

République Française

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DÉLIBÉRATION

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de DÉCEMBRE 2023
SEANCE du MARDI 19 DÉCEMBRE 2023

FINANCES, MOYENS GENERAUX, ROUTES ET NUMERIQUE
Finances et comptes publics

Budget primitif 2024 (budget principal et budget annexe du Centre départemental de santé)

N° 3.7

Séance présidée par Monsieur Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Bertrand BARRAUD, Mme Valérie BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Hélène BOUDON, Mme Pascale BRUN, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul CUZIN, M. Joël-Michel DERRÉ, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAI VALLÉE, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Isabelle VALLEE, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

M. Damien BALDY (pouvoir donné à Mme Elisabeth CROZET), Mme Célia BERNARD (pouvoir donné à Mme Valérie PRUNIER), M. Jean-Marc BOYER (pouvoir donné à Mme Martine BONY), Mme Dominique BRIAT (pouvoir donné à Mme Valérie BERNARD), M. Cédric DAUDUIT (pouvoir donné à M. Michel SAUVADE), M. Antoine DESFORGES (pouvoir donné à Mme Jeanne ESPINASSE), M. Eric GOLD (pouvoir donné à Mme Alexandra VIRLOGEUX), Mme Sylviane KHEMISTI (pouvoir donné à M. Sébastien GALPIER), Mme Sylvie MAISONNET (pouvoir donné à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA), M. Flavien NEUVY (pouvoir donné à Mme Colette BETHUNE), Mme Anne-Marie PICARD (pouvoir donné à M. Jean-Paul CUZIN), M. Alexandre POURCHON (pouvoir donné à M. Gérard COURTADON), M. Patrick RAYNAUD (pouvoir donné à Mme Catherine PHAM), Mme Eléonore SZCZEPANIAK (pouvoir donné à M. Pierre RIOL).

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3312-2,

Vu la délibération du 28 novembre 2023 portant débat sur les orientations budgétaires 2024,

Vu les dispositions du Règlement budgétaire, financier et comptable adopté en session du 20 mars 2023 (délibération CD n° 3.14),

Vu l'amendement relatif aux CNR EHPAD présenté par M. Joël-Michel DERRE, au nom des groupes « Proximité et territoires », « La Gauche 63, solidaires par nature », « Indépendants et démocrates » et « La gauche sociale écologiste, solidaires par nature », annexé à la présente délibération,

Vu l'amendement relatif aux CNR SAAD présenté par Mme Jocelyne GLACE LE GARS, au nom des groupes « Proximité et territoires », « La Gauche 63, solidaires par nature », « Indépendants et démocrates » et « La gauche sociale écologiste, solidaires par nature », annexé à la présente délibération,

Vu l'amendement relatif aux CTDD présenté par M. Eric GOLD, au nom des groupes « Proximité et territoires », « La Gauche 63, solidaires par nature » et « La gauche sociale écologiste, solidaires par nature », annexé à la présente délibération,

Vu l'amendement oral relatif à la Protection de l'enfance présenté par M. Gérard COURTADON modifiant l'amendement écrit relatif au même objet par Mme Sylvie LEGER et M. Gérard COURTADON, au nom des groupes, « La gauche sociale écologiste, solidaires par nature » et « La Gauche 63, solidaires par nature »,

Vu l'amendement relatif à l'éducation et aux collèges présenté par Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, au nom des groupes « La gauche sociale écologiste, solidaires par nature » et « La Gauche 63, solidaires par nature », annexé à la présente délibération,

Vu l'amendement relatif au Plan santé présenté par Mme Jocelyne LELONG, au nom du groupe « Proximité et territoires », annexé à la présente délibération,

Vu l'amendement oral relatif à l'attribution de la prime pouvoir d'achat aux agents du Département présenté par M. Gérard COURTADON, au nom du groupe « La gauche sociale écologiste, solidaires par nature »,

Vu l'amendement oral relatif à l'examen de l'IFSE additionnelle ou tout autre mesure pour les secrétaires RSA et ASE exclues du dispositif « Ségur »,

Considérant les débats et les modifications intervenues au cours de la séance publique,

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

Le budget d'une collectivité territoriale est un acte de prévision et d'autorisation. Le Budget Primitif (BP) traduit les axes politiques mis en œuvre par le Conseil départemental au cours de l'année à venir.

Le budget primitif 2024 s'inscrit naturellement dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors de la session du Conseil départemental du 28 novembre 2023.

Le rapport de présentation joint à la présente délibération expose l'évolution envisagée des niveaux d'épargne du Département pour 2024, en fonction de la variation attendue des charges et des produits de fonctionnement. Il présente également la politique d'investissement projetée par la collectivité départementale ainsi que sa stratégie en matière d'endettement. Il détaille enfin la répartition des crédits budgétaires par politiques et programmes de la collectivité départementale.

Ce budget est présenté au travers de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Il reconduit par ailleurs le dispositif de neutralisation budgétaire des amortissements à hauteur de 10 M€ pour le budget principal.

Sur proposition du Vice-Président délégué en charge des Finances et des Comptes publics,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 38 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Joël-Michel DERRÉ, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Fabrice MAGNET, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Serge PICHOT, M. Alexandre POURCHON, M. Hervé PRONONCE, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Cédric ROUGHEOL, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX

Contre 21 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, Mme Sylviane KHEMISTI, M. Jean-Pierre LUNOT, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Marie-Anne MARCHIS, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE

Abstention(s) : Mme Pascale BRUN, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, Mme Audrey MANUBY

① - **d'adopter** l'amendement relatif aux CNR EHPAD présenté par M. Joël-Michel DERRE, au nom des groupes «Proximité et territoires», «La Gauche 63, solidaires par nature», «Indépendants et démocrates» et «La gauche sociale écologiste, solidaires par nature», annexé à la présente délibération,

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 38 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Joël-Michel DERRÉ, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Fabrice MAGNET, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Serge PICHOT, M. Alexandre POURCHON, M. Hervé PRONONCE, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Cédric ROUGHEOL, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX

Contre 21 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, Mme Sylviane KHEMISTI, M. Jean-Pierre LUNOT, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Marie-Anne MARCHIS, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE

Abstention(s) : Mme Pascale BRUN, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, Mme Audrey MANUBY

② - **d'adopter** l'amendement relatif aux CNR SAAD présenté par Mme Jocelyne GLACE LE GARS, au nom des groupes «Proximité et territoires», «La Gauche 63, solidaires par nature», «Indépendants et démocrates» et «La gauche sociale écologiste, solidaires par nature», annexé à la présente délibération,

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 33 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Joël-Michel DERRÉ, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Fabrice MAGNET, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Karina MONNET, Mme Valérie PASSARIEU, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Serge PICHOT, M. Alexandre POURCHON, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX,

Contre 29 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, Mme Sylviane KHEMISTI, M. Jean-Pierre LUNOT, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, M. Flavien NEUVY, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE,

③ - **d'adopter** l'amendement relatif aux CTDD présenté par M. Eric GOLD, au nom des groupes «Proximité et territoires», «La Gauche 63, solidaires par nature» et «La gauche sociale écologiste, solidaires par nature», annexé à la présente délibération,

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 23 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Sylvie LEGER, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Alexandre POURCHON, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Rémi VEYSSIERE,

Contre 36 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Eric GOLD, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, M. Jean-Philippe

PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX,

Abstention(s) : Mme Jocelyne LELONG, Mme Valérie PASSARIEU, M. Serge PICHOT,

④ - **de rejeter** l'amendement oral relatif à la Protection de l'enfance présenté par M. Gérald COURTADON complétant par des dispositions de financement par recours à l'emprunt ainsi que sur les fonds de 2,8 M€ votés au BP 2024 de frais d'hôtel, l'amendement écrit relatif au même objet de Mme Sylvie LEGER et M. Gérald COURTADON, au nom des groupes, «La gauche sociale écologiste, solidaires par nature» et «La Gauche 63, solidaires par nature» ci-annexé,

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 25 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Valérie PASSARIEU, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Alexandre POURCHON, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Rémi VEYSSIERE,

Contre 36 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Eric GOLD, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX,

Abstention(s) : M. Serge PICHOT,

⑤ - **de rejeter** l'amendement relatif à l'éducation et aux collèges présenté par Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, au nom des groupes «La gauche sociale écologiste, solidaires par nature» et «La Gauche 63, solidaires par nature», annexé à la présente délibération,

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour 62 : M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, Mme Valérie BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Hélène BOUDON, M. Jean-Marc BOYER, Mme Dominique BRIAT, Mme Pascale BRUN, Mme Aude BURIAS, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH

VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Sylvie LEGER, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Alexandre POURCHON, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, M. Rémi VEYSSIERE, Mme Alexandra VIRLOGEUX

⑥ - **d'adopter** l'amendement relatif au Plan santé présenté par Mme Jocelyne LELONG, au nom du groupe «Proximité et territoires», annexé à la présente délibération,

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 23 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Sylvie LEGER, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Alexandre POURCHON, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Rémi VEYSSIERE,

Contre 38 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Eric GOLD, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX,

Abstention(s) : Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE,

⑦- **de rejeter** l'amendement oral relatif à l'attribution de la prime pouvoir d'achat aux agents du Département présenté par M. Gérard COURTADON, au nom du groupe «La gauche sociale écologiste, solidaires par nature»,

à la majorité des suffrages exprimés,

Pour 39 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Eric GOLD, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge

PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX,

Contre 23 : M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Sylvie LEGER, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, M. Alexandre POURCHON, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Rémi VEYSSIERE

⑧ - **d'adopter** le budget primitif du Département (budget principal et budget annexe du Centre départemental de santé) afférent à l'exercice 2024, par nature, par chapitre, sans crédit spécifié, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

➤ Equilibre budgétaire :

Budget départemental	
Section de fonctionnement	762 436 109,55 €
Section d'investissement	179 431 414,01 €
Total	941 867 523,56 €
Budget annexe Centre départemental de santé	
Section de fonctionnement	904 520,00 €
Section d'investissement	35 000,00 €
Total	939 520,00 €
Total général	942 807 043, 56 €

➤ Subventions d'équilibre du budget départemental :
au budget annexe Centre départemental de santé : 381 520,00 €.

➤ Volume d'emprunts nouveaux nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement :
du budget départemental : 52 354 252,10 € - montant maximum pouvant être contracté au cours de l'exercice.

⑨ - **d'approuver** la répartition des crédits budgétaires par politique et programme conformément à la seconde partie du rapport de présentation.

⑩ - **de financer** les 2,5 M€ de dépenses de fonctionnement et les 0,3 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires adoptés par amendements ci-avant mentionnés, par une reprise de 2,8 M€ de la réserve de DMTO qui sera affectée en recette de fonctionnement,

11 - de reconduire le montant fixé à 10 000 000 € pour la neutralisation budgétaire des amortissements pour 2024 pour le budget principal du Département.

Transmission au Représentant de l'Etat

N°

le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Clermont-Ferrand, le

P/le Président du Conseil départemental,

Signé : Jérôme GAUMET

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,**



Jérôme GAUMET



RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF
2024

SOMMAIRE

REPERES METHODOLOGIQUES	7
INTRODUCTION.....	9
Partie 1. Analyse du projet de Budget Primitif 2024 par nature.....	11
I. Les grands équilibres du BP 2024.....	12
A. L'équilibre général du budget.....	12
B. Les ratios de la collectivité	13
A. La stratégie d'endettement	15
II. La section de fonctionnement.....	17
A. Les dépenses de fonctionnement	17
1. Les charges à caractère général	18
2. La masse salariale	19
3. Les dépenses d'aide sociale	20
4. Les autres charges de gestion courante.....	25
5. Les frais financiers	26
B. Les recettes de fonctionnement.....	27
1. La fiscalité	28
2. Les dotations de l'Etat.....	34
3. Les recettes d'aide sociale	36
4. Les autres recettes d'exploitation	39
III. La section d'investissement.....	40
A. Les dépenses d'investissement hors dette.....	40
1. La répartition des crédits de paiement.....	41
2. La composition de l'encours d'Autorisation de Paiement (AP).....	44
B. Les dépenses d'investissement liées à la dette.....	46
C. Les recettes d'investissement hors dette	47
IV. Le budget annexe du Centre Départemental de sante	49

Partie 2. Les orientations budgétaires par politique	50
Axe 1 – Être l'aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité	51
I. Politique attractivité et aménagement du territoire	51
A. Mission aménagement numérique	53
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	54
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	54
B. Mission contractualisation	56
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	56
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	57
II. Politique éducation et jeunesse	58
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	59
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	60
III. Politique réseau routier et mobilités durables	62
A. Mission maintenance et modernisation du réseau routier départemental	64
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	64
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	65
B. Mission déplacements doux	66
1. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	66
IV. Politique sécurité	66
A. Mission « sécurité des personnes et des biens »	66
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	68
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	68
Axe 2 – Impulser une politique sociale juste et responsable au service du parcours de vie de chacun	69
I. Politique habitat, logement et urbanisme	69
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	70
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	72
II. Politique des solidarités et cohésions sociales	74
A. Mission Insertion et emploi	76
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	77

B. Lutte contre les exclusions et solidarités	78
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	79
C. Mission personnes âgées	81
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	81
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	84
D. Mission personnes en situation de handicap	85
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	85
E. Mission protection et prévention de l'enfance et de la famille	86
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	87
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	91
F. Mission prévention et réduction des inégalités de santé	91
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	91
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	93
Axe 3 – Accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié	96
I. Politique moyens de l'action départementale	96
A. Mission information et communication	97
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	97
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	98
B. Mission ressources humaines	99
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	99
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	100
C. Mission patrimoine immobilier	100
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	101
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	101
D. Mission transformation et ressources numériques	102
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	102
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	103
E. Mission moyens généraux	105

1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	105
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	108
Axe 4 – Porter haut et transmettre la fierté de notre identité Puy-de-Dôme	109
I. Politique attractivité et aménagement du territoire	109
A. Mission Animation des territoires	109
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	109
B. Mission sport	110
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	110
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	111
C. Mission tourisme	111
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	111
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	112
II. Politique culture et patrimoine	113
A. Mission Valorisation et conservation du patrimoine culturel et archéologique	113
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	113
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	114
B. Mission soutien aux territoires et actions culturelles	115
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	116
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	117
Axe 5 – Faire de la transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur	118
III. Politique environnement et transition écologique	118
A. Mission eau et milieux aquatiques	119
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	119
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	119
B. Mission espaces et patrimoine naturel	120
1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024	120
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024	120
C. Mission agriculture, alimentation et forêt	121

1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024122
2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024122
- D. Mission développement durable et transition écologique122
 1. Les principales dépenses et recettes de fonctionnement retenues pour 2024122
 2. Les principales dépenses et recettes d'investissement retenues pour 2024123

REPERES METHODOLOGIQUES

Les données chiffrées figurant ci-après ne concernent, sauf exception dument mentionnée, que des mouvements réels, tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien en ce qui concerne la section d'investissement que la section de fonctionnement.

Les retraitements comptables éventuellement effectués, notamment pour assurer la comparabilité des données budgétaires entre exercices, seront mentionnés au sein du présent rapport.

Par ailleurs, le Budget Primitif 2024 (BP) ne reprend pas le résultat comptable 2023. Ce dernier n'étant pas connu au moment du vote du BP. Il sera affecté après le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2023.

Le Budget Primitif est présenté et sera adopté selon la nomenclature M57.

Rappel méthodologique :

Le budget du département est régi par le principe de l'annualité du vote de l'ensemble des crédits budgétaires. Le mode de gestion pluriannuel des AP/AE, qui est une adaptation à ce principe, impose malgré tout un vote annuel de l'ensemble des crédits de paiement quel que soit le millésime de l'AP/AE dont ils découlent.

En conséquence, les crédits de l'exercice 2024 présentés dans ce rapport se composent :

- des crédits annuels 2024 gérés hors AP/AE*
- des crédits de paiement (CP) 2024 des AP et AE millésimées 2024*
- des crédits de paiement (CP) 2024 des AP et AE antérieures (millésimes 2007 à 2023)*

Les autorisations de programme et d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des projets.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes.

L'équilibre budgétaire des sections s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Attention, la numérotation des pages du sommaire du présent rapport BP 2024 renvoie à la numérotation indiquée en haut à droite des pages.

INTRODUCTION

Alors que le contexte international continue inexorablement à influencer de façon négative et prononcée la conjoncture nationale et internationale, l'économie française qui avait plutôt bien résisté jusqu'à présent semble désormais marquer le pas. Ainsi, les signaux, de moins en moins faibles, constitués par l'inflation – certes en progression moins rapide que ces deux dernières années –, la forte hausse des taux d'intérêts, la baisse du marché de l'immobilier, les premiers signes d'un retournement du marché du travail et la hausse des défaillances d'entreprises tournent définitivement la page de l'euphorique période post-COVID.

L'ensemble de ces éléments commence à laisser entrevoir, pour un nombre croissant de départements, une période de fortes turbulences budgétaires avec d'une part, des recettes en moindre progression (TVA en particulier) ou en forte baisse (Droits de Mutations à Titre Onéreux) et d'autre part, des dépenses projetées en possibles fortes hausses (rSa et frais d'hébergement des Mineurs Non Accompagnés en particulier).

Si le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a été assez épargné jusqu'à la fin de l'exercice 2023, les prémices d'un resserrement budgétaire semblent apparaître au niveau des projections pour 2024 alors même que les besoins des habitants ne faiblissent pas.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé de son côté, de faire adopter de façon définitive – et en actionnant une nouvelle fois l'article 49 alinéa 3 de la Constitution – la Loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027. Déférée dès le lendemain devant le Conseil constitutionnel pour un examen de conformité, elle prévoit en particulier des dispositions assez contraignantes pour le bloc des Collectivités Territoriales.

Ainsi, le gouvernement a fait adopter un plafonnement des concours de l'Etat aux Régions, Départements, Communes et autres Etablissements publics locaux sur la période. Le double objectif de cette disposition est de limiter ses propres charges en plafonnant ses dépenses en la matière et en imposant aux Collectivités une restriction de leurs recettes de transfert. Cette disposition – qui a été assez peu commentée – porte toutefois en son sein une contrainte très forte sur l'évolution des dotations aux Collectivités qui devront donc faire face à une érosion inéluctable de cette typologie de ressources qui évoluera bien en dessous de l'inflation et de leurs propres charges.

Le second dispositif – certes annoncé non contraignant puisque non assorti de mécanisme de sanction – prévoit un plafonnement de l'évolution des charges de fonctionnement des Collectivités à « inflation – 0,5% ». En l'état actuel des prévisions économiques du Gouvernement – qui sont jugées assez crédibles par le Haut Conseil des Finances Publiques – cette évolution engendrerait les des taux d'évolution des dépenses de fonctionnement des Collectivités conformement au tableau infra.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif de dépense	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Au-delà de cet affichage qui doit encore recevoir l'aval des neuf sages constitutionnels, chacun peut se poser la question de la mise en place du contrôle, du suivi et surtout de la façon de faire respecter ces objectifs.

Il est assez peu probable que le dispositif ainsi voté n'engendre aucune contrainte ou « sanction » pour les Collectivités qui ne respecteraient pas la Loi. Reste à savoir ce que le gouvernement mettra réellement en place afin de faire respecter sa trajectoire pluriannuelle : diminution des dotations ? Restriction sur les subventions d'investissement ?

C'est donc dans un contexte devenu encore plus incertain que lors la précédente période que le Budget Primitif 2024 a été construit autour des engagements pris lors du débat sur les orientations budgétaires de novembre dernier. Il s'agira d'un budget solidaire et protecteur destiné à répondre aux besoins de la population du Département et mettant concrètement en œuvre les actions du Plan Stratégique Départemental « Horizon 2030 ».

Cette volonté de conduire des politiques et actions ambitieuses au service du territoire et des puydômoises et puydômois s'appuie sur la mise en œuvre de moyens en forte progression, et ce en particulier pour les politiques principales du Département telles que celles relevant de l'action sociale, des collèges, des routes, de l'environnement et des solidarités territoriales.

Une nouvelle fois, et malgré les incertitudes conjoncturelles, le Budget Primitif 2024 est proposé à l'adoption de l'Assemblée départementale dès le mois de décembre 2023 sans intégration des résultats définitifs 2023 afin que les Vice-Présidentes et les Vice-Présidents, ainsi que l'ensemble des services, puissent dès le 1^{er} janvier prochain, décliner et mettre en œuvre les actions permises par les inscriptions budgétaires.

Chacun des partenaires de la collectivité – qu'il soit du monde associatif, du monde économique, du secteur public ou simple particulier – pourra dès lors connaître nos modes et nos moyens d'intervention pour le territoire.

Ce déploiement précoce de moyens budgétaires départementaux en sensible augmentation par rapport à 2023, et cumulant 75 M€ de crédits de fonctionnement et 20 M€ de crédits d'investissement de plus qu'en 2021 permettra d'avoir un impact massif sur le territoire puydômois.

Comme on le constatera également dans des développements infra, la reprise du résultat 2023 lors du Budget supplémentaire qui sera voté en juin prochain, devra surtout permettre de consolider la structure budgétaire de l'exercice en mobilisant une dernière fois l'excédent de fonds de roulement cumulé durant les exercices 2021 et 2022. Cela permettra de déterminer avec plus de précision le niveau réel de l'autofinancement de l'exercice en cours et le niveau final de recours à l'emprunt.

Par contre, compte tenu de l'effet ciseaux particulièrement prononcé entre l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement, il est fort à parier que les souplesses budgétaires connues ces dernières années vont se rétrécir fortement, ce qui devrait nécessiter des choix budgétaires dans les prochains mois et années.

Le présent rapport s'attachera dès lors à présenter de façon synthétique les éléments financiers essentiels inclus dans le projet de Budget Primitif (BP) 2024 en particulier en première partie. La seconde partie sera consacrée à l'analyse par politiques publiques.

PARTIE 1. ANALYSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024 PAR NATURE

Repère méthodologique concernant les dépenses réelles d'investissement hors dette :

Le montant budgétaire des dépenses réelles d'investissement hors dette est fixé à 111,4 M€.

Cependant, ce montant regroupe deux composantes :

1) les crédits d'investissement destinés aux projets et opérations menées par le Département en maîtrise d'ouvrage ou via des subventions pour un total de 110,2 M€. Cette somme est la concrétisation budgétaire de l'action de la collectivité,

2) 1,125 M€, conséquence d'une inscription comptable obligatoire.

En effet, le 1^{er} décembre 2020 l'assemblée départementale a adopté la délibération CD2020.11.3.49 relative à l'apurement du compte 1069 en lien avec l'application de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2021.

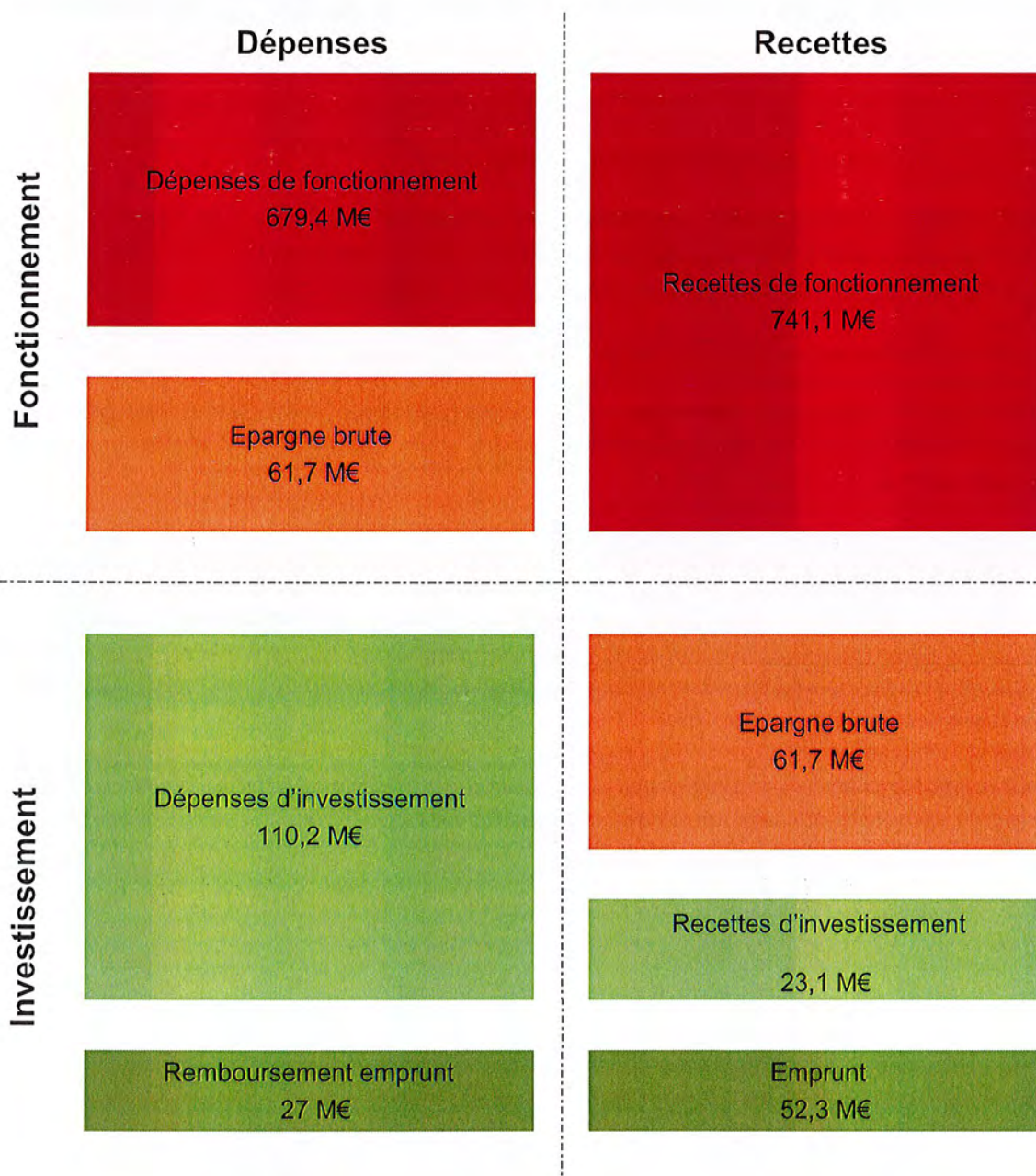
Cette opération comptable consiste à autoriser pendant 10 ans le débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069 pour un montant total de 11,23 M€ (1,125 M€ par an pendant 9 ans, puis un solde de 1,133 M€). Ces écritures n'interviennent que dans la seule comptabilité de la paierie départementale. Toutefois, la nomenclature comptable à laquelle est soumise le Département du Puy-de-Dôme impose l'inscription au Budget primitif de cette somme au réel tandis que sa réalisation sera d'ordre.

Afin de refléter la réalité des moyens mis à disposition du Département pour investir, c'est le montant de 110,2 M€ qui sera retenu dans l'exposé ci-dessous.

I. LES GRANDS EQUILIBRES DU BP 2024

A. L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le schéma suivant permet d'identifier les grandes masses du budget primitif 2024 en fonctionnement et en investissement (mouvements réels) :



B. LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE

Montants en millions d'euros (M€)		CFU 2022	Atterrissage prévisionnel 2023	BP 2024
FONCTIONNEMENT				
Recettes réelles de fonctionnement		724.15	737,7	741,1
évolution N-1		5.9%	1,86%	0,46%
Charges courantes de fonctionnement		601.44	639,4	671,6
évolution N-1		5.9%	6,3%	5%
Epargne de gestion		122.71	98,3	69,5
évolution N-1		5.9%	-19,8%	-30%
Frais financiers		3,91	6,60	7,8
évolution N-1		6%	68,7%	18,2%
Provision / réserve exceptionnelle DMT0		20,00	0,00	0,00
Epargne brute		98.8	91,7	61,7
évolution N-1		-3.36%	-7,1%	-32,7%
Capital de la dette		31.11	27,2	27
évolution N-1		1.12%	-12,5%	-0,01%
Epargne nette		67.69	64,5	34,7
INVESTISSEMENT				
Dépenses investissement hors dette, hors 1069		96.32	99,00	110,2
évolution N-1		21.26%	2,8%	11%
Recettes réelles investissement hors emprunts		17.36	17,7	23,1
évolution N-1		6.22%	2.3%	32%
Emprunts		25,00	15,00	52,3
Autres opérations liées à la dette				
Tirages révolings		10,00	0,00	20,00
Remboursements révolings		10,00	0,00	20,00
Refinancement de dette		0,00	0,00	0,00
Remboursements anticipés et renégociations		0.00	11,4	0.00
RESULTATS GLOBAL				
Variation du résultat		13.74	-13.2	0,00
Résultat initial		52.9	65,5	51.1
Apurement du compte 1069 (M57)		-1,13	-1,13	-1,13
Résultat final		65.51	51,1	49.97
AGREGATS ET RATIOS				
Flux net de dette (endettement ou désendettement)		-6.11	-23,6	25,3
Encours de dette		267.97	244,3	269.6
évolution N-1		-2.23%	-8,8%	10,3%
Taux d'épargne de gestion		16,95 %	13,32%	9,3%
Taux d'épargne brute		13.64%	12,43%	8,3%
Capacité de désendettement (en années)		2,71 ans	2,66 ans	4,37 ans

Repère méthodologique :

Le tableau présenté ci-dessus fait état d'une projection d'atterrissage de l'exécution budgétaire 2023. Il est important de préciser que les chiffres affichés sont estimatifs et qu'ils n'ont que pour objectif de présenter « une tendance générale » de clôture au 31 décembre 2023.

L'analyse du tableau précédent, dans la continuité des anticipations présentées au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, met en évidence la dégradation des ratios budgétaires du Département.

Le point principal à noter est le net recul de l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement pour financer ses investissements. Avec une prévision à 61,7 M€ au Budget Primitif 2024 (BP 24), la baisse de l'épargne brute serait de 30 M€ en un an. Les équilibres de la section de fonctionnement sont pénalisés par un effet ciseaux soutenu entre le rythme d'évolution des recettes et des charges. Ce constat est le fil conducteur de ce rapport budgétaire 2024 qui met l'accent sur la nécessité d'opérer des choix en matière de politiques publiques déployées.

Pour autant, l'objectif de maintenir le taux d'épargne brute au-dessus de 8% est respecté. Pour rappel, cette limite a été définie au ROB 2023 après une réflexion engagée sur la nécessaire adaptation des ratios budgétaires de la collectivité au vu de la nouvelle ambition portée sur les dépenses d'investissement au titre du Plan Stratégique Départemental « Horizon 2030 ».

Concernant le niveau d'endettement, 2024 est le premier exercice depuis 2015 qui constatera une hausse du stock de dette. Avec un emprunt d'équilibre qui, après reprise des résultats 2023, devrait atteindre environ 40 M€, le capital restant dû devrait se situer à 260 M€ à la fin de l'exercice. Comme présenté au ROB 2024, la hausse du stock de dette se fera surtout ressentir en 2025 puisque l'excédent en fonds de roulement aura été consommé en quasi-totalité au cours des exercices 2023 et 2024 et que le rythme d'investissement devrait atteindre 115 M€ annuellement. La capacité de désendettement (stock de dette/épargne brute) dépassera les 4 ans à la clôture de l'exercice. Elle sera donc une nouvelle fois bien en dessous de la valeur de référence retenue de 10 ans (cf ROB 2023). Toutefois cette progression rapide reflète plus l'importante érosion de l'épargne brute que la progression de l'encours de dette.

Ce niveau de capacité de désendettement est également synonyme de marges de manœuvre à disposition de la collectivité pour le financement du Plan stratégique Départemental, sous condition de maintenir des ratios d'autofinancement satisfaisants.

Cette première revue des ratios 2024 démontre qu'une période plus contrainte s'ouvre budgétairement pour le Département. Il s'agit globalement d'une normalisation des tendances, alors que la période Covid avait enclenché des évolutions atypiques (ex de la hausse des DMTO) qui avaient redonné un certain confort budgétaire.

A. LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT

2024 marque également l'ouverture d'une nouvelle période pour ce qui concerne la gestion de la dette départementale, qui doit prendre en compte un nouveau contexte monétaire et des prévisions de recours à l'emprunt rehaussées.

Comparativement à la période qui s'est achevée en juin 2022, le scénario d'une hausse durable des taux d'intérêts se confirme, tout en anticipant un léger infléchissement à partir du premier trimestre 2024.

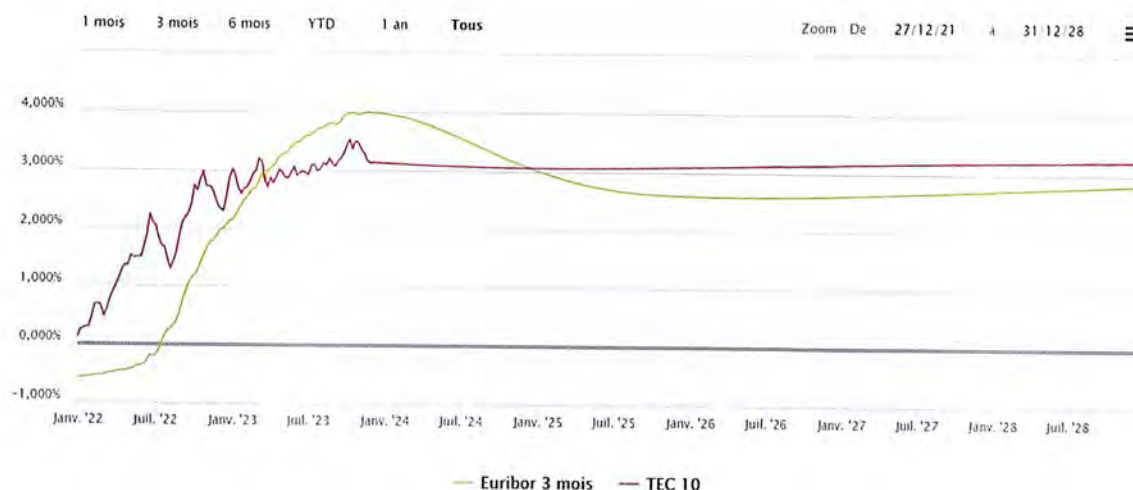
En effet, le ralentissement attendu de l'inflation justifierait un certain optimisme sur une probable détente progressive des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) ; une prévision qui n'a pas été annoncée par l'institution à ce jour.

En 2024, les anticipations des marchés placent les taux courts et longs sur une fourchette de 3 à 4%, en légère baisse comparativement aux taux constatés en cette fin d'année 2023.

Pour l'après 2024, les anticipés plafonnent les taux longs au-dessus de 3%, alors que les taux courts continueraient à baisser vers une moyenne de 2,5%.

Pour rappel, le taux de refinancement de la BCE est actuellement de 4,5%. Cette valeur, historiquement haute, démontre l'ampleur de l'action engagée par l'institution pour limiter la progression de l'inflation sur la zone monétaire européenne.

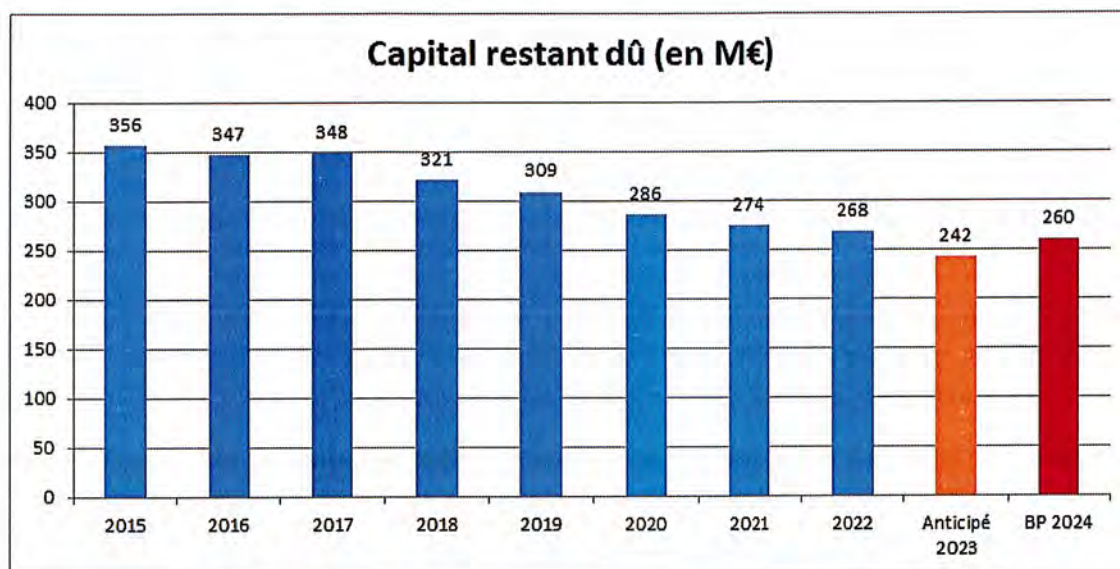
Prévisions de taux fin novembre 2023 :



Ce renchérissement du coût de l'argent doit être pris en compte par le Département dans ses prévisions budgétaires, d'autant plus que le recours à l'emprunt va s'accélérer ces prochaines années.

Après affectation du fonds de roulement 2023, le besoin d'emprunt 2024 sera ramené dans la fourchette de 35 à 40 M€. 27 M€ seront affectés au remboursement du capital de la dette. Comme déjà signalé précédemment, le delta sur le stock de dette sera positif en 2024 puisqu'il a été estimé à + 15 M€ pour un encours final de 260 M€.

Evolution du capital restant dû de la dette depuis 2015 :



Si l'instabilité du marché monétaire doit nous amener à développer une vigilance de tous les instants pour être réactifs et saisir les opportunités de marché quand elles se présentent, il n'en demeure pas moins que notre stratégie d'emprunt sera guidée par les mêmes « fondamentaux » qui nous ont permis d'engager une gestion optimisée de la dette ces dernières années :

- Mettre en concurrence les formes de financements pour rechercher les meilleurs taux d'intérêts. Nous continuerons en 2024 à mixer emprunts obligataires et bancaires.
- Rechercher une composition équilibrée de notre encours de dette entre taux fixes et taux variables car, sur le long terme, c'est la meilleure combinaison pour optimiser les frais financiers. A ce titre, l'inversion de la courbe des taux constatée actuellement ne doit pas nous détourner de cet objectif car forcément un rééquilibrage va s'opérer.
- Evaluer les opportunités d'instruments de couverture qui, si une légère baisse des taux pouvait s'amorcer, retrouveraient sûrement un prix plus attractif. A noter que fin 2023, 17 % de notre encours à taux variable est couvert par un instrument de couverture (swap et cap compris).

Focus – bilan des instruments de couverture :

Fin 2023, trois swaps de taux et deux caps (barrière à la hausse) viennent couvrir l'encours de dette à taux variable. Ils protègent un notionnel global de 14,8 M€.

Actuellement la stratégie de couverture est gagnante. La hausse des taux constatée depuis le mois de juin 2022 a eu pour effet de déclencher nos couvertures. Le bénéfice 2023 est estimé à 203 500 €, à déduire de nos frais financiers à taux variable. Pour 2024, les anticipés de marché du moment, nous amèneraient à encaisser un produit de 250 000€.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement	
Exercice	Montant
Réalisé 2022	605,4 M€
Budget primitif 2023	639 M€
Atterrissage prévisionnel 2023	646 M€
Budget primitif 2024	679,3 M€

**hors provisions et réserves DMTO*

Les données chiffrées précédentes mettent en évidence la forte progression des charges réelles de fonctionnement du Département. Avec un atterrissage prévisionnel à 646 M€, la tendance 2023 sera supérieure à 6% par rapport à 2022. Cette évolution soutenue sera atteinte pour la deuxième année consécutive, ce qui représente depuis 2021 une hausse des charges de fonctionnement, en volume, de 75 M€ (chiffre neutralisé des provisions et réserves DMTO constituées).

Pour 2024, les prévisions démontrent également les difficultés à contenir l'évolution des dépenses. 679,4 M€ ont été inscrits au budget primitif ce qui représente une évolution soutenue de 5,1%. Afin de préserver l'autofinancement, cette valeur doit impérativement constituer une référence à ne pas dépasser durant l'exercice 2024. Ainsi une optimisation de la gestion budgétaire sera nécessaire dès le commencement de l'exécution 2024 afin d'éviter tout risque de dérapage et de s'éloigner trop de l'objectif fixé par la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (évolution souhaitée par l'Etat après neutralisation des AIS et des dépenses ASE).

Cette évolution des dépenses de fonctionnement se justifie par les principaux éléments explicatifs suivants :

- L'inflation qui dépasse 10% cumulés sur deux ans (2022 et 2023) et qui pénalise le fonctionnement courant de la collectivité en mettant sous tension de nombreux partenaires, notamment ceux de la politique sociale, qu'il faut accompagner financièrement.
- La masse salariale croît suite à l'effet cumulé, depuis 2022, des revalorisations salariales des fonctionnaires enclenchées par l'Etat pour soutenir le pouvoir d'achat.
- Le Ségur de la Santé a eu un impact sur l'accompagnement financier des établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre des politiques autonomie et enfance.
- Une situation toujours très tendue dans le domaine de la protection de l'enfance qui nécessite la mobilisation de moyens financiers conséquents, notamment pour créer de nouvelles places d'accueil.

Pour résumer les dépenses de fonctionnement sont au cœur d'une problématique budgétaire bien identifiée par de nombreuses structures publiques : comment faire plus pour les politiques locales tout en préservant des ratios financiers raisonnables?

1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
Charges à caractère général (011)	44,3 M€	48,9 M€	52,3 M€	49 M€	50,4 M€

Le chapitre 011 - charges à caractère général comptabilise les achats courants de la collectivité destinés principalement au fonctionnement des services.

C'est un poste budgétaire qui a été touché de plein fouet par l'inflation en 2022 et 2023. En effet, il comptabilise un certain nombre de dépenses directement corrélées aux prix des matières premières et de l'énergie, à l'exemple des dépenses de fluides (gaz, électricité), des achats de carburant pour les véhicules routiers, ainsi que des prestations associées au Transport Scolaire Adapté (TSA).

Pour 2024, après un retraitement comptable concernant les frais ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire) qui seront dorénavant imputés au chapitre 65 pour 2,2 M€, le budget primitif s'établit à 50,4 M€, soit une hausse de 2,5 % comparativement à la prévision d'atterrissage 2023. Cette variation serait de 7% si la réimputation des frais ANRAS n'avait pas été réalisée. Le chapitre 011 est donc une nouvelle fois anticipé en forte hausse.

Conformément aux prévisions, la problématique de l'inflation devrait commencer à s'estomper en 2024. Par comparaison au Budget primitif 2023, l'enveloppe des fluides est stabilisée à 4 M€, alors que dans le même temps les crédits affectés au parc roulant et à l'entretien du réseau routier sont constants pour une enveloppe de 9,5 M€. Des économies sont aussi annoncées sur l'enveloppe de la viabilité hivernale eu égard à des conditions météo favorables.

Focus énergie :

-Pour l'électricité, l'enveloppe 2023 a été maintenue en 2024 (1,6 M€). Le prix de fourniture qui sera en baisse en 2024, conformément aux clauses contractuelles 2023/2024, permettra de compenser la fin de « l'amortisseur électricité » mis en place par l'Etat.

-Même orientation pour le gaz dont l'enveloppe à 0,96 M€ a été reconduite. Des hypothèses de stabilité ont été retenues pour le prix et le niveau de consommation de la collectivité.

Globalement la prévision budgétaire du poste énergie reste incertaine au vu du contexte géopolitique actuel.

0,4 M€ sont affectés en plus au Transport Scolaire Adapté (TSA), pour une enveloppe prévisionnelle de 6,4 M€. En tendance annuelle, c'est l'un des postes de dépenses les plus dynamiques du chapitre 011, au motif que la compétence subit à la fois l'évolution du prix du carburant et surtout des kilomètres réalisés en plus pour répondre à des objectifs rehaussés d'inclusion scolaire. Ce constat est partagé par l'ensemble des Départements. Pour le Puy-de-Dôme, une statistique permet d'illustrer la forte sollicitation de la compétence : le nombre de circuits était de 295 pendant l'année scolaire 2022 / 2023, il est de 344 actuellement (soit +16,6 %).

Par écho au budget 2024 affecté à la politique enfance, les frais enregistrés au chapitre 011 du programme hébergement enfance famille progressent sensiblement de 1,3 M€ (prévisionnel de 1,9 M€ au BP 24). Il s'agit de nouvelles dépenses destinées à financer le dispositif d'hébergement d'urgence, ainsi que les frais de transport des enfants de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Cette situation difficile pour la politique enfance sera approfondie au chapitre dédié à l'analyse des frais d'hébergement.

Parallèlement à l'évolution en volume des équipements informatiques de la collectivité, les frais de maintenance associés ont été comptabilisés à 2 M€, soit une progression anticipée de 0,3 M€.

Avec 0,77 M€, le budget dédié aux assurances est, sans surprise, en forte augmentation lui aussi. Au vu des annonces actuelles des compagnies d'assurance concernant l'impact du risque climatique sur le coût des contrats, il est acquis que cette ligne budgétaire poursuivra sa croissance dans les années à venir.

Le marché de téléassistance a été inscrit à hauteur de 2,2 M€, soit une hausse de 3%.

2. LA MASSE SALARIALE

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
Masse salariale (012)	131 M€	137,2 M€	140,4 M€	140 M€	143 M€
+Charges de personnel liées aux personnes âgées (016)	2,6 M€	2,8 M€	2,6 M€	2,6 M€	2,7 M€
+Charges de personnel liées au rSa (017)	0,8 M€	0,8 M€	0,9 M€	0,8 M€	0,9 M€
Total charges de personnel	134,3 M€	140,8 M€	143,9 M€	143,4 M€	146,6 M€

Après deux hausses successives de 5,6 % en 2022 et 6,7 % en 2023 (cf prévision d'atterrissage), l'objectif 2024 est de tenter de contenir la progression de la masse salariale, afin d'éviter un effet « boule de neige » qui pourrait en découler pour les exercices futurs. L'enveloppe 2024 a donc été saisie à 146,6 M€, pour une évolution attendue à environ 2,5%.

Pour rappel, la forte sollicitation de la masse salariale depuis l'après Covid résulte de l'agrégation de plusieurs facteurs conjoncturels :

- Un rythme de recrutements qui s'est accéléré à partir de 2022, en parallèle d'un retour à un fonctionnement normal des services.
- L'impact depuis 2022 des revalorisations successives de la rémunération des fonctionnaires décidées par l'Etat pour soutenir leur pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste pénalisant.
- La revalorisation générale du régime indemnitaire des agents départementaux.

- L'élargissement en 2023 du Ségur de la Santé à l'ensemble de la filière médico-sociale à laquelle une partie du personnel de la collectivité est rattachée.
- La revalorisation de la rémunération des assistants familiaux suite à la mise en œuvre de la loi relative à la protection de l'enfance du 7 février 2022.

Cette liste démontre qu'une majorité des motifs d'évolution de la masse salariale sont externes à la collectivité.

Pour 2024, la progression de la masse salariale est envisagée à 3 M€. En comptabilisant un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) d'au minimum 1 M€, il reste environ 2 M€ pour prendre en charge la revalorisation indiciaire du 1^{er} janvier 2024 (+ 5 points d'indice pour chaque fonctionnaire) et financer des décisions qui appartiennent à la collectivité, telles que la mise en place d'un régime indemnitaire pour les contractuels remplaçants.

3. LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
Personnes âgées	73,2 M€	76,2 M€	74,8 M€	72,5 M€	76 M€
Personnes handicapées	92,2 M€	97,4 M€	99,5 M€	97 M€	101 M€
Famille et enfance	69,2 M€	72,1 M€	77,1 M€	75,5 M€	85 M€
rSa volet insertion	5,7 M€	7,3 M€	8,1 M€	8 M€	10 M€
rSa allocations	94,5 M€	95,3 M€	96,3 M€	96 M€	98 M€
Total dépenses d'aide sociale	334,7 M€	345,7 M€	353,3 M€	349 M€	370 M€

Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement, les dépenses d'aide sociale représentent un volume financier de 370 M€ au BP 2024. A quelques semaines de la clôture comptable, l'atterrissage 2023 devrait atteindre 350 M€. Ce sont donc 20 M€ supplémentaires, soit une évolution de 5,7%, qui sont affectés à la politique sociale du Département, qui pour l'ensemble de ses composantes bénéficie de crédits supplémentaires.

Ce budget marque donc la volonté de la collectivité de soutenir les puydômois dans un contexte économique et sociétal difficile.

Le secteur des personnes âgées : 76 M€ prévus au Budget primitif 2024

Le secteur des personnes âgées bénéficie de 3,5 M€ supplémentaires (comparaison atterrissage 2023) qui seront affectés en priorité à l'APA à domicile (Aide Personnalisée d'Autonomie) dont l'enveloppe est portée à 24,1 M€. En effet, la collectivité engage une action de remise à niveau de cette Allocation Individuelle de Solidarité, tout en souhaitant

soutenir plus les SAAD (Services d'Aide à Domicile) qui, comme cela a déjà été évoqué lors des précédents rapports budgétaires, subissent une conjoncture difficile tant pour leur attractivité en tant qu'employeur, que leur capacité à répondre aux besoins sur leurs territoires.

Autre constat de ce budget primitif, les crédits déployés pour le fonctionnement des EHPAD sont constants (par comparaison au prévu 2023) : 17,4 M€ pour les frais d'hébergement et 31 M€ pour l'APA en établissement.

Pour autant, l'ambition de notre collectivité d'accompagner au mieux les EHPAD dans un contexte que nous savons difficile est intacte : un taux directeur rehaussé à 5% est proposé en parallèle de l'adoption de ce budget 2024 (il était de 3% en 2023). Il permettra aux établissements de disposer d'une marge de manœuvre sur leur tarification à l'hébergement, que la collectivité compensera par une hausse de ses aides sociales. La stabilité budgétaire proposée n'est que le reflet d'une courbe de résidents déclinante à l'échelle du Département depuis l'après Covid. Sur ce point, les derniers chiffres de fréquentation des EHPAD à l'échelle du territoire départementale indiquent un recul de 200 résidents entre 2022 et 2023.

Les moyens budgétaires affectés aux financements exceptionnels des EHPAD sont présentés au sein du chapitre « autres charges de gestion courante ».

Le secteur des personnes handicapées : 101 M€ prévus au Budget primitif 2024

Dans la continuité des exercices précédents, le secteur handicap suit, avec une prévision de + 4% au BP 2024 (comparaison atterrissage 2023), une courbe budgétaire ascendante.

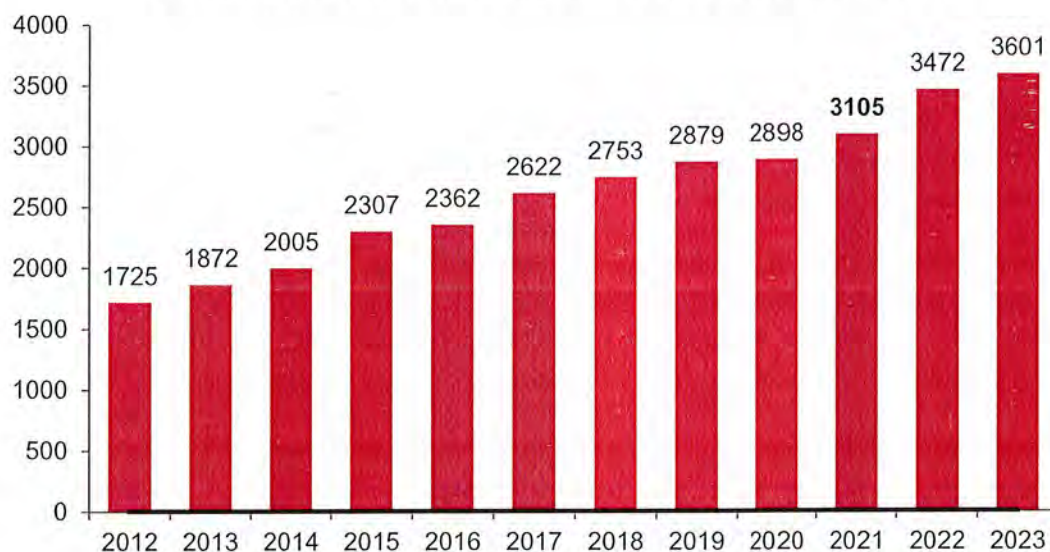
Toutefois, les motifs de cette évolution sont différents en 2024.

Alors que la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) a fortement progressé entre 2020 et 2022 parallèlement à l'évolution du nombre de bénéficiaires (cf graphique suivant), elle semble depuis 2023 progressivement se stabiliser aux alentours de 24 M€. Au budget 2024, une hausse contenue à 0,5 M€ a été saisie, ce qui porte l'enveloppe budgétaire à 24,5 M€.

Pour l'année prochaine, la hausse se déporte donc sur les crédits affectés aux frais d'hébergement : ils ont été saisis à 73,7 M€, soit une variation de 1,2 M€ comparativement au prévu 2023. Il s'agit d'accompagner les structures dans la prise en charge de la revalorisation de 3% du point d'indice des agents exerçant en structure d'hébergement handicap suite à la décision de l'Etat du mois de décembre 2022. A cela, il faut ajouter la décision départementale d'appliquer un taux directeur relevé à 3% (2% en 2023) afin d'accompagner les structures qui doivent également faire face un contexte financier difficile (inflation et difficultés de recrutement).

Les crédits alloués à l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) sont une nouvelle fois envisagés en baisse à 2,7 M€. Il est rappelé que cette prestation a vocation à disparaître au gré du déclenchement par ses bénéficiaires du droit d'option à la PCH.

Evolution du nombre de bénéficiaire PCH



Le secteur de l'enfance famille : 85 M€ au Budget primitif 2024

Depuis plusieurs exercices maintenant, le budget dédié à l'enfance famille subit une forte « pression » avec des enveloppes en hausse sensible. Avec 85 M€ (+ 9,5 M€ par comparaison à l'atterrissage 2023), le budget 2024 ne déroge pas à cette tendance qui s'inscrit donc dans la durée.

La principale composante de cette politique concerne les frais d'hébergement ASE (Aide Sociale Enfance) inscrits à hauteur de 80 M€ au BP 24. Face à l'accentuation des demandes de prises en charge, il est rappelé que le Département a engagé depuis 2023 un plan d'urgence pour financer la création de places. Au fil du déploiement du dispositif, une cinquantaine de places en structures d'hébergement seront créées en 2024 dans le Puy-de-Dôme. En parallèle, la collectivité doit également déployer des moyens financiers en hausse pour faire face à la reprise des flux MNA (Mineurs Non Accompagnés).

En complément il convient de préciser que les frais d'hébergement englobent la contribution de fonctionnement versée au CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille) qui représente 16 M€.

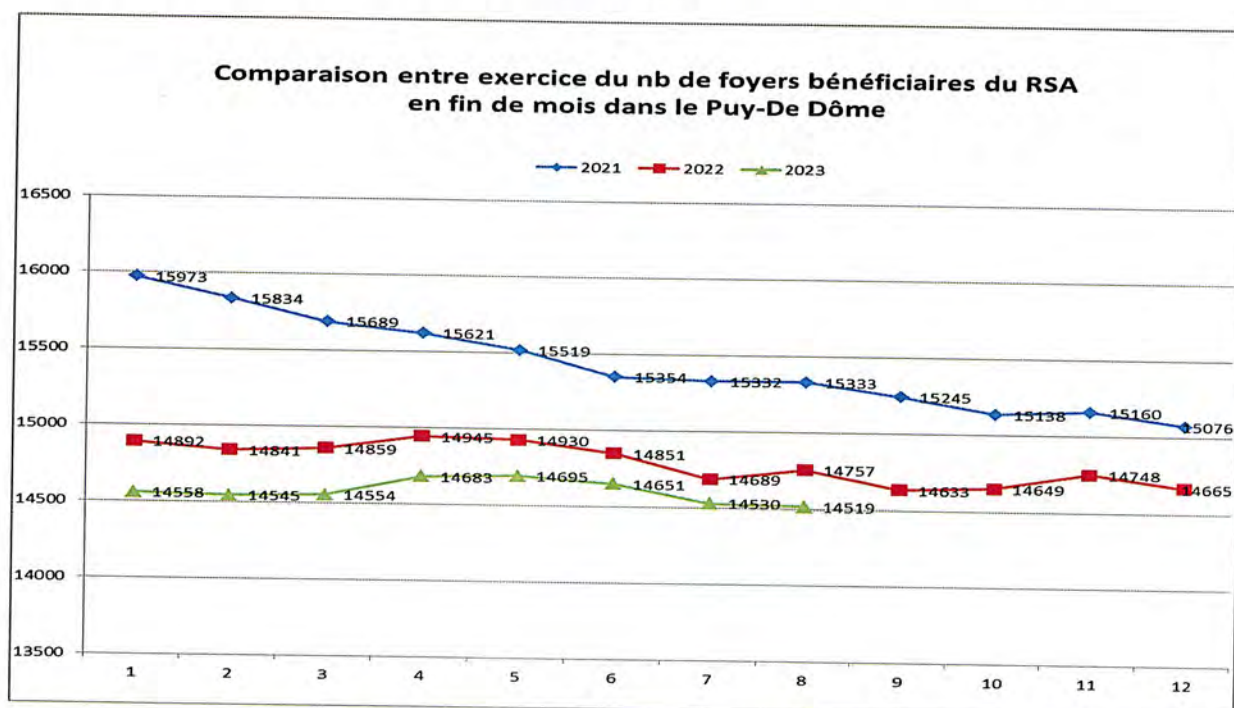
RSA et secteur de l'insertion : 108 M€ au Budget primitif 2024

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires 2024, la prévision du rSa (Revenu de Solidarité Active) est toujours très incertaine, tant elle fait appel à de multiples paramètres de contextes économique et social, ou encore de moyens engagés par les acteurs publics pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

Le rSa a été budgété à hauteur de 98 M€ au budget 2024, pour un prévu 2023 de 96,3 M€. A l'heure de la rédaction du présent rapport, cette prévision devrait permettre d'absorber une nouvelle revalorisation de l'aide au 1^{er} avril 2024, surement moins soutenue qu'en 2022 et 2023 au vu des prévisions d'inflation, et une légère progression du nombre de bénéficiaires. En effet, les derniers chiffres publiés sur la santé du marché de l'emploi en cette fin d'année 2024 font état d'une légère croissance du taux de chômage.

Le déploiement de la réforme du rSa souhaitée par l'Etat au titre de la Loi plein emploi du 14 novembre 2023 devrait s'engager au 1^{er} janvier 2024 si le Conseil Constitutionnel confirme sa validité. La mise en place d'un rSa « conditionné » à la signature d'un contrat d'engagement pourrait limiter la progression du nombre de bénéficiaires.

D'autre part, la collectivité confirme son ambition dans le financement de dispositifs d'insertion, corollaire indispensable à une meilleure insertion des bénéficiaires et à une dépense de rSa maîtrisée. Avec 8,9 M€ au budget 2024, la progression de l'enveloppe telle que présentée au budget précédent est maintenue. Concernant le FSE (Fonds Social Européen), la programmation 2021-2027 est définitivement lancée, 3,6 M€ sont prévus. Le Plan Départemental d'Insertion a été abondé de 3,8 M€.



Focus Allocation Individuelles de Solidarité (AIS)

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
APA versée à domicile	21 M€	23,2 M€	21,9 M€	21,5 M€	24,2 M€
APA versée en établissement	30,7 M€	31 M€	31,7 M€	31 M€	31 M€
ACTP	2,97 M€	2,9 M€	2,96 M€	2,8 M€	2,8 M€
PCH allocation	24,6 M€	24,1 M€	24 M€	24 M€	24,5 M€
RSA allocation	94,48 M€	95,3 M€	96,3 M€	96 M€	98 M€
Total AIS	173,7 M€	176,5 M€	176,8 M€	175,3 M€	180,5 M€

Sur le panier des AIS 2024 (compétences obligatoires), le Département doit absorber une dépense supplémentaire de 5 M€ par comparaison à la perspective d'atterrissage 2023.

Focus frais d'hébergement

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
Personnes âgées	18 M€	18,1 M€	17,2 M€	17 M€	17,4 M€
Personnes handicapées	64,5 M€	70,4 M€	72,4 M€	70,2 M€	73,7 M€
Famille et enfance	66,9 M€	70 M€	75 M€	73,4 M€	82,6 M€
Total hébergement (cpte 652)	149,4 M€	158,5 M€	164,6 M€	160,6 M€	173,7 M€

En soutien aux établissements d'hébergement des trois volets de la politique sociale, 13 M€ supplémentaires sont déployés par le Conseil départemental.

4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
Contribution au service d'incendie et de secours	36,7 M€	36,7 M€	41,7 M€	41,7 M€	42,7 M€
Subventions versées (hors insertion)	20,5 M€	24,3 M€	29,2 M€	26 M€	30 M€
Participations	5,8 M€	6,2 M€	4,8 M€	4,8 M€	4,9 M€
Charges courantes	5,5 M€	6,1 M€	6,4 M€	6 M€	6,4 M€
<i>dont indemnité aux élus</i>	2,9 M€	3 M€	3 M€	3 M€	3,1 M€
<i>dont restauration et hébergement scolaires</i>	1,2 M€	1,3 M€	1,3 M€	1,2 M€	1,3 M€
Dotation de fonctionnement collèges publics	5,7 M€	6 M€	6 M€	6 M€	6 M€
Dotation de fonctionnement collèges privés	4,7 M€	4,9 M€	5,2 M€	5 M€	5,4 M€
Compensation transfère CAM	4,6 M€	4,6 M€	4,6 M€	4,6 M€	4,6 M€
Total autres charges de gestion courante (65)	83,5 M€	88,8 M€	98 M€	94,1 M€	100 M€

*Hors mise en réserve ou provision surplus DMT0

Les « autres charges de gestion courante » sont essentiellement composées des subventions et participations versées aux partenaires de la collectivité pour la mise en œuvre de ses politiques publiques. Avec 100 M€ prévus au Budget 2024, ce poste est également en augmentation. C'est l'évolution des « subventions versées » qui justifie le plus la progression envisagée.

Le premier poste de dépense de ce regroupement budgétaire concerne la contribution de fonctionnement versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Conformément aux dispositions de la convention de partenariat pluriannuelle adoptée respectivement par les deux assemblées les 27 et 30 juin 2023, la participation 2024 progresse de 1 M€ pour un montant de 42,7 M€. Ce rythme de 1 M€ supplémentaire par an sera conservé jusqu'à la fin de la convention en 2026.

6 M€ sont affectés à la dotation de fonctionnement des collèges (DGF collèges). Elle est composée de deux parts : une première calculée sur une participation forfaitaire par élève et une seconde dite part « patrimoine » qui prend en charge les frais bâtimentaires des établissements. Si en 2023, la DGF collèges a dû être abondée de crédits supplémentaires pour suivre le prix de l'énergie, l'enveloppe 2024 a pour l'instant été maintenue constante à 6 M€. 5,4 M€ ont été inscrits pour la DGF des établissements privés.

Comme indiqué précédemment, les subventions versées bénéficient de 4 M€ de crédits supplémentaires comparativement à la prévision d'atterrissage 2023. Cet abondement démontre la volonté départementale de soutenir les acteurs du territoire dans des secteurs ciblés tels que la transition éco, l'habitat, le sport ou encore la culture. C'est aussi ce poste comptable qui fait l'objet d'une inscription de 1,2 M€ de crédits exceptionnels pour le déploiement du plan d'urgence EHPAD.

A titre d'information complémentaire, les missions habitat social et habitat innovant bénéficient de 4,5 M€ de crédits inscrits au chapitre 65. Cette dotation est supérieure au prévu 2023.

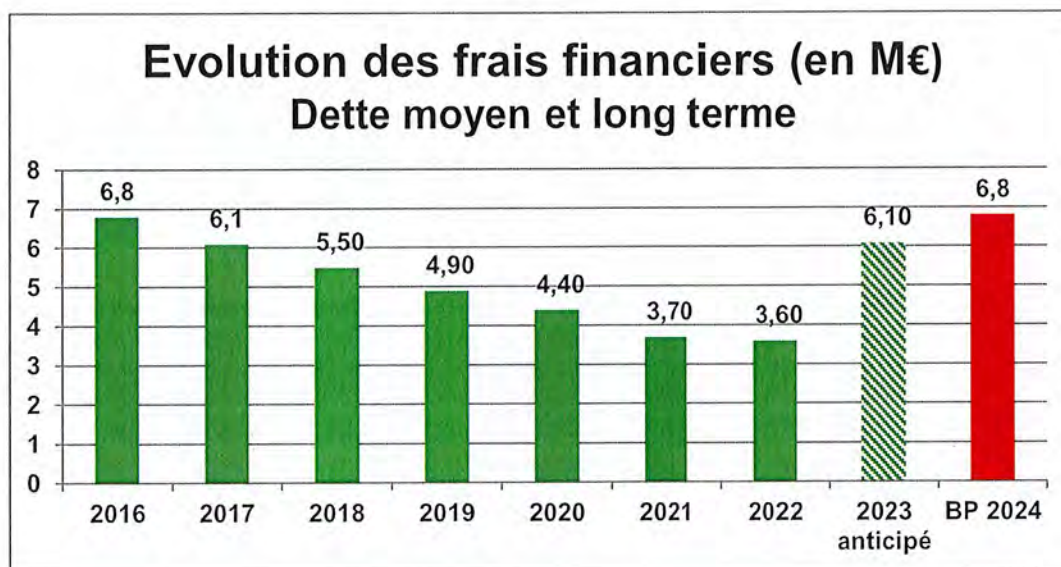
Les deux principales composantes du poste des « participations » sont la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont – Ferrand pour 0,9 M€ et la dotation versée aux clubs sportifs pour la prise en charge du transport des équipes pour 0.65 M€.

5. LES FRAIS FINANCIERS

Le graphique suivant illustre la rupture subie en 2023 suite au retournement des valeurs monétaires constaté depuis mi 2022 (cf partie I chap C). Ainsi, en fin d'exercice, il devrait être constaté une progression de plus de 60 % des frais financiers comptabilisés au chapitre 66.

Malgré la baisse de l'encours de la dette au 31 décembre 2023, les frais financiers vont de nouveau être pénalisés par le contexte monétaire et continuer à progresser en 2024, tout en s'inscrivant dans une tendance bien inférieure à celle de 2023. 6,8 M€ sont prévus au budget primitif.

Le tableau suivant présente l'évolution des frais financiers hors ICNE :



Le tableau suivant apporte un aperçu détaillé des enveloppes budgétaires inscrites au chapitre 66 :

Nature comptable		Programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Anticipé 2023	BP 2024	Var 2024/2023
66111	Intérêts	ANNUIDETTM	3 443 376 €	3 303 455 €	5 984 459 €	6 003 166 €	6 711 441 €	12%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	ANNUIDETTM	-30 300 €	299 200 €	514 000 €	450 000 €	1 000 000 €	122%
6688	Intérêts - Autres dettes	OPEMARCHEM	274 332 €	310 622 €	280 000 €	129 807 €	64 210 €	-51%
Total des charges financières - Chapitre 66			3 687 408 €	3 913 277 €	6 778 459 €	6 582 973 €	7 775 651 €	18%

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Exercice	Montant
Réalisé 2022	724,2 M€
Budget primitif 2023	716,1 M€
Prévu 2023	729,6 M€
Atterrissage prévisionnel 2023	722,4 M€
Budget primitif 2024	736 M€

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
Fiscalité	547,7 M€	545,6 M€	548 M€	546 M€	555,6 M€
Dotations de l'Etat	102,6 M€	99,8 M€	99,8 M€	99,9 M€	99,3 M€
Recettes d'aide sociale	53,5 M€	52,3 M€	60 M€	56,7 M€	60 M€
Autres recettes de fonctionnement	20,4 M€	18,3 M€	21,8 M€	19,8 M€	21,2 M€
Total	724,2 M€	716,1 M€	729,6 M€	722,4 M€	736 M€

Avec 736 M€ inscrits au Budget primitif 2024 (+1,9% comparativement à l'atterrissage 2023), la projection des recettes de fonctionnement est légèrement supérieure à celle présentée lors du débat d'orientations budgétaires de fin novembre. Cet écart est lié à la prévision des recettes d'aides sociales qui a été revue à la hausse lors de la saisie du BP, après que des bonnes nouvelles aient été réceptionnées sur l'encaissement de certains financements CNSA.

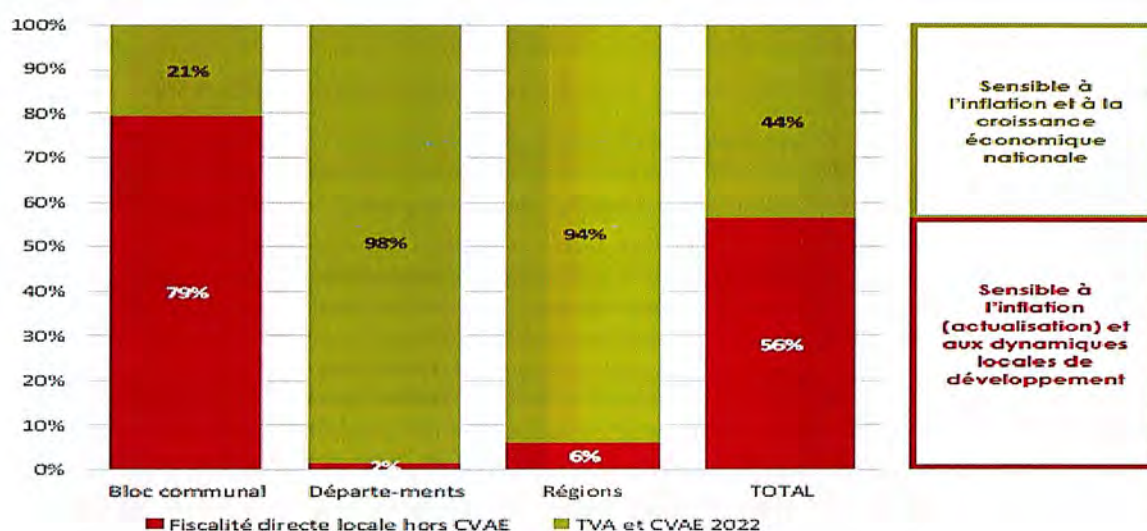
Les 555 M€ de fiscalité départementale doivent être appréhendés avec prudence. En effet, si des produits fiscaux tels que la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA) ou encore la fraction de TVA conservent une bonne dynamique, une grande incertitude concerne les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Le décrochage du marché de l'immobilier constaté depuis le début de l'année 2023, suite à une forte progression des taux d'intérêts, affecte fortement les encaissements mensuels. Les DMTO ont été saisis à 90 M€ au BP 2024, prévision qui pourrait toutefois s'avérer quelque peu optimiste et donner lieu à une révision à la baisse lors du budget supplémentaire.

Ainsi, il est fortement probable que les 736 M€ budgétés ne se réalisent pas totalement. Le scénario d'un atterrissage 2024 proche de celui de 2023 est plausible, malgré les annonces de la Première Ministre concernant le taux de couverture des Allocations Individuelles de Solidarité par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui ne devrait concerner que très marginalement le département du Puy-de-Dôme. Ceci confirmerait l'hypothèse d'une stagnation des recettes de fonctionnement exposée dans le rapport d'orientations budgétaires.

Le projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) ne prévoit aucune modification du panier fiscal des Départements après la dernière réforme qui a abouti à la perte de la CVAE en 2023, désormais compensée par une fraction de TVA nationale.

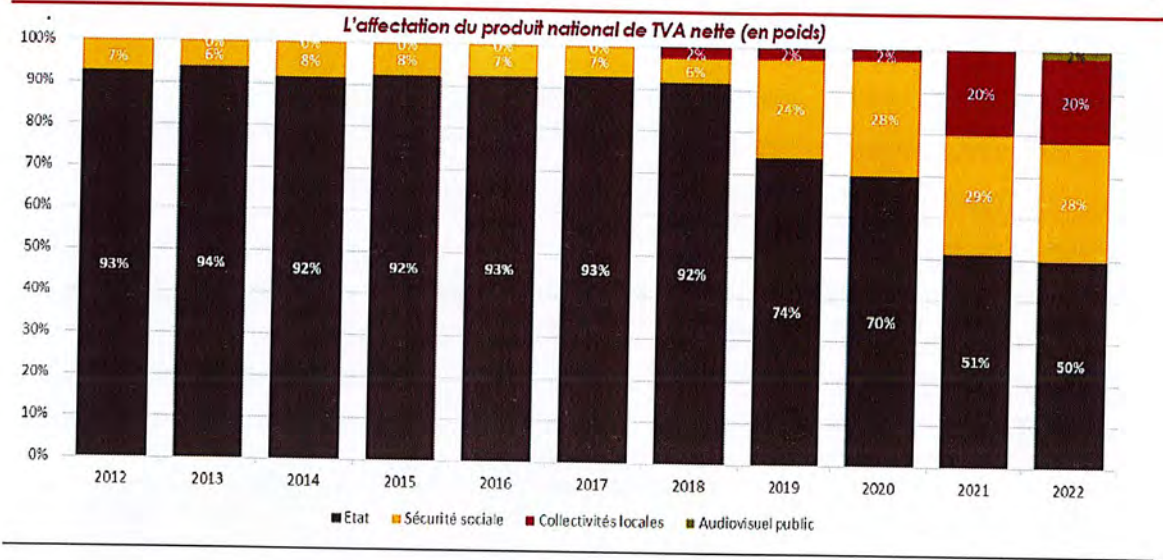
1. LA FISCALITE

Depuis la dernière réforme de la fiscalité directe locale, les principales recettes des Départements sont fortement tributaires du contexte économique du pays, de l'évolution de l'inflation et de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB). Comme le rappelle la Cour des Comptes dans la synthèse de son rapport sur les finances publiques locales 2023, les impôts territorialisés ne représentent plus qu'une part réduite des recettes de fonctionnement des Départements. Désormais, 98% de la fiscalité directe locale des départements est sensible à l'inflation et à la croissance économique nationale – et à l'absence de croissance économique.



Source : Ressources Consultants Finances

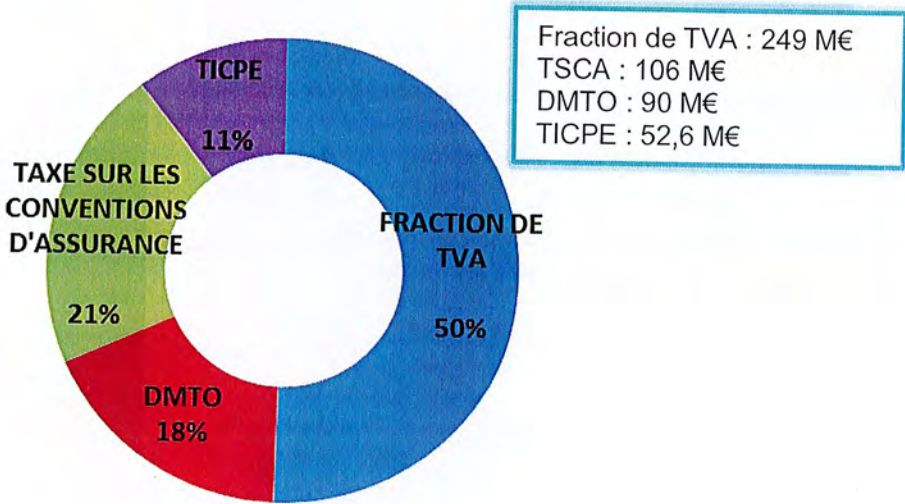
Un parallèle peut ainsi être fait avec le produit national de TVA nette qui, jusqu'en 2017, était une recette principalement affectée au budget de l'Etat (plus de 92%). A partir de 2018, s'est amorcé un transfert de cette recette, principalement vers la sécurité sociale et les collectivités territoriales, notamment vers le bloc communal et les départements suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2024, l'Etat ne percevrait plus que 46% du produit de TVA nette.



Source : Ressources Consultants Finances

Les composantes du panier fiscal départemental pour 2024 :

Panier fiscal du département



Le graphique précédent témoigne parfaitement de la nouvelle hégémonie de la fraction de TVA dans le nouveau panier fiscal du Département.

Aperçu de la composition du panier fiscal des Départements depuis le 01/01/2023 :

Comparaison des différents systèmes de collecte de l'impôt local			
Fiscalité directe locale	Fiscalité indirecte locale	Fiscalité indirecte nationale	Péréquation
Prélèvement sur les acteurs économiques du Puy-de-Dôme (ménages et entreprises)		Prélèvement par l'Etat et redistribution aux Départements selon l'évolution nationale du produit	L'Etat organise une redistribution entre départements selon des critères de richesse ou de dépense
CVAE	DMTO	Fraction de TVA	DCP
IFER	Taxe sur l'électricité	TICPE	FNGIR
	Taxe d'aménagement	TSCA	FDPDMTO

Montants prévisionnels de fiscalité inscrits au BP 2024 :

Repères méthodologiques : L'ensemble des tendances ici communiquées ont été calculées à partir de la prévision d'atterrissage 2023. Une démarche partenariale a été engagée avec le cabinet Klopfer afin d'évaluer les impacts de la suppression de CVAE et du contexte économique sur les recettes fiscales 2024.

Principaux montants de fiscalité départementale au chapitre 73										BP24/ Atterrissage 23
										BP 2024
										Atterrissage 2023
										2022
										2021
										2020
										2019
										2018
Fiscalité directe										
73118	TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	165 307 003 €	169 418 886 €	172 572 431 €	Transfert communes	/	/	/	/	
73112	COTISATION VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	37 575 427 €	38 576 344 €	40 108 042 €	38 204 034 €	36 905 769 €	/	/	/	
73214	COMPENSATION REGIONALE CVAE	11 959 660 €	11 959 334 €	11 959 334 €	11 959 334 €	11 959 334 €	11 959 334 €	11 959 334 €	11 959 334 €	0,0%
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE ENTREPRISES RESEAUX	1 136 202 €	1 249 306 €	1 371 290 €	1 454 764 €	1 588 097 €	1 700 000 €	1 700 000 €	1 700 000 €	0,0%
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE DES RESSOURCES	10 256 628 €	10 256 628 €	10 256 628 €	10 256 628 €	10 256 628 €	10 256 628 €	10 256 628 €	10 256 628 €	0,0%
7324	DISPOSITIF DE COMPENSATION PEREQUEEE DCP	8 668 045 €	8 568 600 €	8 703 911 €	8 968 209 €	8 487 827 €	8 800 000 €	9 300 000 €	9 300 000 €	5,7%
Sous total		234 902 965 €	240 029 098 €	244 971 636 €	70 842 969 €	69 197 655 €	32 715 962 €	33 215 962 €	33 215 962 €	1,5%
Fiscalité indirecte										
7351	FRACTION DE TVA compensatoire TFPB et depuis 2023 CVAE				172 956 315 €	189 526 178 €	240 000 000 €	249 000 000 €	249 000 000 €	3,8%
732251	FONDS DE PEREQUATION DES DMTO	10 592 612 €	9 854 659 €	11 816 760 €	10 359 905 €	10 770 048 €	12 318 927 €	10 500 000 €	10 500 000 €	-14,8%
731	DMTO	77 022 421 €	86 279 106 €	83 323 394 €	102 956 615 €	110 731 681 €	92 000 000 €	90 000 000 €	90 000 000 €	-2,2%
73171	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE (TSCA)	83 845 932 €	86 009 487 €	89 343 843 €	93 384 309 €	98 095 078 €	102 000 000 €	106 000 000 €	106 000 000 €	3,9%
731421	TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS (TICPE)	52 568 404 €	52 560 782 €	51 271 594 €	52 303 229 €	52 551 745 €	52 400 000 €	52 600 000 €	52 600 000 €	0,4%
73131	TAXE AMENAGEMENT CAUE ENS	2 721 312 €	2 989 335 €	2 694 577 €	2 787 051 €	3 036 713 €	3 000 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	-16,7%
73141	TAXE SUR LA CONSO FINALE ELECTRICITE / Assise sur l'électricité	6 870 006 €	6 807 907 €	6 655 655 €	7 032 207 €	9 687 548 €	7 990 000 €	8 250 000 €	8 250 000 €	3,3%
7358	FONDS DE SAUVEGARDE DE TVA				3 602 152 €	3 466 335 €	3 600 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €	0,0%
Sous total		233 620 688 €	244 501 276 €	245 105 823 €	445 381 784 €	477 865 327 €	513 308 927 €	522 450 000 €	522 450 000 €	1,8%
Total		468 523 653 €	484 530 374 €	490 077 459 €	516 224 753 €	547 062 982 €	546 024 889 €	555 665 962 €	555 665 962 €	1,8%

Le point majeur à retenir du budget primitif 2024 est l'évolution anticipée des DMTO :

En effet, après l'embellie post-Covid, la hausse des taux d'intérêts, le durcissement des conditions d'emprunts qui conduisent à une baisse du nombre de crédits accordés, l'inflation et le renchérissement du coût de la vie, sont autant de facteurs qui expliquent le constat d'un marché immobilier national qui se tend depuis plus d'un an avec une baisse du nombre de transactions.

Ainsi, en septembre 2023, à l'échelle nationale, les prévisions de la FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) prévoyaient une baisse des DMTO d'environ 23 % sur l'année en anticipant une diminution des prix de 5 % en moyenne et des ventes de 18 %.

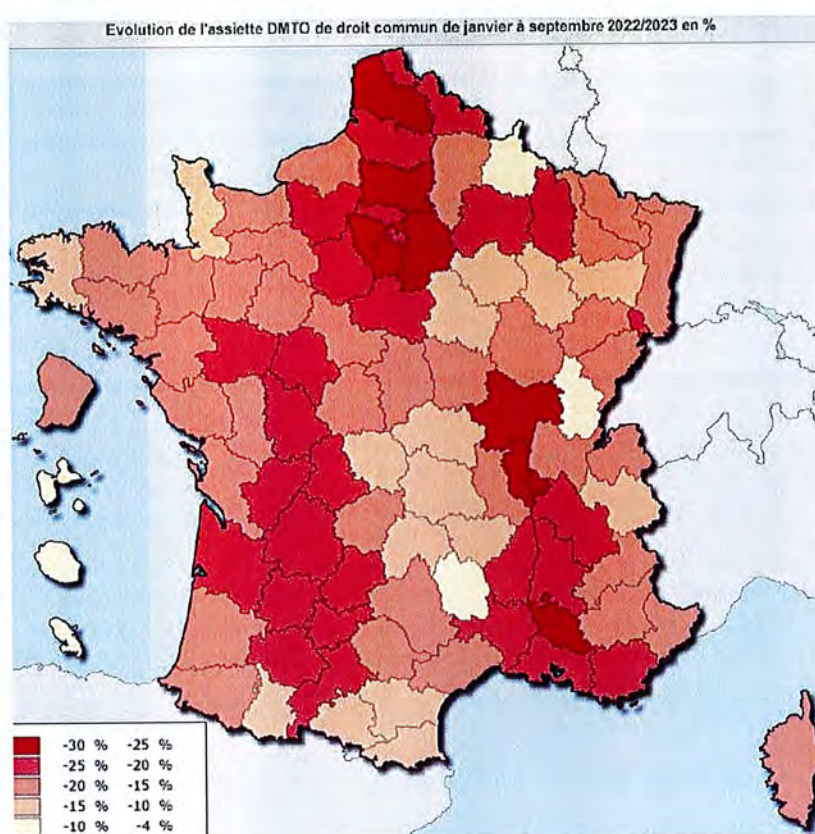
Evolution des DMTO à l'échelle nationale :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prévision
DMTO (milliards d'€)	9,49	10,1	9,3	6,9	9,1	10,9	10,2	9,2	9,9	11,2	12,1	14,1	14,7	16,2	16,0	20,0	20,5	15,8

Source : FNAIM

En parallèle de ces données nationales, même si la tendance à la baisse se constate également pour le Puy-de-Dôme, le Département semble pour l'instant subir une décreue moins soutenue que dans certaines zones géographiques françaises, souvent plus urbanisées. Cette différenciation de notre territoire avait déjà été constatée au moment de l'embellie post Covid du marché de l'immobilier où la progression des DMTO s'était mieux répartie dans le temps.

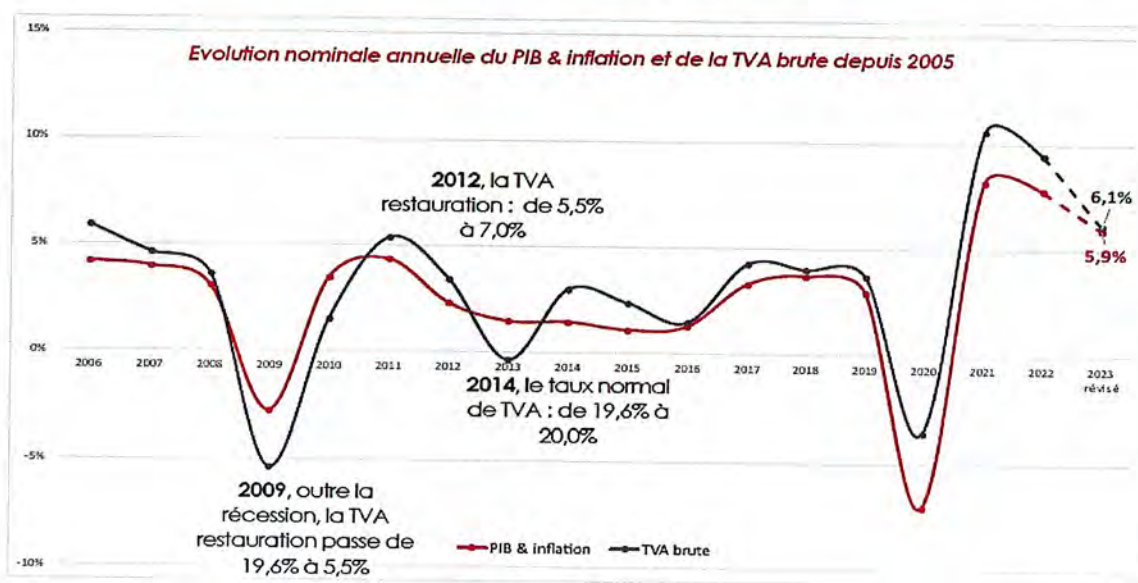
La cartographie suivante fournie par le Cabinet Ressources Consultants Finances permet de confirmer ce constat :



Par conséquent, au regard de ces indicateurs concernant l'état du marché de l'immobilier, la prévision 2024 des DMTO a été prévue à hauteur de 90 M€ au BP 2024. Ce chiffre pourrait potentiellement être revu à la baisse au cours de l'exercice.

Fraction de TVA :

En ce qui concerne la fraction de TVA nationale, qui représente désormais la moitié du panier fiscal du Département, le Budget 2024 prévoit une augmentation de 3,7 %, soit un produit total attendu de 249 M€. Comme le montre le graphique ci-dessous, les encaissements de TVA brute par l'Etat sont corrélés à la santé économique du pays. Compte tenu des perspectives de croissance et d'inflation anticipées dans le projet de Loi de Finances 2024 (PIB + 1,4% ; inflation + 2,5%), il est envisagé un repli de la dynamique de ce produit fiscal, par rapport aux rendements constatés en 2022 et 2023.



Source : Ressources Consultants Finances

Autres recettes fiscales :

Pour ce qui concerne les deux dernières composantes majeures du panier fiscal départemental, à savoir la Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Energétiques (TICPE), les tendances retenues au budget primitif 2024 sont sensiblement les mêmes que celles de l'année précédente.

L'augmentation de la TSCA est envisagée à 3,9 %, pour un produit total de 106 M€. Cette taxe est reversée par l'Etat en trois fractions, dont une destinée au financement de la contribution obligatoire du Département au SDIS pour environ 17 M€. En moyenne annuelle, la TSCA fait partie des éléments fiscaux les plus dynamiques de la collectivité. La taxe suit l'inflation actuelle des prix de l'assurance qui sont de plus en plus impactés par le risque climatique.

Les projections sont plus modérées pour la TICPE. Sa base de prélèvement repose sur les ventes de produits pétroliers destinés à être utilisés comme carburants ou combustible de chauffage. Le produit de TICPE est envisagé stable en 2024 à 52,6 M€.

Enfin, en matière de taxe d'urbanisme, la dynamique constatée en 2023 montre que les craintes en matière de rythme d'encaissements liées à la réforme issue de la loi de Finances pour 2021 ne se sont pas produites. Pour rappel, l'article 155 reporte la date d'exigibilité de la taxe d'aménagement à la date de réalisation définitive des opérations, alors que ce dispositif était basé sur la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Au regard du contexte économique actuel, le Budget primitif 2024 prévoit une recette de taxe d'aménagement à 2,5 M€, soit en diminution par rapport à l'atterrissage estimé 2023 (3 M€).

Péréquation fiscale :

Le dispositif de compensation péréquée (DCP) est versé aux Départements depuis 2014 par prélèvement sur les frais de gestion de la taxe foncière bâtie pour le financement des allocations individuelles de solidarité. Avec une projection de 9,3 M€ au BP 2024, le DCP devrait progresser de + 5,7%. Cette dynamique fait écho à la hausse des produits nationaux de taxe foncière en 2023, suite à la décision de l'Etat d'appliquer un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 7 %.

Très logiquement après un exercice 2023 qui enregistrera une recette record de plus de 12 M€ (base de calcul DMTO 2022), le produit du Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à titre Onéreux (FDPDMTO) a été inscrit en baisse à 10,5 M€ au BP 2024. Ce montant pourra être revu lors des étapes budgétaires 2024. En effet, la baisse attendue des DMTO en 2023 devrait réduire mécaniquement l'assiette de ce fonds.

A noter toutefois que le Comité des finances locales dispose de 249 M€ de réserves susceptibles d'être utilisées pour amortir la baisse du fonds et donner un coup de pouce bienvenu aux Départements.

2. LES DOTATIONS DE L'ETAT

Comptabilisées au chapitre 74, les dotations de l'Etat représentent le second poste de recettes de fonctionnement après la fiscalité. Au sein de la loi de finances, elles se répartissent entre « les prélèvements sur recettes (DGF et compensations fiscales) » et « la mission relations avec les collectivités (DGD) ».

Principales dotations et participations au chapitre 74		2019	2020	2021	2022	Atterrissage 2023	BP 2024	BP24/ Atterrissage 23
74121	DGF-DOTATION FORFAITAIRE	38 566 353 €	38 832 831 €	39 273 176 €	39 501 750 €	39 483 763 €	39 700 000 €	0,5%
741221	DOTATION FONCTIONNEMENT MINIMALE	19 993 766 €	19 993 766 €	19 993 766 €	19 993 766 €	19 993 766 €	19 993 766 €	0,0%
741223	DOTATION DE COMPENSATION	22 882 196 €	22 882 196 €	22 456 079 €	22 456 079 €	22 456 079 €	22 456 079 €	0,0%
74621	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	2 453 932 €	2 453 932 €	2 453 932 €	3 842 241 €	2 453 932 €	2 453 932 €	0,0%
74832	DOTATION COMPENSATION REFORME TP DCRTP	11 223 531 €	11 223 531 €	11 171 141 €	11 171 141 €	11 119 775 €	10 600 000 €	-4,7%
748	AUTRES COMPENSATIONS FISCALES	4 676 215 €	4 440 836 €	4 120 516 €	4 122 542 €	4 116 000 €	3 755 000 €	-8,8%
74888	Dotation RSA				1 129 792 €			
Total		99 795 993 €	99 827 092 €	99 468 610 €	102 217 311 €	99 623 315 €	98 958 777 €	-0,7%

Ce poste budgétaire a été évalué à 98,9 M€ au BP 2024. Il est en très légère baisse comparativement à l'atterrissage 2023.

Dans la continuité des lois de finances depuis 2018, celle de 2024 n'applique pas de prélèvements majeurs sur les financements accordés aux collectivités.

L'enveloppe nationale attribuée à la DGF des Départements reste stable en 2024. Les 7,5 M€ supplémentaires affectés par l'Etat à la part péréquatrice (dotation de fonctionnement minimale) seront financés par écrêtement de la part forfaitaire des Départements les plus riches (le Conseil départemental du Puy-de-Dôme n'est pas concerné).

A noter, comme indiqué dans le Rapport d'orientations budgétaires 2024, que des travaux sont en cours concernant l'application de la réforme des indicateurs de richesse des Départements décidée en Loi de finances pour 2021. D'après les simulations effectuées par le Cabinet Klopfer, la réforme devrait conduire à une augmentation lissée sur trois ans du potentiel financier du Puy-de-Dôme, qui passerait de 577 à 585 euros par habitant entre 2024 et 2027. Le Puy-de-Dôme pourrait ainsi se rapprocher de la moyenne nationale sous l'effet de la réforme mais dans une proportion modérée. Le cabinet klopfer estime que cette réforme n'aurait pas d'impact sur le DGF de notre département.

Principaux montants de dotations inscrits au Budget Primitif 2024 :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF – cpt 741), par addition de ses trois composantes, est estimée à 82,1 M€, soit une légère progression de + 0,5 % (comparaison montants notifiés 2023). Elle repose exclusivement sur une progression de + 0,5 % de la part forfaitaire (39,7 M€) qui suit l'évolution démographique du département. Les deux autres parts de la DGF, part de fonctionnement minimale et part compensation, sont envisagées strictement constantes. Pour la part de fonctionnement minimale, composante péréquatrice de la DGF, le Département est bénéficiaire d'une clause de garantie qui maintient son montant à sa valeur de 2018 (19 993 766 €). Il n'est donc pas bénéficiaire des 7,5 M€ supplémentaires fléchés par l'Etat sur cette part de DGF pour accompagner les Départements les plus fragiles ;
- La Dotation générale de décentralisation (DGD – cpt 7461) est prévue stable au montant de 2 453 932 € ;
- Pour ce qui concerne les compensations fiscales, qui sont utilisées par l'Etat comme variables d'ajustement pour financer les augmentations des dotations sous enveloppe, elles sont de nouveau anticipées à la baisse en 2024. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP cpt 7483), composante principale des compensations fiscales, a été saisie à 10,6 M€ (-4,7 %). Le panier des autres compensations fiscales a été budgété à 3,7 M€.

3. *LES RECETTES D'AIDE SOCIALE*

Les recettes d'aide sociale sont en grande majorité composées des financements déployés par l'Etat pour accompagner les Départements dans le financement de leur compétence sociale. Au budget 2024, elles sont estimées à 59,9 M€. Depuis 2023, cette famille de recettes est en forte progression dans la mesure où les financements CNSA ont été déployés par l'Etat pour accompagner les Départements dans la prise en charge des revalorisations salariales engagées par l'Etat dans les secteurs du handicap et des aînés.

Les financements CNSA pérennes sont composés de six concours nationaux pour accompagner les Départements dans la prise en charge :

- de l'APA et des actions issues de la conférence des financeurs pour le volet autonomie,
- de la PCH et du fonctionnement de la MDPH pour le volet handicap.

Comme indiqué dans le tableau suivant, les financements pérennes de la CNSA ont été budgétés à enveloppe constante de 37,8 M€ en 2024. Ils suivent avant tout l'activité sociale de la collectivité dans les domaines de l'autonomie et du handicap (nombre de bénéficiaires et actions déclenchées), tout en retenant des critères de péréquation entre les Départements bénéficiaires.

Chiffrage concours CNSA		Montant définitif notifié au département au titre de l'exercice 2022	Montant <u>provisoire</u> ou <u>définitif</u> notifié au département au titre de l'exercice 2023	Prévu 2023	Budget 2024
chapitre 016	Concours au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie / première part (APA 1)	21 945 266,43 €	23 247 738 €	22 423 000 €	22 000 000 €
	Concours au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie / seconde part (APA 2) - LOI ASV	4 867 649,21 €	4 952 788,81 €	4 500 000 €	5 000 000 €
chapitre 74	Concours au financement de la prestation de compensation du handicap (PCH)	8 552 350,72 €	8 653 361 €	8 000 000 €	8 500 000 €
	Concours aux départements pour le financement du fonctionnement des MDPH	995 295,31 €	1 029 120 €	1 000 000 €	1 000 000 €
	Conférence des financeurs : concours forfait autonomie (FA)	ND	232 702,96 €	232 703 €	232 703 €
	Conférence des financeurs : concours autres actions de prévention (AAP)	ND	1 638 244,36 €	1 638 244,36 €	1 100 000 €
TOTAL		36 360 561,67 €	39 753 955,13 €	37 793 947,36 €	37 832 703 €
dont chapitre 016		26 812 915,64 €	28 200 526,81 €	26 923 000 €	27 000 000 €
dont chapitre 74		9 547 646,03 €	11 553 428,32 €	10 870 947,36 €	10 832 703 €

Le tableau suivant synthétise les financements « nouveaux » déployés par la CNSA depuis 2023. Ils sont fléchés vers les secteurs de l'habitat, du handicap et des Saad (Services d'Aide à Domicile). Ils sont envisagés en progression en 2024. La question étant désormais de savoir s'ils seront pérennisés ou pas par l'Etat ? Sur ce point, une première réponse positive a été apportée concernant le maintien de la dotation « avenant 43 – Saad » qui devrait donc s'inscrire dans la durée autour d'un montant moyen annuel de 2 M€.

Autres financements CNSA			Prévu 2023	BP 2024
Chapitre 74	Habitat inclusif – projets innovants	La CNSA finance deux dispositifs pour accompagner le développement de l'habitat inclusif : <u>le forfait habitat inclusif</u> (depuis 2019) et l'aide à la vie partagée (à compter de 2021).	462 101 €	651 840 €
	Compensation revalorisation salariale des ESMS du secteur du handicap	Recettes CNSA liées aux revalorisations salariales prévues par les lois de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2021 et 2022. Cette revalorisation, dites Mesures Laforcade, prévoit l'extension du Ségur 1 aux personnels soignants et socio-éducatifs des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux du secteur handicap. Cette compensation est prise en charge par la CNSA à 100% pour les personnels soignants et 70% pour les personnels socioéducatifs	2 717 000 €	2 000 000 €
	Avenant 43 et complément de traitement indiciaire des personnels des SAAD	Ces recettes CNSA compensent les mesures de revalorisations issues de l'Avenant n°43 de la branche aide à domicile (Arrêté d'agrément n°43/2020 publié au journal officiel le vendredi 2 juillet 2021) et l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) aux agents publics des SAAD prévu par la loi de finance rectificative du 16 aout 2022 (article 44).	1 657 800 €	2 320 000 €
Chapitre 74	Dotation complémentaire qualité SAAD	L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 crée à compter du 1 ^{er} septembre 2022, une dotation complémentaire à destination des SAAD. Celle-ci vise à financer des actions réalisées par les SAAD répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager listés à l'article L.314-2-2 du CASF.	2 134 776 €	3 950 000 €

Le **Fonds de Mobilisation pour l'Insertion (FMI – cpt 747)**, créé en 2006 pour le financement des dépenses d'insertion et de RSA des Départements, subit une érosion progressive, car il est fléché en priorité vers les territoires les plus fragiles socialement. Son montant 2024 a été évalué à 3,4 M€, soit une nouvelle fois en léger recul comparativement au montant 2023 notifié (3,45 M€). Depuis 2014, la perte sur ce fonds est de 1 M€ pour le département du Puy-de-Dôme.

En dehors de ces composantes principales citées précédemment, le poste budgétaire des recettes sociales est complété des produits suivants qui méritent une attention particulière au vu de leur volume financier :

- Redevance téléassistance budgétée pour 2,2 M€,
- Sur la mission personnes âgées, une recette de 2,2 M€ est prévue pour les récupérations sur successions et 0,9 M€ pour la participation des obligés alimentaires aux frais d'hébergement des résidents,
- 1,3 M€ sont également espérés en recouvrement des indus RSA.

4. LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation comptabilisent principalement les produits des services et les participations liées aux contractualisations engagées par la collectivité dans des domaines ciblées tels que l'insertion (FSE), l'habitat (exemple du SPPEH) ou encore de la téléassistance (participation des communes). . Elles sont envisagées en hausse en 2024 avec une prévision à 17 M€.

Participations :

Les actions du Département en faveur de l'insertion professionnelle sont accompagnées financièrement par l'Union Européenne (UE) à travers le dispositif FSE (Fonds Social Européen). L'UE délègue sa gestion au Ministère du travail qui répartit les enveloppes vers les territoires. La recette envisagée pour 2024 est de 3,24 M€. Elle est le résultat du chevauchement de deux enveloppes : 1,2 M€ au titre de la clôture de la programmation 2014-2020, 2 M€ au titre du lancement de la nouvelle programmation 2021-2027.

La participation des EPCI au titre du déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) est de 0,77 M€.

Produits des services :

Cette famille comptable intègre notamment 1,8 M€ au titre de la convention de gestion avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), comprenant la prise en charge du loyer et le personnel mis à disposition, et 1 M€ pour le remboursement par l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) du personnel mis à disposition par le Département.

Pour ce qui concerne la tarification de la restauration scolaire des collèges, il est prévu que uen recette de 1,85 M€, étant entendu que les établissements prennent directement en charge l'achat des denrées alimentaires. Cette somme est injectée au budget général et participe au financement de la masse salariale des agents des collèges.

FOCUS reprise sur provisions et réserves DMTO :

Comme mentionné dans le rapport d'orientations budgétaires 2024, la stratégie d'une reprise anticipée sur provisions et réserves DMTO constituées à hauteur de 30 M€ en 2022 et 2023 est maintenue. Ainsi, une prévision de recette de 5 M€ a été inscrite au chapitre 78 dédié aux reprises sur provisions. Ce produit exceptionnel permettra de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte monétaire que nous savons dégradé et incertain actuellement. Pour rappel, une première reprise de 15 M€ a été décidée dans le cadre de l'exécution budgétaire 2023.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

Les dépenses d'investissement 2024 (hors dette) sont bien évidemment marquées une nouvelle fois par la mise en œuvre du Plan Stratégique Départemental « Horizon 2030 » qui permet à la Collectivité de mettre en œuvre un plan d'équipement de 780 M€ sur 7 ans.

Ce plan a été débuté en 2023 avec la création de 651 M€ d'Autorisations de Programmes (AP).

En 2024, le rythme de création des nouvelles AP est fortement ralenti, puisque la quasi-totalité du Plan Stratégique Départemental a été programmé en 2023.

Ainsi, seulement 2 % des CP (Crédits de Paiement) inscrits en 2024 correspondront à des programmes nouveaux millésimés 2024

Le montant total des Crédits de Paiement 2024 s'élève à 110,3 M€ (maîtrise d'ouvrage et subventions d'investissement). La progression constatée (comparativement au prévu 2023) correspond à la déclinaison annuelle du Plan Stratégique Départemental Horizon 2030 qui, comme présenté au rapport d'orientations budgétaires 2024, trouvera sa vitesse de croisière à 115 M€ à partir de 2025.

Cette projection 2024 démontre une nouvelle fois le choix de positionner le Département comme un acteur volontariste et engagé au bénéfice du territoire et de son économie.

Ainsi comme en 2023, le montant des dépenses réelles d'investissement sera à un niveau soutenu. Cette inscription, si elle se révèle volontariste est toutefois basée sur un niveau de réalisation conforme à ce qui avait été là aussi annoncé puisque, compte tenu de réalisations toujours inférieures aux inscriptions, elle permet d'envisager un atterrissage à fin 2024 compris entre 105 et 108 M€.

L'engagement pris avec cette inscription ambitieuse tient compte à la fois des besoins des territoires et de ses habitants, mais également des capacités à faire des services départementaux et de leurs partenaires (entreprises, cabinets d'études, association, Communes, EPCI, etc.).

Le financement de ce programme d'équipement se fera par un recours plus important à l'emprunt : environ 40 M€ (cf partie introductive sur les équilibres du BP 24). Le complément sera apporté par une nouvelle utilisation des réserves de fonds de roulement (17M€) et par l'usage habituel de l'autofinancement (53M€).

1. LA REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
Réalisé 2022	79,4 M€
Budget primitif 2023	108,71 M€
Prévu 2023	107,71 M€
Atterrissage prévisionnel 2023	99,11 M€
Budget primitif 2024	110,26 M€

*hors dette et hors apurement comptable du compte 1069

Typologie	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Prévu 2023	Atterrissage prévisionnel 2023	Budget Primitif 2024
Immobilisation	60,0 M€	63,10 M€	64,32 M€	59,0 M€	66,16 M€
Subvention d'investissement	33,3 M€	43,71 M€	42,64 M€	39,0 M€	42,62 M€
Autres dépenses (prêts, caution habitat, participation capital)	0,3 M€	1,9 M€	0,75 M€	1,11 M€	1,48 M€
Total	79,4 M€	108,71 M€	107,71 M€	99,11 M€	110,26 M€

Comme en 2023, la répartition des CP 2024 permet de démontrer la volonté d'investir fortement et durablement sur son propre patrimoine avec un niveau qui continue de progresser, soit plus de 66 M€ en 2024.

De la même façon, par le niveau de subventions d'équipement prévu au BP 2024, la collectivité départementale se place de façon déterminée en accompagnateur de premier ordre des Communes et de leurs groupements afin de les aider à financer leurs projets et, ainsi de rendre le territoire puydômois toujours plus attractif. Les crédits ouverts s'établissent à 42,62 M€ et sont équivalents aux crédits prévus en préparation budgétaire 2023.

Segmentation Stratégique

BP 2024

Axe 1 : Être l'aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité	74,2 M€
Attractivité et aménagement du territoire	24,7 M€
Aménagement numérique	3,9 M€
Contractualisations	20,8 M€
Education et jeunesse	14,0 M€
Actions en direction de la jeunesse et de la citoyenneté	0,1 M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	13,9 M€
Réseau routier départemental et mobilités durables	33,5 M€
Déplacements doux	0,0 M€
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	33,5 M€
Sécurité	2,0 M€
Service Départemental d'Incendie et de Secours	2,0 M€
Axe 2 : Impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de vie de chacun	10,0 M€
Habitat, logement et urbanisme	5,3 M€
Habitat durable	1,5 M€
Habitat innovant et cadre de vie	1,9 M€
Habitat social	1,9 M€
Politique Solidarités et cohésion sociales	4,7 M€
Insertion et Emploi	0,0 M€
Personnes Agées	1,9 M€
Prévention et réduction des inégalités de santé	0,1 M€
Protection et prévention de l'enfance et de la famille	2,7 M€
Axe 3 : Accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié	10,6 M€
Moyens de l'action départementale	10,6 M€
Finances et pilotage	0,8 M€
Information et communication	0,1 M€
Moyens généraux	1,0 M€
Patrimoine immobilier	6,2 M€
Ressources Humaines	0,0 M€
Transformations et ressources numériques	2,5 M€
Axe 4 : Porter Haut et transmettre la fierté de notre identité Puy de Dôme	3,8 M€
Attractivité et aménagement du territoire	1,9 M€
Animation des territoires	0,0 M€
Sports	0,2 M€
Tourisme	1,7 M€
Culture et Patrimoine	1,9 M€
Soutien aux territoires et action culturelle	0,5 M€
Valorisation et conservation du patrimoine culturel et archéologique	1,4 M€
Axe 5 : Faire de la transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur	11,6 M€
Environnement et transition écologique	11,7 M€
Agricultures, Alimentation et Forêt	2,9 M€
Développement durable et transition écologique	2,0 M€
Eaux et milieux aquatiques	5,4 M€
Espaces et patrimoine naturel	1,4 M€
Total général	110,2 M€

La répartition des crédits ouverts par axes du Plan Stratégique Départemental « Horizon 2030 » permet d'analyser les grandes masses affectées aux politiques mises en œuvre. Le détail des projets est présenté infra dans la seconde partie du présent rapport. Les montants

affichés démontrent que toutes les politiques départementales bénéficient de CP 24 en progression, ou du moins stables.

Pour les plus notables d'entre elles, il convient de noter que les crédits routiers sont maintenus au-dessus de 30 M€. Cette enveloppe sera une constante dans la réalisation annuelle du Plan Stratégique Départemental.

Les politiques territoriales en faveur des Communes et regroupements intercommunaux (mission contractualisation) voient leurs crédits progresser de 2 M€ (comparaison prévu 2023). Il est ainsi rappelé que le soutien aux territoires est une priorité de ce budget 2024.

Les crédits relatifs aux politiques éducation et patrimoine immobilier restent constants, tout en étant maintenus à un niveau élevé de respectivement 14 M€ et 6,2 M€.

Les crédits d'investissement relatifs aux politiques sociales passent de 1,6 M€ à 4,6 M€. Cet effort d'investissement est lié à la création de places d'accueil à la pouponnière du CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille) et aux financements apportés pour la réhabilitation des Ehpad.

La politique transition écologique bénéficie de CP 24 stables à 2,2 M€. Elle intègre une enveloppe de 0,4 M€ pour le lancement de la phase 3 du projet COCON.

Enfin, la dotation d'investissement du SDIS 63 est maintenue à 2 M€, ceci conformément à la convention de partenariat renouvelée au printemps 2023.

2. LA COMPOSITION DE L'ENCOURS D'AUTORISATION DE PAIEMENT (AP)

En raison de la mise en place opérationnelle du plan stratégique départemental, les étapes budgétaires 2023 ont marqué une étape historique de programmation pluriannuelle des investissements de la collectivité. Ainsi, 651 M€ d'AP ont été créées pendant l'exercice. Leur réalisation budgétaire s'écoulera de 2023 à l'après 2030.

Les créations d'AP ont donc été beaucoup plus contenues au BP 2024 :

Encours hypothétique au 31/12/2023 des AP antérieures : 880 M€

AP antérieures ajustées :-0,23 M€ (mouvements comptabilisés en DM 3 – 2023)

AP ouvertes BP 2024 (cf. tableau ci-dessous) : 11,65 M€

Encours au 01/01/2024 avec BP 2024 : 891,42 M€

A noter, qu'une autorisation de programme d'envergure de 9,6 M€ sur les ressources numériques a été créée au BP 2024. Cette autorisation permettra de moderniser les outils informatiques et de communication des agents de la collectivité. Une seconde autorisation de programme a été créée à hauteur de 1,5 M€ pour accompagner les territoires dans le financement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Montant des AP millésimées 2024 par axe et politique départementale :

Segmentation stratégique	Montant AP millésime 2024
Axe 1 : Être l'aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité	0,02 M€
Attractivité et aménagement du territoire	0,02 M€
Aménagement numérique	0,02 M€
Contractualisations	0,00 M€
Education et jeunesse	0,0 M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	0,00 M€
Réseau routier départemental et mobilités durables	0,00 M€
Déplacements doux	0 M€
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	0,0 M€
Axe 2 : Impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de vie de chacun	0,00 M€
Habitat, logement et urbanisme	0,0 M€
Habitat durable	0,0 M€
Habitat innovant et cadre de vie	0,0 M€
Habitat social	0,0 M€
Politique Solidarités et cohésion sociales	1,5 M€
Prévention et réduction des inégalités de santé	1,5 M€
Axe 3 : Accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié	9,66 M€
Moyens de l'action départementale	9,66 M€
Moyens généraux	0,0 M€
Transformations et ressources numériques	9,66 M€
Patrimoine immobilier	0,0 M€
Axe 4 : Porter Haut et transmettre la fierté de notre identité Puy de Dôme	0,0 M€
Attractivité et aménagement du territoire	0,0 M€
Sports	0,0 M€
Tourisme	0,0 M€
Culture et Patrimoine	0,0 M€
Soutien aux territoires et action culturelle	0,0 M€
Valorisation et conservation du patrimoine culturel et archéologique	0,0 M€
Axe 5 : Faire de la transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur	0,47 M€
Environnement et transition écologique	0,47 M€
Agricultures, Alimentation et Forêt	0,0 M€
Développement durable et transition écologique	0,47 M€
Eaux et milieux aquatiques	0,0 M€
Espaces et patrimoine naturel	0,0 M€
Total général	11,65 M€

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT LIEES A LA DETTE

Repères méthodologiques :

Les écritures concernant les mouvements liés aux emprunts revolving apparaissant au compte 16449 sont retraités et n'apparaissent pas quand ils se traduisent par des mouvements identiques en dépenses et en recettes.

Nature comptable		Programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Anticipé 2023	BP 2024	Var 2024/2023
16311	Emprunts obligataires - Remboursement in fine	ANNUIDETTM	0 €	9 800 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	0%
1641	Emprunts en euros	ANNUIDETTM	30 007 590 €	20 550 764 €	20 675 370 €	17 620 387 €	16 254 385 €	-8%
		RENEGOCIAM	5 275 353 €	0 €	11 536 112 €	11 425 001 €	0 €	-100%
16441	Opérations afférentes aux emprunts revolving	REVOLVINGM	754 717 €	754 717 €	0 €	0 €	0 €	0%
16451	Remboursements temporaires sur emprunt en euros		0 €	0 €	0 €	2 390 953 €	794 758 €	-67%
Total des dépenses - Chapitre 16			36 037 660 €	31 105 481 €	42 211 482 €	41 436 341 €	27 049 143 €	-35%

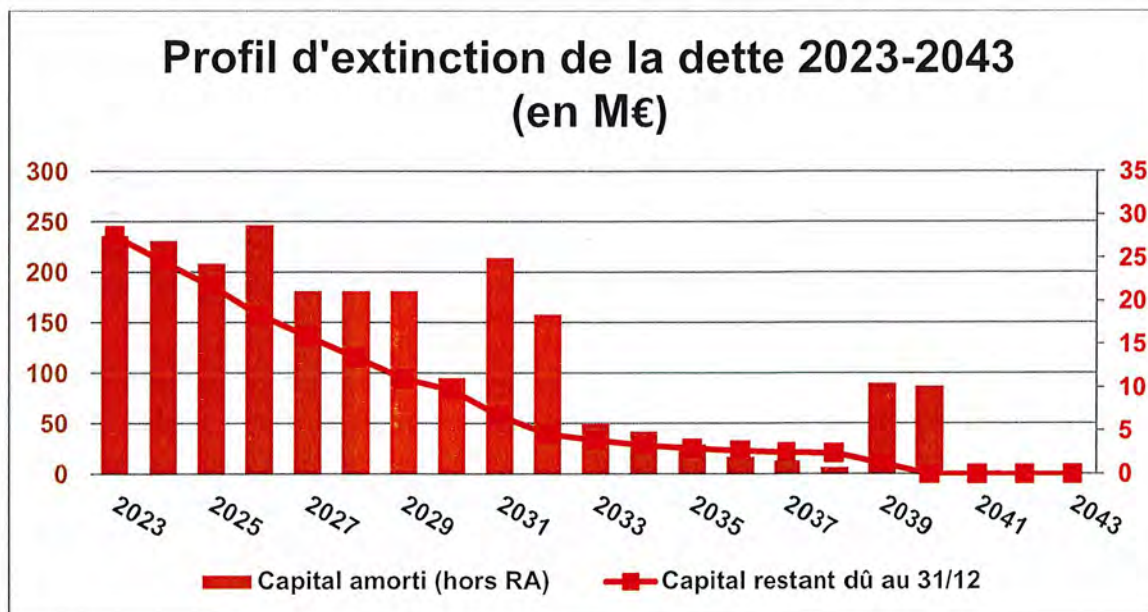
La charge du remboursement du capital de la dette existante (chapitre 16 en dépenses) est estimée à 27 M€ pour l'exercice 2024. Comme déjà indiqué dans les rapports budgétaires précédents, hors opportunités de remboursements par anticipation, l'objectif est de retenir un amortissement annuel de la dette d'environ 30 M€. Ceci signifie que les profils d'amortissement des emprunts bancaires doivent être ajustés en fonction des arrivées à échéance des emprunts obligataires, qui eux se remboursent « in fine ».

Les prévisions inscrites au budget primitif 2024, pour ce qui concerne le programme « annuité de la dette – ANNUIDETTM » sont sensiblement identiques à celles de 2023. Un remboursement in fine d'un emprunt obligataire de 10 M€ sera réalisé, alors que les échéances des emprunts bancaires ont été estimées à 16,2 M€.

Aucune enveloppe n'a été prévue en 2024 pour engager des remboursements par anticipation. En effet, avec 70 M€ remboursés par anticipation entre 2018 et 2023, le Département ne dispose plus d'opportunité pour engager des opérations qui présenteraient un intérêt financier au vu des montants de pénalités estimés.

Le tableau précédent compile uniquement les mouvements budgétaires, à ce titre il ne fait pas état des mouvements de trésorerie liés aux emprunts revolving. Ainsi, à titre d'information, l'emprunt Caisse d'Epargne, avec phase de mobilisation d'un an, souscrit en novembre 2023, fera l'objet d'un remboursement temporaire de 5 M€ début janvier 2024 avant une consolidation finale totale en fin d'exercice afin d'optimiser les frais financiers payés à la banque.

Pour rappel, les éléments relatifs à l'évolution du stock de dette ont été analysés au chapitre dédié à la stratégie d'endettement (Partie I – Les grands équilibres du Budget primitif 2024).



Ce graphique permet de constater que le profil d'extinction de la dette est favorable à la collectivité. Il fait écho aux efforts de désendettement engagés ces 10 dernières années.

C. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

Les recettes d'investissement sont exprimées ici hors dette et sans prise en compte de l'autofinancement prévisionnel (cf. chapitre introductif sur les équilibres budgétaires).

Exercice	Montant
Réalisé 2022	17,4 M€
Budget primitif 2023	21,7 M€
Prévu 2023	21,9 M€
Atterrissage prévisionnel 2023	17,8 M€
Budget primitif 2024	23.5 M€

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les recettes d'investissement 2024 sont envisagées en hausse si on se réfère à la prévision d'atterrissage 2023. De façon générale, elles suivent la progression des montants investis par la collectivité. Elles sont donc anticipées en hausse pour les prochaines années.

Synthèse des principales recettes d'investissement retenues au BP 2024 :

	2020	2021	2022	BP 2023	Prévu 2023	BP 2024	% BP 2024/ Prévu 2023
FCTVA	6 768 454 €	7 107 768 €	7 028 642 €	8 500 000 €	9 052 200 €	8 500 000 €	-6,10%
Dotation globale d'équipement							
DSID	1 099 316 €	1 717 547 €	1 737 036 €	1 700 000 €	1 310 000 €	1 560 000 €	19,08%
DSID plan de relance			1 150 422 €	2 000 000 €	1 700 000 €	600 000 €	-64,71%
Dotation équipement collèges	2 726 412 €	2 726 412 €	2 726 412 €	2 726 412 €	2 726 412 €	2 726 412 €	0,00%
Produit radars automatiques	1 147 692 €	1 141 605 €	1 142 758 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	0,00%
Fonds vert						600 000 €	
TOTAL	11 741 874 €	12 693 332 €	13 785 270 €	16 076 412 €	15 938 612 €	15 136 412 €	-5,03%

La recette de FCTVA (Fonds de Compensation de TVA) a été saisie, comme en 2023, à 8,5 M€. En effet, au 31 décembre 2023 les dépenses de maîtrise d'ouvrage sont anticipées plutôt stables par rapport à celles constatées en 2022 (59 M€).

La DSID plan de relance (Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental), mise en place par l'Etat en 2021, va arriver à son terme en 2024. Un solde définitif de 0,6 M€ sera encaissé sur les projets retenus au titre de la rénovation énergétique des bâtiments. Au total, le Département aura été soutenu à hauteur de 3,5 M€. La DSID « classique » a été saisie à 1,56 M€, montant annuel qui se stabilise au-dessus de 1,3 M€.

Dispositif de la Loi de finances 2023, les versements au titre du « fonds vert » (fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires) débiteront en 2024 à hauteur de 0,6 M€, ce qui correspond aux acomptes qui seront versés au moment du lancement des trois projets retenus par l'Etat (collège des Ancizes, Cocon 3 et restauration de la montagne du Mont). Les notifications reçues en cette fin d'année attribuent à notre collectivité une enveloppe total de 1,95 M€ de subventions d'investissement fonds vert.

En complément des montants présentés ci-dessus, 7,3 M€ ont été inscrits au titre de financements divers CPER (Contrat Plan Etat Région), FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FEDEAR (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et convenus dans la cadre de la contractualisation avec Clermont Auvergne Métropole. La part déterminante de l'enveloppe concerne les subventions au titre des travaux ponts de Dallet et Cournon : 4,9 M€ prévus, ce montant cumule trois financements FEDER, Etat et Métropole.

IV. LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	869 520,00 €*	904 520,00 €**
Investissement	35 000,00 €	0,00 €
TOTAL	904 520,00 €	904 520,00 €

*dont 802 490,00 € de frais de personnel

**dont 381 520,00 € de subvention d'équilibre

Le budget annexe alloué au Centre Départemental de Santé (CDS) s'établit à 904,5 k€ en dépenses et recettes

Il finance l'activité de trois centres fonctionnels : Clermont-Ferrand, Thiers et Saint-Gervais d'Auvergne, reflète de l'offre départementale de premier recours en médecine générale.

L'activité médicale des centres de santé permettra la perception de recettes de consultations, ainsi que de certaines aides liées à leur fonctionnement, pour un montant total estimé à 455 000 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles permettront l'acquisition d'un nouveau véhicule et de matériel médical et de mobilier pour l'équipement du second cabinet médical de Clermont-Ferrand dont l'ouverture est reportée en 2024.

PARTIE 2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE

Par son caractère éminemment transversal, le numérique contribue à nos usages quotidiens qu'ils soient personnels ou professionnels. Il soutient le développement économique et l'aménagement de nos territoires. Il accompagne la transformation de la collectivité pour un service public toujours plus proche de nos concitoyens et de nos partenaires. Il est, enfin, une source d'opportunités culturelles, professionnelles, etc. dont chacun doit pouvoir se saisir en toute confiance et en toute autonomie, quel que soit son âge ou ses compétences.

La transition numérique est aujourd'hui indispensable pour assurer le développement et la compétitivité d'un territoire. Dans cette optique, le Département s'est engagé dans l'élaboration d'une feuille de route numérique, guidée par une volonté de modernisation, d'innovation et de services numériques de qualité pour ses agents et les Puydômois.

Cette feuille de route s'articule autour de 5 enjeux et 105 projets dont l'initiative et les inscriptions budgétaires sont portés par l'ensemble des directions métiers de la collectivité.

Cette feuille de route numérique est le fruit d'une concertation interne entre les élus et les services ainsi qu'avec les acteurs locaux. Nous nous engageons à la mettre en œuvre de manière progressive et à l'adapter en fonction des évolutions technologiques et des besoins de notre territoire.

Ensemble, nous construirons un département moderne, connecté et tourné vers l'avenir.

AXE 1 – ÊTRE L'AMENAGEUR-TRAIT D'UNION DE TOUS NOS TERRITOIRES EN EQUITÉ ET SOLIDARITÉ

I. POLITIQUE ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Département agit en sa qualité d'aménageur des territoires au titre du soutien technique et financier (FIC et CTDD) pour les projets d'investissements portés par les collectivités locales, du déploiement des infrastructures numériques et de la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel, et tout particulièrement la Chaîne des Puys-Faille de Limagne.

Les politiques territoriales sont organisées autour de trois axes, correspondant chacun à une échelle d'organisation territoriale spécifique : les communes, les communautés de communes et les Parcs et Pays. Elles visent à soutenir, au travers de l'ingénierie technique et de soutiens financiers, le développement des équipements publics et du cadre de vie pour les habitants afin de permettre au Département de remplir sa mission de solidarité entre les territoires.

Au travers de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT), le Département apporte son expertise et ses innovations via un soutien technique de la part de ses agents à plus de 480 communes et intercommunalités (soit près de 80 % des communes du département), avec une adaptation régulière de l'offre de services en adéquation avec les nouveaux besoins de ses adhérents.

En matière numérique, l'action du Département a pour objectif d'accompagner la transition auprès de tous et de veiller à son développement équilibré, moderne et inclusif sur le territoire du Puy-de-Dôme. Le déploiement de la fibre reste un axe budgétaire fort de cette politique, tout en étant indispensable à l'attractivité du département.

Concernant la Chaîne des Puys – faille de Limagne, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et labellisé Grand Site de France, les actions de gestion, de préservation et de valorisation se poursuivront en 2024, notamment dans le cadre du contrat de plan Etat / Région 2021-2027.

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022	2023	2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu (BP+DM+BS) Budget Primitif	
Axe 1 : Etre aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité				
Attractivité et aménagement du territoire				
Fonctionnement				
Dépenses	5,04M€	6,05M€	5,78M€	5,86M€
Aménagement numérique	0,09M€	0,25M€	0,18M€	0,19M€
Contractualisations	4,95M€	5,80M€	5,60M€	5,67M€
Recettes	0,23M€	0,49M€	0,52M€	0,44M€
Aménagement numérique	0,05M€	0,19M€	0,19M€	0,06M€
Contractualisations	0,19M€	0,30M€	0,33M€	0,38M€
Investissement				
Dépenses	21,01M€	21,46M€	21,68M€	24,71M€
Aménagement numérique	3,82M€	3,46M€	3,16M€	3,92M€
Contractualisations	17,18M€	18,01M€	18,51M€	20,79M€
Recettes	1,08M€	1,51M€	2,38M€	1,70M€
Contractualisations	1,08M€	1,51M€	2,38M€	1,70M€

A. MISSION AMENAGEMENT NUMERIQUE

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024
Aménagement numérique	0,19M€	0,06M€	3,92M€
Haut débit et e-administration	0,01M€	0,03M€	0,00M€
Numérique hébergement web 63	0,06M€		
Numérisation du cadastre et dévelop. TNT	0,01M€		0,01M€
Schéma Départemental des Usages Numériques	0,11M€	0,03M€	
Très haut débit	0,00M€		3,91M€

Le numérique contribue, chaque jour, à nos usages quotidiens qu'ils soient personnels et professionnels. Il soutient le développement économique et l'aménagement de nos territoires. Il accompagne la transformation de la collectivité pour un service public toujours plus proche de nos concitoyens et de nos partenaires. Il est, enfin, une source d'opportunités culturelles, professionnelles, etc. dont chacune et chacun, doit pouvoir se saisir en toute confiance et en toute autonomie, quel que soit son âge ou ses compétences.

Le Département se dote d'une feuille de route du numérique à la fois ambitieuse et opérationnelle permettant d'assurer une cohérence globale de l'ensemble de ces sujets et une bonne coordination dans la mise en œuvre des projets numériques de la collectivité.

Cette feuille de route s'articule autour de 5 enjeux :

- Un Département qui se transforme
- Un Département facilitateur pour les usagers, les territoires, les partenaires
- Un Département qui innove
- Le numérique responsable
- Un système d'information (SI) structurant pour le Département (sécurité, infrastructures...).

Au titre de l'aménagement et de l'accompagnement des territoires, la feuille de route concerne :

- l'installation des infrastructures à travers l'investissement pour le développement des réseaux modernes, fixes et mobiles, en tout point du territoire ;
- la mise en place de services numériques tant à destination des élus, des agents que des territoires, des particuliers ou des professionnels ;
- la médiation numérique afin de faciliter l'usage des services numériques et des équipements informatiques par tous les publics et l'accompagnement des personnes les plus en difficultés pour leur offrir les opportunités d'évoluer dans ce nouvel environnement.

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

La proposition budgétaire 2024 en dépenses de fonctionnement comprend :

Au titre du développement des infrastructures et réseaux :

- Les prestations de contrôle et de maintenance du patrimoine de pylônes de téléphonie mobile propriété du Département (10,5K€).

Au titre des services numériques :

- La mise en place de l'offre de mutualisation portée par l'ADIT63 pour le renforcement de la sécurité informatique des collectivités « Pack Cyber63 ». Cette offre s'inscrit dans un appel à projet du volet cybersécurité de France Relance lancé par l'Agence Nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et bénéficie d'un soutien à hauteur de 70 % de la dépense sur 3 ans (70 k€) ;
- Le maintien et le développement de l'offre de services numérique à destination des collectivités partenaires de l'ADIT63 (Site Internet Web63, dématérialisation, etc.) (60 k€) ;
- La mise en œuvre de la feuille de route numérique (20 k€) ;
- La participation aux dépenses de fonctionnement du Centre de Ressources Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) au titre de la convention 2024-2026. Ce centre de ressources fournit aux collectivités puydômoises, dont le Département, un ensemble de services en matière de données territoriales (11 k€).

Au titre de la médiation numérique :

- La troisième édition d'un événement Numérique en Commun[s] et l'outillage de la médiation numérique (20 k€) ;
- La mise en place du programme France Numérique Ensemble et copilotant avec la Préfecture la structuration du réseau d'inclusion numérique dans le Puy-de-Dôme.

La proposition budgétaire 2024 en recettes de fonctionnement comprend les loyers des opérateurs occupant des pylônes de téléphonie propriété du Département, et la facturation à l'ADIT63 des dépenses liées aux services numériques.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

La proposition budgétaire 2024 en dépenses d'investissement comprend :

Au titre du développement des infrastructures et réseaux :

- Une dépense de 3,9 M€ de crédits de paiement est inscrite pour l'année 2024.

Le déploiement de la fibre optique se poursuit dans le cadre du partenariat pour le réseau d'initiative publique Auvergne Très Haut Débit porté par la Région et les quatre départements Auvergnats. Les partenaires ont voté en 2022 la dernière tranche de travaux nécessaire à l'atteinte d'un territoire 100 % fibré qui se déroule entre 2023 et fin 2025. La

participation prévisionnelle du Département aux crédits d'investissement de cette dernière tranche est estimée à 23 M€ (sur la période 2023-2037). Une autorisation de programme dédiée avait été ouverte en 2023.

Au titre des services numériques :

- La participation aux dépenses d'investissement du Centre de Ressources Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) au titre de la convention 2024-2026 (7,6 k€).

B. MISSION CONTRACTUALISATION

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Contractualisations	5,67M€	0,38M€	20,79M€	1,70M€
Action développement territorial	0,23M€	0,19M€	0,35M€	
Adhésions et études politiques territorial	0,01M€		0,00M€	
Aéroport de Clermont	0,89M€			
Aides à l'investissement immobilier			0,00M€	
Très haut débit	0,00M€		3,91M€	
CLD Clermont Communauté			2,24M€	
CPER 2016-2020			4,07M€	1,35M€
CPER 2021-2027			2,72M€	0,35M€
CTDD Communauté de Communes		0,00M€	2,36M€	
Dispositif AMI MERISIER	0,05M€		0,11M€	0,00M€
Diverses actions de transport	0,02M€			
DSP desserte sommet puy de Dôme	1,54M€	0,06M€	0,31M€	
Fonctionnement du Site du Puy de Dôme		0,01M€		
Fonds d'Initiative Communal			7,00M€	
Parc des Volcans d'Auvergne	0,16M€		0,30M€	
Parc Livradois - Forez	0,41M€		0,06M€	
Participation allouée au CAUE	0,76M€	0,00M€		
Patrimoine Mondial de l'UNESCO	0,12M€	0,00M€	0,35M€	
Pays du Grand Clermont	0,02M€			
PDD et chaîne des Puys	0,00M€		0,25M€	
Plan de Gestion du Puy-de-Dôme	0,90M€	0,13M€		
Projets structurants	0,14M€		0,60M€	
SMADC des Combrailles	0,41M€		0,06M€	
Temple de Mercure Sommet du Puy-de-Dôme			0,03M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Pour la Chaîne des puys-faille de Limagne inscrite sur la liste du Patrimoine mondial et labellisée Grand Site de France, il est nécessaire de participer à la structuration de l'accueil des visiteurs sur ce site qui attire près de 1,8 millions de visiteurs chaque année tout en conciliant la préservation des édifices volcaniques et la sérénité des usages traditionnels. Cette ambition relève d'une nécessaire préservation du Bien et d'un soutien attendu des collectivités locales.

Pour cela, il convient de pouvoir assurer la poursuite :

- des dispositifs d'animations qui servent à la transmission des messages de bonne utilisation de l'espace tant auprès des visiteurs (scolaires et tout public) que des habitants. La promotion des dispositifs d'animation relève aussi des dépenses à prévoir ;

- de l'entretien du site du puy de Dôme ;

- de l'accompagnement de l'Equipe Mutualisée de Gestion constituée en service unifié autour du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et du Département (à hauteur de 430 k€) ;

Et de prévoir en conséquence un montant total de 900 k€.

De plus, il convient aussi de garantir le versement de la subvention forfaitaire d'exploitation à TC Dôme conformément au contrat de délégation de service public signé en 2008 (soit 1,540 M€).

Au titre des politiques territoriales, les principales dépenses de fonctionnement pour 2024 concernent :

- 979 k€ pour les contractualisations avec les parcs et pays. En parallèle, une meilleure articulation des interventions avec le Département, notamment en matière d'ingénierie, sera recherchée et proposée ;
- 890,5 k€ pour la contribution statutaire de l'aéroport de Clermont ;
- 760 k€ pour le CAUE. La convention liant le CAUE et le Département fera l'objet d'un bilan des actions en 2024, afin de conforter et de rajuster si besoin les axes de travail, notamment en articulant ses interventions avec l'ADIT.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

En 2024, les opérations à engager sur la Chaîne des puys-faille de Limagne inscrite sur la liste du Patrimoine mondial et labellisée Grand Site de France se feront à l'aide :

- de 106 k€ rattachés au CPER 2015/2020 pour finaliser les opérations en cours sur la Chaîne des puys-faille de Limagne ;
- de 2,35 M€ rattachés au CPER 2021/2027 et permettant d'assurer l'enfouissement de la ligne RTE Nébouzat/Orcines, la réalisation des travaux de préservation et de valorisation sur les puys de la Vache et Lassolas, la mise en sécurité du puy de Dôme face au risque de chute de blocs rocheux et d'achever les travaux sur le tour du puy de Côme ;
- de 350 k€ pour permettre la sécurisation des anciennes carrières de Barme et de Pagnat sur les communes respectives de Nébouzat et de Charbonnière, pour accompagner l'extension de la signalétique règlementaire (40 k€) et la création d'une signalétique identitaire (40 k€) et pour réaliser l'étude (50 k€) et la création (150 k€) de belvédères sur la Chaîne des puys ;
- de 310 k€ pour accompagner TCDôme sur des travaux de remise à niveau des infrastructures relevant du périmètre de la DSP (parking pied de site), avenant 10 au contrat ;
- et de 250 k€ dédiés sur le puy de Dôme à la finalisation des cheminements et la reprise de la signalétiques au sommet du puy en lien avec la fin des travaux du temple de Mercure.

A noter que, pour chacune de ces opérations portées en maîtrise d'ouvrage départementale, des demandes de subventions seront faites au niveau national comme au niveau européen

et que, d'ores et déjà, l'enfouissement de la ligne RTE sera subventionnée à hauteur de 2,169 M€ (versement de 300k€ en 2024).

Au titre des politiques territoriales, les principales dépenses d'investissement prévues pour 2024 s'élèvent à :

- 7 M€ pour les subventions engagées dans le cadre du FIC ;
- 4,4M € pour les subventions liées aux 14 Contrats Territoriaux de Développement Durable.

Pour rappel, le plan stratégique départemental a visé à maintenir son appui aux Communautés de communes et à renforcer son soutien aux communes et tout particulièrement aux communes rurales en doublant l'enveloppe dévolue au Fonds des Initiatives Communales (FIC). Parallèlement, s'est engagé un travail d'optimisation des subventions, afin que les communes puissent, si elles le souhaitent bénéficier d'un accompagnement en ingénierie financière.

Par ailleurs, le fonds d'urgence en faveur des communes confrontées à des événements climatiques graves est reconduit en 2024 (350 k€) et le dispositif SCOLAEF consistant en la réhabilitation énergétique exemplaire de 20 écoles du département – démarré en 2022 – poursuit sa phase opérationnelle(110 k€).

II. POLITIQUE EDUCATION ET JEUNESSE

Accompagner la jeunesse est l'une des priorités stratégiques du Département du Puy-de-Dôme, déclinée dans le cadre du plan « Horizon 2030 ». La politique éducation et jeunesse consiste à agir pour l'éducation et l'épanouissement des jeunes et se mobiliser pour offrir aux collégiens les moyens de construire le monde de demain, notamment en améliorant leurs conditions d'étude.

Cette ambition se décline autour des grandes orientations suivantes :

- avec le Conseil départemental des jeunes, donner la parole aux jeunes pour mieux les associer aux politiques qui les concernent, et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté ;
- maintenir le soutien et l'accompagnement des collèges départementaux, notamment dans le contexte de hausse des coûts de l'énergie et des matières premières ;
- déployer et amplifier la réalisation du « plan Marshall » des collèges, en faveur du patrimoine des collèges via des opérations de remise à niveau des bâtiments ou de restructuration plus lourde sur des établissements le nécessitant, ainsi que des opérations de maintenance ;
- concevoir et développer le projet départemental éducatif et jeunesse.

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022	2023	2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu (BP+DM+BS)	Budget Primitif
Axe 1 : Etre aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité				
Education et jeunesse				
Fonctionnement				
Dépenses	13,50M€	14,63M€	15,27M€	15,63M€
Actions en direction de la jeunesse et de la citoyenneté		0,20M€	0,18M€	0,13M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	13,50M€	14,43M€	15,09M€	15,49M€
Recettes	1,79M€	1,71M€	1,87M€	1,86M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	1,79M€	1,71M€	1,87M€	1,86M€
Investissement				
Dépenses	9,92M€	12,28M€	14,48M€	13,98M€
Actions en direction de la jeunesse et de la citoyenneté		0,09M€	0,06M€	0,05M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	9,92M€	12,19M€	14,42M€	13,93M€
Recettes	0,57M€	0,00M€	0,09M€	0,00M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	0,57M€	0,00M€	0,09M€	0,00M€

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Actions en direction de la jeunesse et de la citoyenneté	0,13M€		0,05M€	0,00M€
Actions citoyenneté et jeunesse	0,13M€		0,05M€	0,00M€
Actions en direction des collèges et des collégiens	15,49M€	1,86M€	13,93M€	0,00M€
Activités complémentaires des collèges				
Administration générale des collèges				
Aides à la scolarité, la restauration, l	0,86M€		0,07M€	
Autres charges de fonctionnement des collèges	0,03M€			
Equipement de cuisine collèges				
Equipement général collèges (mobiliers,matériels)				
Equipement global des collèges suite à réhabilitation			0,08M€	
Fonctionnement, investissement, numérique	13,85M€	1,86M€	1,63M€	
Fonds social pour les collégiens	0,00M€			
Grosses opérations collèges			1,07M€	
Grosses réparations collèges		0,00M€	0,26M€	
Maintenance collèges contrats et travaux	0,12M€			
Multimédia- Infrastructures et Numériqueéducatif	0,02M€		0,00M€	
Multimédia-Infrastructure et Numérique	0,58M€		0,03M€	
Opérations bâtimentaires collèges			10,80M€	

Déclinaison 2024 par programme :**1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024**

La proposition de budget 2024 a pour but de soutenir la mise en œuvre des actions afin de :

- Maintenir les dispositifs existants tout en les adaptant au contexte et aux difficultés conjoncturelles :

- Aides à la restauration et à l'hébergement :

- 380 000 € pour la tarification solidaire de la restauration scolaire et de l'hébergement dans les collèges publics ;
- 60 000 € pour l'aide à la restauration et à l'internat dans les collèges privés sous contrat ;
- prévision de recette de 1 850 000 € en régulation financière de la tarification solidaire de la restauration scolaire des collèges publics.

- Fonctionnement des établissements :
 - o 6 000 000 € pour le fonctionnement des collèges publics ;
 - o 5 400 000 € pour le fonctionnement des collèges privés sous contrat ;
 - o 1 255 000 € pour le fonctionnement du Service de restauration et d'hébergement des collèges publics ;
 - o 127 000 € pour les travaux de maintenance dans les collèges : maintenance et entretien des toitures dans les collèges ;
- Concevoir, initier les nouveaux projets, moderniser nos dispositifs :
 - Numérique éducatif : outils et infrastructures nécessaires, au plus près des évolutions technologiques et pour une efficacité améliorée : 671 809 € en fonctionnement ;
 - Soutien des modes de gouvernance transversaux (cité éducative) : 25 000 € ;
 - Soutien des initiatives des établissements en faveur de l'attractivité des territoires et de la réussite des collégiens :
 - o Transports sportifs et pédagogiques : 650 000 € ;
 - o Rentrée scolaire, internats, collèges au cinéma... : 156 000 € ;
- Miser sur la jeunesse, donner la parole aux jeunes pour mieux les associer aux politiques qui les concernent :
 - Consolidation des actions du Conseil départemental des jeunes du Puy-de-Dôme :
 - o Assurer son fonctionnement : 40 000 € ;
 - o Mobiliser les ressources d'accompagnement, mener des projets : 30 000 € ;
 - Dispositifs éducatifs en faveur des collégiens : lancement d'un appel à projet expérimental auprès des collèges, sur les actions éducatives : 34 000 € ;
 - Structuration de la politique départementale éducative et jeunesse : ouverture d'une autorisation d'engagement de 100 000 € en 2023, crédits de paiement répartis de 2024 à 2026 permettant d'initier l'appel d'offres pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Concevoir, initier les nouveaux projets ; moderniser nos dispositifs :

- Numérique éducatif : outils et infrastructures nécessaires, au plus près des évolutions technologiques et pour une efficacité améliorée : 996 000 € en investissement.

Miser sur la jeunesse ; donner la parole aux jeunes pour mieux les associer aux politiques qui les concernent :

- Conseil départemental des jeunes du Puy-de-Dôme : Mener des projets en investissement : 20 000 € ;

Poursuivre l'action en faveur du patrimoine des collèges :

2024 marque ainsi la mise en œuvre plus concrète du « Plan Marshall » des collèges, déjà amorcée en 2023, et dont chaque opération est conçue sous le prisme de la transition écologique et de la préservation des ressources.

Les crédits d'investissement permettent en premier lieu de poursuivre les études relatives aux opérations-phares du plan d'investissement des collèges publics départementaux, avec notamment la notification des Marchés Globaux de Performance concernant la réhabilitation des collèges de la Monnerie le Montel, les Ancizes et Chamalières.

Parmi les projets significatifs, il est également possible de citer sans être exhaustif :

- l'agrandissement de la salle de restauration, comprenant l'installation d'un self collaboratif, au collège de Beaumont,
- le démarrage des travaux de mise en accessibilité du collège d'Arlanc,
- l'extension de la demi-pension du collège de Saint-Dier-d'Auvergne,
- la réfection de la demi-pension du collège Michel de l'Hospital, à Riom,
- le démarrage des travaux concernant la création d'un préau supplémentaire dans la cour du collège, ainsi que l'agrandissement de la salle de restauration comprenant l'aménagement d'un self collaboratif, au collège de Volvic,
- la réfection des cours des collèges de Brassac-les-Mines, Clermont Baudelaire et Lempdes,
- la rénovation de la salle de technologie et du gymnase du collège de Saint-Eloy-les-Mines,
- la rénovation de sanitaires et du hall de vie du collège de Maringues.

Ces investissements s'inscrivent dans la continuité des opérations programmées par ailleurs et notamment : réalisation des travaux urgents et de sécurité ; réfection des toitures de plusieurs collèges, etc.

III. POLITIQUE RESEAU ROUTIER ET MOBILITES DURABLES

Essentiel à la vie et au développement des territoires, le patrimoine routier départemental est le support de toutes les mobilités. Son entretien, sa fluidité et sa sécurité sont la garantie du droit fondamental de tout puydômois à pouvoir se déplacer sur tout le territoire.

La collectivité poursuivra son engagement dans une politique visant à préserver le patrimoine routier qui représente environ 7 000 km de voirie, dont plus de 1 000 km en agglomération, et plus de 3 000 ouvrages d'art (murs et ponts).

En complément, la modernisation du réseau se poursuivra par des aménagements en traversée d'agglomération, en maîtrise d'ouvrage ou subvention, dans l'objectif de sécuriser et de mettre en valeur les bourgs puydômois. En parallèle, une politique d'amélioration du réseau sera maintenue en matière d'aménagements de sécurité ponctuels et ciblée sur le traitement de parois rocheuses instables pouvant mettre en péril à moyen terme la sécurité des usagers.

La modernisation et la valorisation de nos infrastructures se déclinent également sur des ambitions spécifiques :

- la poursuite de l'aménagement des sections à 70 km/h, pour les rendre plus lisibles et efficaces, en tirant profit de ceux réalisés de manière expérimentale en 2022 et 2023 ;
- la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement paysager des giratoires départementaux avec un soin particulier apporté à leur entretien en lien avec les communes, avec en 2024 les giratoires de La Sauvetat, Le Crest et Sayat ;
- l'intégration paysagère, la prise en compte d'un aménagement durable et l'embellissement systématique des projets routiers (traverses de bourg, carrefours...) ;
- l'intégration des enjeux de transition écologique dans les politiques routières, traduite par la signature d'un pacte d'engagement en 2022 avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) et Routes de France pour renforcer nos bonnes pratiques environnementales (réemploi des matériaux, chantiers innovants, expérimentation de réemploi d'éléments d'aménagement).

En matière de mobilités durables, l'orientation de l'année 2024 est de finaliser et valider le 4^{ème} Schéma départemental des itinéraires cyclables, de planifier les actions prioritaires et de lancer les études, voire les premiers travaux, des projets inscrits. Ce schéma s'articulera avec les schémas cyclables portés par les EPCI et le dispositif départemental des CTDD, assurant ainsi la cohérence des projets portés par toutes les collectivités.

Parallèlement, le budget 2024 prévoit une accélération des investissements sur la flotte des véhicules du parc départemental, intégrant son verdissement et des véhicules plus économes.

Les études d'aménagement de la voie verte Via Allier, au Nord entre Pont-du-Château et Saint-Sylvestre-Pragoulin et au Sud d'Authezat à Brassac-les-Mines se poursuivent en concertation étroite avec les élus, les parties prenantes institutionnelles et associatives. Les tracés des deux sections ont été validés en 2023 de manière définitive. Les démarches

réglementaires sont en cours de finalisation, en vue d'un dépôt des dossiers d'enquête publique (déclaration d'utilité publique et autorisation environnementale) au printemps 2024 pour le secteur sud, et à l'automne 2024 pour le secteur nord.

Le tronçon entre Joze et Maringues, qui est bénéficiaire d'une subvention de l'État (à hauteur de 760 k€), suite à un appel à projets sur les mobilités actives, entrera en phase travaux en 2024.

Le schéma de covoiturage actuellement en vigueur sera à actualiser par la validation d'un nouveau schéma en 2024, en liaison avec les collectivités compétentes en matière de mobilité : EPCI et SMTC de l'agglomération clermontoise. Levier de la réduction de l'empreinte carbone, l'aspect incitatif sera amplifié par l'intégration expérimentale d'équipements et de services sur les aires.

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022	2023	2024	
	Total Réalisé Budget Primitif	Total prévu Budget Primitif (BP+DM+BS)	Budget Primitif	
Axe 1 : Etre aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité				
Réseau routier départemental et mobilités durables				
Fonctionnement				
Dépenses	15,31M€	14,59M€	14,77M€	14,44M€
Déplacements doux	0,01M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	15,30M€	14,59M€	14,77M€	14,44M€
Recettes	2,84M€	2,28M€	2,45M€	2,39M€
Déplacements doux	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	2,84M€	2,28M€	2,45M€	2,39M€
Investissement				
Dépenses	41,06M€	38,15M€	39,12M€	33,49M€
Déplacements doux	0,19M€	0,45M€	0,04M€	0,02M€
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	40,87M€	37,70M€	39,08M€	33,47M€
Recettes	0,94M€	1,73M€	1,10M€	5,45M€
Déplacements doux	0,24M€	0,20M€	0,20M€	0,02M€
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	0,71M€	1,53M€	0,90M€	5,43M€

A. MISSION MAINTENANCE ET MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Maintenance et modernisation du réseau routier départemental	14,44M€	2,39M€	33,47M€	5,43M€
Acquisition matériels de déneigement (subventions)			0,31M€	
Administration générale des routes	0,21M€	0,16M€		
Aménagement des RD en agglomération (subventions)			0,70M€	
Aménagement des RD en traverses			2,70M€	0,20M€
Aménagements Paysagers			0,40M€	
Avenant au volet routier du 12ème contrat de plan Etat-Région			0,00M€	
Constructions Neuves des RD			0,10M€	
Constructions neuves / opérations exceptionnelles		0,00M€	2,52M€	4,93M€
Cotisations et Subventions diverses dans le domaine routier	0,01M€			
Entretien courant	3,29M€	0,67M€		
Etudes - routes			0,43M€	0,00M€
Grosses Réparations - routes			0,90M€	
Matériels - routes			0,40M€	
Opérations de sécurité			3,60M€	0,18M€
Parc technique départemental	1,60M€	1,48M€		
Ponts et Ouvrages d'Art			3,00M€	0,12M€
Promotion sécurité routière	0,05M€			
Renforcements des Chaussées			13,07M€	0,00M€
SEVE	0,00M€			
Signalisation horizontale	0,80M€			
Signalisations directionnelles			0,30M€	
Véhicules - routes	6,31M€	0,09M€	5,05M€	
Viabilité hivernale réseau Départemental	2,18M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Le budget prévisionnel total de fonctionnement s'établit à 14,44 M€ pour 2024.

Les postes majeurs du fonctionnement routier reposent sur l'entretien de la flotte de véhicules et des engins de la collectivité (6,31 M€), l'entretien courant du réseau routier incluant les activités réalisées en régie (3,29 M€), la viabilité hivernale (2,18 M€) et l'entretien de la signalisation horizontale (0,80 M€).

Le montant total des recettes attendues est de 2,39 M€, en comptant le mouvement comptable lié à la valorisation du stock du Parc Technique Départemental (1,48 M€). Le solde des recettes s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien courant (0,92 M€) comme les redevances d'occupation du domaine public, le remboursement des dégâts causés au domaine public et les prestations réalisées par le Parc Technique Départemental.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Le budget primitif total d'investissement s'établit à 33,47 M€ en 2024.

Cette somme comprend 9,62M€ pour la modernisation du réseau routier, avec trois budgets majeurs que sont les opérations de sécurité (3,60M€), les aménagements en traverse d'agglomération (2,7M€ en maîtrise d'ouvrage départementale et 0,7M€ en subventions) et le programme des constructions neuves et opérations exceptionnelles (2,52M€). A ce titre, les travaux du giratoire de Laqueille seront finalisés l'année prochaine.

Sur ce dernier, l'année 2024 sera marquée par la fin des travaux de réhabilitation du pont de Dallet qui vont permettre le franchissement de l'Allier par les mobilités douces, en site propre sur l'itinéraire de la Voie Verte Via Allier.

S'ajoutent également au titre de la modernisation 0,43M€ dédiés aux études et 0,40M€ pour les aménagements paysagers.

Le budget primitif comprend également 17,27M€ dédiés à l'entretien et la maintenance du patrimoine routier. Ils sont répartis entre 13,07M€ pour le renouvellement des couches de roulement et les réparations structurelles des chaussées ainsi que 3M€ pour les ouvrages d'art. Ce budget d'entretien patrimonial inclut une somme de 0,9M€ réservée aux impondérables de voirie (grosses réparations urgentes) et de 0,3M€ pour la signalisation verticale directionnelle.

Enfin, un des objectifs stratégiques du plan de mandat est le programme de modernisation et de rajeunissement de la flotte de véhicules du Département, des engins et des équipements routiers avec un investissement fort sur la durée du mandat. 2024 sera marqué par une forte augmentation des crédits de paiement, à hauteur de 5,05M€.

Le montant alloué aux subventions aux communes pour l'acquisition de matériel (0,31M€) reste stable, mais intègre la possibilité d'acquérir dorénavant des 4X4.

Les recettes concernent des opérations engagées par le Conseil départemental qui bénéficient de participations financières de partenaires extérieurs, tels que l'État, les Départements limitrophes, la Région ou les communes et leurs groupements, le FEDER et les Agences de l'Eau, pour un montant de plus de 600K€.

Il est à noter que d'importantes recettes sont à venir en 2024 suite à la réalisation des travaux de réhabilitation des ponts de Dallet et de Cournon (4,93M€).

B. MISSION DEPLACEMENTS DOUX

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Déplacements doux	0	0	0,02M€	0,02M€
Aménagement d'itinéraires cyclables			0,02M€	0,02M€

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

L'objectif du début d'année 2024 est de valider le 4^{ème} Schéma départemental des itinéraires cyclables, de lancer les études des projets inscrits. A ce titre, l'amélioration de la liaison cyclable entre Clermont et Ménérol est étudiée et pourrait être validée en 2024 pour des travaux début 2025. La maîtrise foncière n'étant pas complète, l'année 2024 s'attachera à finaliser les acquisitions nécessaires à cette opération, et à lancer les études projet des autres actions retenues.

Il n'y a pas de recettes prévues pour l'instant. Elles seront inscrites après accords de financement lorsqu'ils seront actés (appels à projets, autres partenaires).

Par ailleurs, un budget est prévu au titre de la transition écologique pour expérimenter des premières installations de services sur une aire de covoiturage (50 k€ pour analyser le besoin, 200 k€ pour des équipements et services box vélo, consignes, recharges,...).

IV. POLITIQUE SECURITE

A. MISSION « SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS »

Cette politique concerne exclusivement les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au travers, d'une part, de la contribution versée par la collectivité au budget du SDIS et d'autre part, de l'ensemble des actions de mutualisation qui sont conduites entre les deux structures.

Les relations entre les deux entités sont régies par une convention pluriannuelle approuvée respectivement par les assemblées délibérantes du 27 et 30 juin 2023. Elle régit, d'une part, la contribution départementale du financement du SDIS et d'autre part les mutualisations entre les services du SDIS et du Département.

Après une relative stabilité du concours financier départemental entre 2018 et 2021, celui-ci a augmenté en fonctionnement de 12,24 % soit 4 M€ en 2022 pour s'établir à 36,672 M€. Il représente désormais quasiment le double de la contribution des Communes et EPCI du département (19,045 M€). En 2023, les crédits de fonctionnement dédiés au SDIS par le Département, ajustés lors de la phase du budget supplémentaire, se sont élevés à 41 672 000€, soit une augmentation de 13,6 % par rapport à l'année antérieure.

Pour l'année 2024, les crédits fixés par la convention seront de 42 672 000€ en fonctionnement et 2 000 000€ en investissement (contre 400 000€ votés au budget primitif 2023 et 1 600 000 supplémentaires ajoutés à la phase du budget supplémentaire).

Ces efforts financiers consentis par le Département sont la contrepartie de la réalisation d'un programme cadré mais néanmoins ambitieux de modernisation de la sécurité civile. La signature de cette convention réaffirme le cadre partenarial et la mutualisation entre les deux structures.

Le programme d'investissement du SDIS (tant en matériel qu'en infrastructures bâtementaires) prévu pour les prochaines années, ses obligations en matière de revalorisation salariales et des conditions de travail des soldats du feu, ainsi que la nécessaire poursuite de la modernisation de ses moyens vont mettre ses finances sous très forte tension. Le Conseil Départemental a souhaité prendre sa part pour permettre au SDIS de porter ces engagements. Ainsi, la convention prévoit que la contribution budgétaire du Département en fonctionnement continuera à augmenter dans les années à venir, d'un million d'euros supplémentaire pour chaque exercice budgétaire jusqu'en 2026. En investissement, le montant annuel de 2 000 000€ est lui aussi fixé par la convention.

Les autres collectivités du territoire seront également appelées à faire des efforts, et des solutions seront envisagées pour aider le SDIS à trouver les moyens de respecter ses engagements.

L'année 2023 a vu la concrétisation d'un long travail d'audit et de réflexions conjointes avec la signature d'une nouvelle convention globale entre le Conseil départemental et le SDIS, qui prévoit son financement sur les quatre prochaines années, mais surtout les modalités de renforcement et de développement des mutualisations entre les deux structures.

L'année 2024 sera la première année de vie de cette convention et verra naître des groupes de travail afin de rendre concrets les outils de suivi et indicateurs de ce cadre contractuel.

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022		2023		2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu	Budget Primitif	Total prévu	Budget Primitif
(BP+DM+BS)						
Axe 1 : Etre aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité						
Sécurité						
<i>Fonctionnement</i>						
Dépenses	36,72M€	36,67M€	41,67M€	42,67M€		
Service Départemental d'Incendie et de Secours	36,72M€	36,67M€	41,67M€	42,67M€		
Recettes	0,02M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€		
Service Départemental d'Incendie et de Secours	0,02M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€		
<i>Investissement</i>						
Dépenses	0,40M€	1,00M€	2,00M€	2,00M€		
Service Départemental d'Incendie et de Secours	0,40M€	1,00M€	2,00M€	2,00M€		

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Service Départemental d'Incendie et de Secours	42,67M€	0,00M€	2,00M€	0,00M€
Participation au SDIS	42,67M€	0,00M€	2,00M€	0,00M€

*1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
RETENUES POUR 2024*

La subvention de fonctionnement versée par le Département au SDIS pour 2024 sera de 42 670 000 €.

*2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES
POUR 2024*

La subvention d'investissement pour 2024 sera de 2 000 000 €.

AXE 2 – IMPULSER UNE POLITIQUE SOCIALE JUSTE ET RESPONSABLE AU SERVICE DU PARCOURS DE VIE DE CHACUN

I. POLITIQUE HABITAT, LOGEMENT ET URBANISME

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022	2023	2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu (BP+DM+BS)	Budget Primitif
Axe 2 : Impulser une politique sociale juste et responsable, au service de parcours de vie de chacun				
Habitat, logement et urbanisme				
Fonctionnement				
Dépenses	2,67M€	4,87M€	3,82M€	5,15M€
Habitat durable	0,16M€	0,38M€	0,14M€	0,52M€
Habitat innovant et cadre de vie	0,16M€	1,94M€	1,73M€	2,04M€
Habitat social	1,86M€	2,56M€	1,96M€	2,59M€
Recettes	1,58M€	2,17M€	2,29M€	2,02M€
Habitat durable	1,35M€	1,51M€	1,63M€	1,19M€
Habitat innovant et cadre de vie	0,04M€	0,49M€	0,46M€	0,65M€
Habitat social	0,20M€	0,17M€	0,19M€	0,18M€
Investissement				
Dépenses	2,77M€	4,72M€	4,99M€	5,37M€
Habitat durable	0,59M€	1,71M€	0,82M€	1,57M€
Habitat innovant et cadre de vie	0,21M€	1,07M€	1,14M€	1,86M€
Habitat social	0,21M€	1,07M€	1,14M€	1,94M€
Recettes	1,96M€	1,94M€	3,03M€	0,75M€
Habitat durable	0,53M€	0,59M€	0,56M€	0,47M€
Habitat innovant et cadre de vie		0,00M€	0,00M€	0,00M€
Habitat social	0,14M€	0,28M€	0,28M€	0,28M€

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Habitat durable	0,52M€	1,19M€	1,57M€	0,47M€
Amélioration de l'habitat	0,00M€	0,00M€		
Amélioration habitat privé	0,00M€	0,00M€	0,00M€	
Amélioration habitat privé des part.	0,52M€	1,19M€	1,00M€	0,47M€
Réhabilitation parc social et communal	0,00M€		0,57M€	
Habitat innovant et cadre de vie	2,04M€	0,65M€	1,86M€	0,00M€
Divers organismes Habitat	0,00M€			
Etudes et accomp. des collectivités	0,05M€		0,54M€	
Habitat alternatif et participatif	0,00M€		0,26M€	
Habitat innovant et cadre de vie			0,00M€	0,00M€
Habitat projets innovants	0,85M€	0,65M€	0,80M€	
Maison de l'Habitat	1,14M€	0,00M€		
Opérations innovantes			0,27M€	
Habitat social	2,59M€	0,18M€	1,94M€	0,28M€
Action sociale logement	2,27M€	0,18M€	0,24M€	0,28M€
Fonds habitat	0,19M€	0,00M€	0,01M€	0,00M€
Logement d'abord	0,00M€		0,00M€	
Logement social			1,58M€	
Plateforme immobilière à vocation social	0,00M€			
Réhabilitation du parc public			0,01M€	
Schéma accueil et subventions GDV des gens de voyage	0,13M€		0,10M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

MISSION HABITAT DURABLE : ACCOMPAGNER LA RENOVATION DES LOGEMENTS DANS UNE LOGIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- **Amélioration de l'habitat privé des particuliers (520 000 €)**

Le Département accompagne fortement les particuliers dans la réalisation de travaux de rénovation de leur logement avec le service public de la rénovation de l'habitat « Rénov'actions63 ». Des crédits sont notamment inscrits à hauteur de 68 000 € afin de promouvoir ce service et de le faire connaître aux Puydômois (frais de publicité, conception vidéo, participation à des salons, etc.).

Par ailleurs, un nouveau fonds d'aide est créé, visant à financer les petits travaux de réparation (sur une chaudière par exemple, ou encore pour un bâchage de toit) mais également le débarrasage et la désinfection des logements (punaises de lit, etc.). Ce nouveau fonds intervient en amont des projets aidés par le fonds habitat Colibri.

MISSION HABITAT INNOVANT ET CADRE DE VIE : INNOVER AFIN DE CONSTRUIRE L'HABITAT DE DEMAIN

- **Habitat projets innovants (850 000 €)**

Depuis 2022, dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif, le Département s'est engagé auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de l'Etat avec une nouvelle prestation individuelle : l'Aide à la Vie Partagée (AVP). Cette aide est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif. Cette aide a vocation à financer leur projet de vie sociale et partagée concrétisant ainsi la fonction de partage de vie et le vivre ensemble.

- **Maison de l'Habitat (1 140 000 €)**

Le Département accorde des aides aux partenaires de la politique de l'Habitat afin de les aider à construire leurs propres interventions en la matière. Parmi ceux-ci, on pourra citer les principales : l'ADIL (309 827 €), l'Aduhme (117 579 €), l'AGSGV (444 426 €), les Compagnons Bâisseurs pour les frais de fonctionnement du Mobili'Dôme (64 000 €), ainsi que le groupement d'intérêt public « agence immobilière à vocation sociale – AIVS » (105 000 €).

MISSION HABITAT SOCIAL : PROTEGER LES PUYDOMOIS LES PLUS FRAGILES EN REPONDANT A LEURS BESOINS EN LOGEMENT

- **Action sociale pour le logement des personnes défavorisées (2 270 000 €)**

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Plan quinquennal pour « le logement d'abord » reposent sur deux leviers principaux, le logement comme condition première à l'insertion et les compétences des personnes comme moteur de réussite.

Dans le nouveau PDALHPD 2023-2028, la question des besoins en logement des jeunes fait l'objet d'une attention particulière avec une action ciblée sur ce public. L'ambition est de diversifier les solutions d'hébergement ou de logement accompagné dans une logique d'innovation sociale sur l'ensemble du territoire. A cet effet, une étude vient d'être lancée par le Département.

Les inscriptions budgétaires visent également à soutenir le fonctionnement des structures pour le logement d'insertion (résidences sociales, Foyers Jeunes Travailleurs, appui social au relogement, AIVS, Alternativ'Hôtel, services logement des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, etc.).

Enfin, le Fonds Solidarité Logement (FSL) a vocation à faciliter et garantir l'accès et le maintien dans le logement. Il finance des aides à la personne et des cautions différées, mais également des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dans le cadre d'un marché depuis 2021.

- **Habitat et accompagnement des gens du voyage (130 000 €)**

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, le Département verse une subvention concernant le fonctionnement des aires d'accueil (la subvention étant entièrement versée à la Caisse d'allocations familiales qui se charge ensuite de reverser aux gestionnaires avec la part de financements de l'Etat).

LES RECETTES

→ **MISSION HABITAT DURABLE** (1 190 000 €) : dans le cadre de différents programmes et actions menés par le Département (Programme d'intérêt général et Rénov'actions63 principalement), ces recettes sont versées par l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et les EPCI, afin de couvrir les dépenses.

→ **MISSION HABITAT INNOVANT ET CADRE DE VIE** (650 000 €) : dans le cadre de l'Aide à la Vie Partagée, ce montant de recettes est versé par la CNSA, afin de couvrir 80 % des dépenses du dispositif.

→ **MISSION HABITAT SOCIAL** (180 000 €) : dans le cadre du FSL, ces recettes correspondent aux contributions de la CAF, d'EDF, d'Engie, des CCAS, et des bailleurs sociaux.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

S'agissant des dépenses :

MISSION HABITAT DURABLE : ACCOMPAGNER LA RENOVATION DES LOGEMENTS DANS UNE LOGIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- **Amélioration de l'habitat privé des particuliers (1 000 000 €)**

L'objectif visé par le Département est de permettre aux ménages de vivre dans un logement décent, sain et adapté aux besoins et aux moyens de ses occupants. Il rejoint les objectifs nationaux et départementaux de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Cela répond également à l'objectif de maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans des conditions favorables.

Un des enjeux du plan stratégique est de massifier la rénovation et de pouvoir contribuer aux financements des travaux des particuliers, via notamment le Fonds habitat Colibri. Une nouvelle aide aux copropriétés au sein de ce fonds, visant à financer des travaux de réhabilitation thermique, est également prévue.

- **Réhabilitation du parc social et communal (570 000 €)**

Le Département accompagne les bailleurs sociaux disposant d'un parc de logements locatifs sociaux anciens qu'il convient de réhabiliter thermiquement. La collectivité finance également les opérations de réhabilitation thermique au sein du parc communal et intercommunal, afin de contribuer à la résorption des passoires énergétiques.

MISSION HABITAT INNOVANT ET CADRE DE VIE : INNOVER AFIN DE CONSTRUIRE L'HABITAT DE DEMAIN

- **Etudes et accompagnement des collectivités (540 000 €)**

Le Département contribue au financement des études de planification, de revitalisation des centres-bourgs et de lutte contre la vacance.

Par ailleurs, les EPCI sont accompagnés afin de définir un projet phare par territoire sur lequel le Département s'investit en ingénierie technique et financière, y compris en imaginant des solutions expérimentales.

Le Département mène par ailleurs deux études importantes pour la politique de l'habitat :

- l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un organisme foncier solidaire (OFS) destiné à promouvoir un nouveau modèle d'utilisation du foncier, qui devrait aboutir par la création d'un OFS en 2024 ;
- l'étude portant sur le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui se déroulera sur l'année 2024 pour permettre l'élaboration du prochain plan à compter du 1^{er} janvier 2025.

- **Habitat alternatif et participatif (programme HABALTERS) (260 000 €)**

Les nouveaux modes d'habiter participent également à l'objectif de transition écologique et énergétique, en conduisant à repenser la conception des logements. Ce programme concerne les opérations d'habitat alternatif et d'habitat participatif.

- **Habitat projets innovants (programme HABINNOVS) (800 000 €)**

Le Département porte le fonds OSIRIS, destiné à financer les opérations innovantes à caractère social. Dans ce cadre, il soutient notamment les opérations d'habitat inclusif à destination de personnes âgées ou porteuses de handicap.

MISSION HABITAT SOCIAL : PROTEGER LES PUYDOMOIS LES PLUS FRAGILES EN REPONDANT A LEURS BESOINS EN LOGEMENT

- **Action sociale pour le logement (240 000 €)**

Cette inscription budgétaire concerne les prêts au titre du Fonds Solidarité Logement.

- **Logement social (1 580 000 €)**

Le rôle des organismes HLM est essentiel pour permettre aux publics précaires de disposer d'un habitat digne. Le Département accompagne la production de logements sociaux afin de contribuer à l'accroissement de l'offre de logements aux loyers plus faibles que ceux du marché, dans le but d'accueillir en priorité les ménages aux ressources les plus modestes. Par cette action, le Département favorise également la mixité sociale.

Ainsi, afin de mener une politique offensive et inciter les bailleurs à investir sur les territoires identifiés comme prioritaires, le Département a modifié ses critères d'intervention : introduction de critères de qualité, financements supplémentaires à l'acquisition amélioration, aux opérations de centres-bourgs, etc.

- **Habitat et accompagnement des gens du voyage (100 000 €)**

Dans le cadre du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, adopté en mars 2023, des actions sont prévues en matière d'équipements (places caravanes en terrain familial, places en aire d'accueil et de grand passage, terrains aménagés) mais aussi d'insertion sociale et professionnelle. Le Département cherche à diversifier les modes d'habiter des voyageurs et encourager l'accession sociale à la propriété, tout en renforçant les actions entrant dans le cadre du « aller-vers ».

II. POLITIQUE DES SOLIDARITES ET COHESIONS SOCIALES

Les Conseils départementaux, depuis la décentralisation des années 1980, sont les acteurs majeurs des politiques sociales. Depuis le début de la décentralisation, les Départements délivrent des prestations à destination des personnes âgées, des personnes handicapées, pour l'enfance protégée et l'insertion. Au total, 6,5 % de la population résidant en France, soit une personne sur quinze environ, bénéficie ainsi d'une aide sociale des Départements.

Dans le budget des Départements, les dépenses de fonctionnement sont consacrées en majorité à l'aide sociale. Parmi ces dépenses, plus d'un tiers est destiné à l'insertion (allocations liées au RSA), 23 % à l'aide sociale à l'enfance, 22 % à l'aide aux personnes handicapées et 21 % à l'aide aux personnes âgées.

Dans le Puy-de-Dôme, 54 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées à l'action sociale en faveur des plus précaires et des plus fragiles, cœur de compétence des Départements.

Ce budget 2024 s'inscrit dans un contexte de crises multiples avec une hausse des prix de l'énergie, une forte inflation, l'augmentation très importante du nombre des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, une accélération de la courbe du vieillissement, etc.

Des lois viennent de plus bouleverser les organisations liées à l'insertion professionnelle et à l'emploi. C'est dans cette période mouvante, que le Département démontre l'importance et la pertinence des actions qu'il met en œuvre dans le champ des solidarités humaines et territoriales.

Dans ce contexte, qui a des effets directs sur les Puydômois, le Département confirme et amplifie avec ce budget son effort pour le développement de la solidarité.

Le budget 2024 présenté est établi de façon prudente dans un contexte d'incertitudes à la fois sur les recettes et les dépenses. En effet, en fonctionnement, les dépenses sont nettement plus dynamiques que les recettes, ce qui se traduit par une augmentation de 4,8 % par rapport au budget 2023.

Les principales dépenses de fonctionnement en matière d'action sociale portent sur le soutien des personnes en perte d'autonomie, sur les revalorisations salariales pour les établissements sanitaires et sociaux et surtout sur la prise en charge des enfants confiés au département, dont le nombre augmente.

Les augmentations budgétaires proposées traduisent une politique solidaire, responsable et nécessaire pour relever le défi de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cet enjeu est au cœur des préoccupations sociétales actuelles. Il a donné lieu à de nombreux échanges au sein de l'assemblée départementale, à l'instar d'une autre préoccupation centrale, concernant une protection efficiente des enfants et des jeunes.

L'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du rSa est également une orientation départementale importante. L'évolution des modalités de cet accompagnement fera en 2024 l'objet de discussions au sein de l'hémicycle.

Comme indiqué, le Département impulse une politique sociale plus volontariste, avec des objectifs définis et les moyens d'actions adaptés, mieux ciblés, répondant aux besoins des bénéficiaires avec les acteurs impliqués.

A ce titre, les objectifs poursuivis sont notamment les suivants :

- adapter et poursuivre le soutien aux personnes en perte d'autonomie : permettre une convergence efficace, soutenir l'hébergement et sa transformation ;
- renforcer l'articulation entre les différents schémas et documents de planification avec l'Europe, l'État, la Région et les collectivités locales au profit des publics vulnérables dans un objectif de cohérence et d'optimisation des moyens ;
- déterminer une nouvelle stratégie de partenariats reposant sur des définitions précises des missions de chacun, exigeant transparence et responsabilité réciproque ;
- rendre plus claire, compréhensible et lisible l'action sociale du Département pour l'ensemble des Puydômois(es);
- garantir un accompagnement particulier des publics dans une logique de parcours et sans rupture ;
- contribuer au développement de l'offre de soins sur le territoire ;
- engager l'« aller-vers » les territoires les plus éloignés et les publics vulnérables.

Ces objectifs sont dès lors traduits au travers de plusieurs orientations stratégiques fortes :

- renforcer la politique de prévention, soutenir les familles, et développer les capacités d'accueil pour l'aide sociale à l'enfance ;
- adapter les réponses pour accompagner les personnes en perte d'autonomie ;
- favoriser la cohésion sociale et impliquer les acteurs économiques dans les dispositifs d'insertion ;
- contribuer à la prévention et la réduction des inégalités de santé sur l'ensemble du territoire départemental.

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022		2023		2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu (BP+DM+BS)	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif
Axe 2 : Impulser une politique sociale juste et responsable, au service de parcours de vie de chacun						
Politiques Solidarités et cohésions sociales						
<i>Fonctionnement</i>						
Dépenses	367,71M€	387,93M€	401,19M€	410,83M€		
Insertion et Emploi	100,94M€	104,27M€	104,15M€	106,98M€		
Lutte contre les exclusions et solidarités	9,07M€	9,04M€	9,13M€	9,42M€		
Personnes Agées	79,65M€	84,70M€	88,41M€	88,51M€		
Personnes en situation de handicap	94,76M€	100,17M€	102,57M€	104,63M€		
Prévention et réduction des inégalités de santé	0,67M€	0,76M€	1,03M€	0,85M€		
Protection et prévention de l'enfance et de la famille	82,61M€	88,98M€	95,91M€	100,44M€		
Recettes	57,43M€	55,48M€	64,79M€	65,89M€		
Insertion et Emploi	2,50M€	4,36M€	5,54M€	5,45M€		
Lutte contre les exclusions et solidarités	0,24M€	0,09M€	0,11M€	0,11M€		
Personnes Agées	36,67M€	34,09M€	40,13M€	41,45M€		
Personnes en situation de handicap	13,33M€	14,10M€	15,72M€	14,15M€		
Prévention et réduction des inégalités de santé	1,08M€	1,02M€	1,21M€	1,98M€		
Protection et prévention de l'enfance et de la famille	3,61M€	1,82M€	2,08M€	2,76M€		
<i>Investissement</i>						
Dépenses	1,08M€	3,59M€	1,63M€	4,63M€		
Insertion et Emploi	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€		
Lutte contre les exclusions et solidarités	0,00M€					
Personnes Agées	0,65M€	1,39M€	0,98M€	1,85M€		
Prévention et réduction des inégalités de santé	0,00M€	0,05M€	0,10M€	0,08M€		
Protection et prévention de l'enfance et de la famille	0,43M€	2,15M€	0,55M€	2,70M€		
Recettes	0,13M€	0,13M€	0,13M€	0,13M€		
Personnes Agées	0,13M€	0,13M€	0,13M€	0,13M€		

A. MISSION INSERTION ET EMPLOI**Déclinaison 2024 par programme :**

Outil central de la mise en œuvre des politiques d'insertion, le Plan Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) en définit les grandes orientations. En 2024, le nouveau PDI-RE, actuellement en préparation, va traduire et organiser l'ambition définie dans l'axe 2 du Plan Stratégique Départemental : « Impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de la vie de chacun » pour « un retour vers l'emploi ». Avec ce nouveau PDI-RE, le Département entend réaffirmer sa volonté d'accompagner les publics, notamment les bénéficiaires du revenu de solidarité active (rSa), vers l'insertion sociale et professionnelle, en lien avec la nouvelle loi « pour le plein emploi » et la création de France Travail.

Cette loi, dont les décrets d'application sont attendus, va avoir un impact qui est difficilement mesurable à ce jour mais les objectifs et actions du nouveau PDI-RE seront concordants pour un accompagnement social des bénéficiaires soutenu et développé.

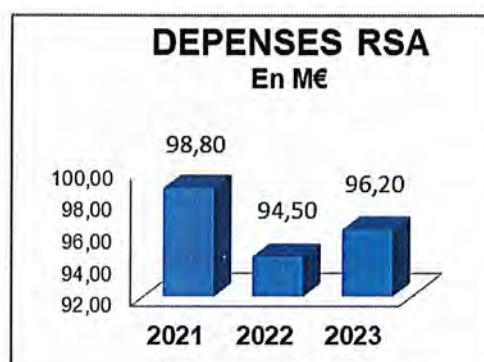
En matière d'insertion, le Département fait le pari de l'emploi. Il ambitionne de proposer une offre d'insertion renouvelée et diversifiée, de travailler les partenariats stratégiques en renforçant les conventionnements avec l'ensemble des partenaires, de jouer un rôle moteur en s'ouvrant au monde économique et aux fédérations professionnelles, et enfin d'optimiser l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Cette politique départementale d'insertion vers l'emploi suppose la mise en œuvre d'une nouvelle démarche d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires en définissant les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs sur chaque territoire du Puy-de-Dôme.

Les jeunes sont également au centre des actions du Département. Cette ambition se traduit notamment dans le cadre des conventions avec les Missions locales et des appels à projets « Insertion jeunesse ».

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Insertion et Emploi	106,98M€	5,45M€	0,00M€	0,00M€
Allocations RMI	0,00M€	0,00M€		
Contrats aidés	0,84M€			
Fonds de soutien aux jeunes	0,60M€	0,00M€		
Plan départemental d'insertion hors volet logement du PDI	3,89M€	0,84M€		
Programme FSE 2014-2027	3,65M€	3,24M€		
Recouvrements RMI-RSA		1,37M€		
Revenu de Solidarité Active (RSA)	98,00M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024



98 M€ de dépenses sont inscrites dans le cadre du programme Revenu de Solidarité Active (RSA), pour le paiement de la première des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) versée par le Département. Cette projection se fonde sur l'évolution constatée du nombre de foyers bénéficiaires et intègre une hypothèse de revalorisation du montant de cette allocation identique à celle de 2023. Il demeure néanmoins difficile d'anticiper avec précision cette dépense, fortement corrélée à la conjoncture et que le Département pourrait être amené à faire évoluer en cours d'exercice budgétaire si cela s'avérait nécessaire.

La mise en œuvre des politiques d'insertion et de retour à l'emploi s'appuiera principalement sur le nouveau PDI-RE en cours d'élaboration. Ce dernier favorisera le retour à l'emploi et la cohésion sociale mais également impliquera les acteurs économiques dans les dispositifs d'insertion. Le prochain programme proposera notamment des actions en faveur des bénéficiaires des minimas sociaux et du rSa en particulier, en matière d'activité, de mobilités, de soins et d'accompagnement social pour créer les conditions nécessaires à leur sortie durable de la précarité, vers l'emploi.

L'autorisation d'engagement « Ateliers et chantiers d'insertion », ouverte en 2023, a inscrit durablement le soutien apporté par le Département aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI) dans le cadre de conventionnements pluriannuels, à la fois plus adaptés aux besoins des structures et plus favorables à une évaluation précise des résultats. Le financement des ACI continue de faire l'objet d'un appel à projets, tout comme ceux des actions d'inclusion sociale, d'accès à l'alimentation, à la santé, l'insertion socio-professionnelle et les actions de parcours vers l'emploi.

Par ailleurs, toujours dans ce même esprit d'évaluation et de maîtrise budgétaire, il est proposé de renforcer l'offre d'insertion en recherchant des recettes de l'Etat. Prenant la suite des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté, de nouvelles contractualisations sont en cours de négociation avec les Départements et les Métropoles pour la période 2024/2027. Ces contrats locaux (pactes des solidarités) cibleront quatre axes d'intervention : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, et la construction d'une transition écologique solidaire.

L'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) sur le périmètre de la Direction Territoriale des Solidarités de Thiers, démarrée en 2021, vise à développer une coordination approfondie et élargie des partenaires intervenant en matière d'insertion, afin de garantir aux usagers des « parcours suivis » vers l'emploi. Bien que le financement national se soit terminé au 31 décembre 2023, le Département entend poursuivre cette démarche de coordination dans le respect de ses orientations stratégiques.

Engagé également depuis 2016 dans l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », le Département voit une nouvelle fois sa contribution au développement de l'emploi au sein des entreprises à but d'emploi évoluer sensiblement en 2024 (750 000 € inscrits contre 620 000 € prévus en 2023). Cette augmentation s'explique par les nouvelles dispositions réglementaires prévues pour le financement de l'expérimentation.

Enfin, le programme budgétaire « Fonds de soutien aux jeunes » rassemble les crédits dédiés aux « Projets jeunesse » ainsi que le financement des aides en matière de mobilité notamment, précédemment allouées au titre du Plan Pauvreté. D'un montant total de 600 000 € ce programme est ainsi consacré à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Puydômois en difficulté. A noter toutefois la baisse des aides individuelles jeunesse versées en 2023 qui s'explique principalement par la multitude des dispositifs existants en faveur de ce public.

Concernant les recettes, le montant des indus RSA à percevoir est de 1 370 000 €, en raison notamment de l'attention portée par la collectivité à ces créances et à leur recouvrement.

B. LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET SOLIDARITES

En lien avec sa politique d'insertion, le Département souhaite promouvoir une société plus inclusive en construisant ensemble un nouveau modèle de mobilités solidaires, en poursuivant et en intensifiant la lutte contre les violences intrafamiliales, en engageant l'« aller-vers » les publics vulnérables et les territoires les plus éloignés.

Déclinaison 2024 par programme :

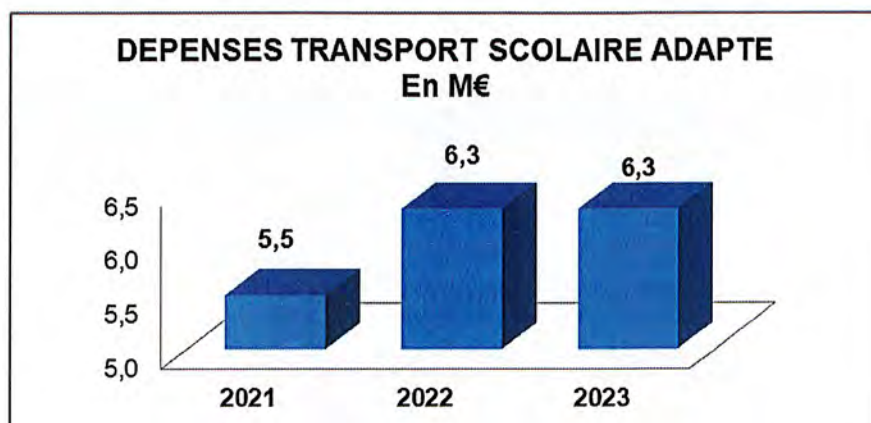
SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Lutte contre les exclusions et solidarités	9,42M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€
Administration générale PSS	0,06M€	0,00M€	0,00M€	
AGSGV 63	0,00M€			
Aides sociales au transport	1,70M€			
Aires d'accueil : gestion	0,00M€			
Développement social local et Quartiers prioritaires de la ville	0,29M€			
Egalité Femmes-Hommes	0,11M€			
Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)	0,17M€			
Subventions diverses actions sociales	0,32M€			
Transports scolaires handicapés	6,66M€			
Violences intra familiales	0,12M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

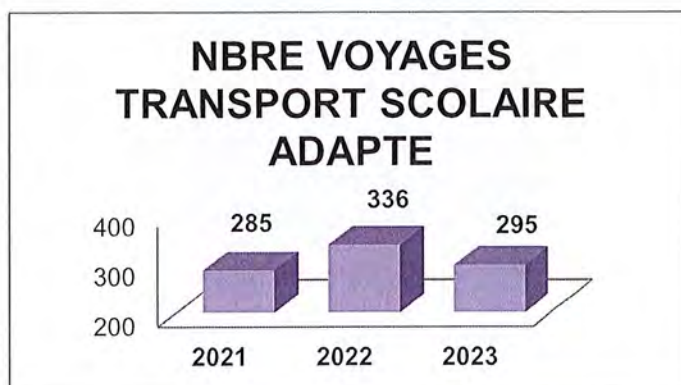
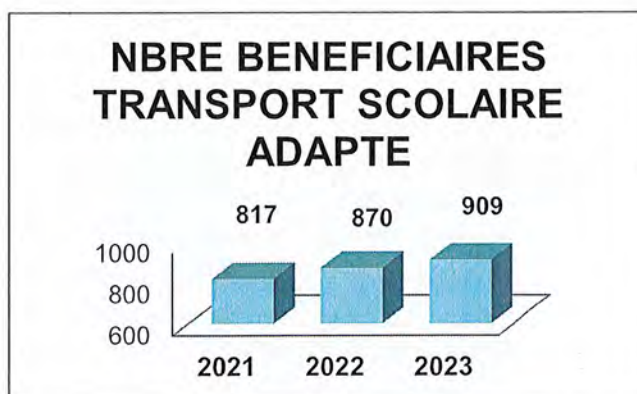
Le programme « Développement social local et Quartiers prioritaires de la ville » dispose d'un budget d'un montant de 289 810 € pour cofinancer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Clermont-Ferrand et à Thiers. En complément, le programme « Subventions diverses actions sociales », d'un montant global de 205 500 € est également proposé pour financer les actions de remobilisation sociale ou de développement local portées par les directions territoriales des solidarités et leurs partenaires.

Parallèlement, le budget départemental 2024 confirme la volonté de la collectivité de poursuivre et d'intensifier, aux côtés de l'Etat et de ses autres partenaires, la lutte contre les violences intrafamiliales et les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes. A ce titre, le Département a revalorisé sa participation financière (63 000 €) pour les postes de « référent violences conjugales » et d'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) gérés par l'association AVEC 63 France victimes. Cette association est par ailleurs engagée dans le soutien des actions de prévention portées au plus près des besoins par les acteurs de la prévention dans le département. A ce titre, un nouvel appel à projets sera publié en 2024, comme en 2023, pour impulser sur les territoires les orientations du département.

Le Département est également responsable de la mise en œuvre du transport scolaire adapté (TSA) pour les élèves et étudiants en situation de handicap qui doivent pouvoir effectuer leur scolarité dans les mêmes conditions que les autres enfants. Il est aussi responsable du transport des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en l'absence d'autres solutions. Ces prestations ont fait l'objet d'un marché qui a été renouvelé en 2023, avec un montant en hausse compte tenu de l'évolution de la demande et de l'impact de l'inflation dans le secteur des transports. Ainsi le programme Transports scolaires adaptés s'élève globalement à 6 646 500 €.



Depuis 2022, le transport scolaire adapté connaît une augmentation importante du nombre d'élèves transportés, à laquelle s'ajoute celle des charges liées au transport (carburant, véhicules, charges de personnel). Cela se traduit par l'évolution constante du budget, qui est passé de 4 723 350 € en 2016 à 7 050 000 € en 2023. Cette situation s'explique par des facteurs conjoncturels et structurels : évolution du coût moyen par élève transporté, augmentation du nombre d'élèves malgré une optimisation des circuits, adaptation des circuits aux contraintes des établissements. Le repérage précoce du handicap des élèves, l'Education nationale qui scolarise un nombre plus important d'élèves en situation de handicap avec des durées de scolarisation plus longues, y compris sur des études supérieures, et des affectations hors secteur, nécessitent plus de transport sur des temps plus longs.



Une subvention de 1,5 M € est enfin inscrite sur le programme au titre de la tarification sociale versée au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) avec l'objectif de promouvoir des solidarités et de la cohésion territoriale.

C. MISSION PERSONNES AGEES

Le Département poursuit son engagement en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Les orientations dans ces secteurs visent à offrir une réponse adaptée à chaque personne en perte d'autonomie, à favoriser et accompagner le virage domiciliaire, à soutenir le secteur de l'aide à domicile et la revalorisation des métiers. Les ambitions départementales se concentrent plus particulièrement sur l'accompagnement des parcours individuels et la transformation de l'offre d'hébergement.

Déclinaison 2024 par programme :

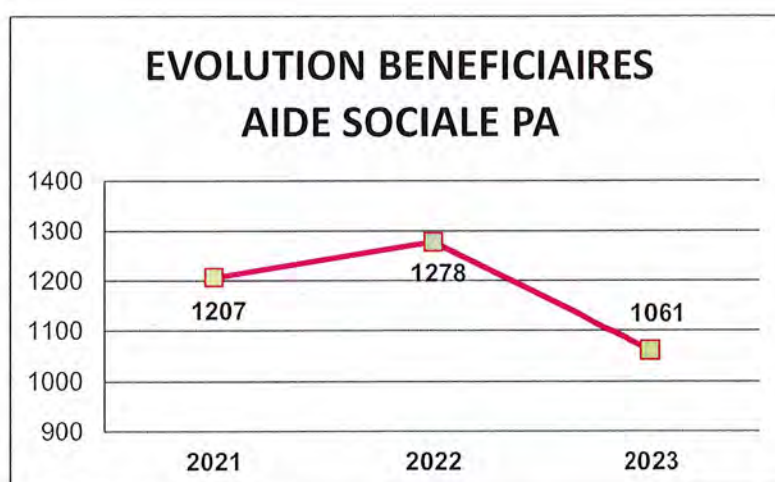
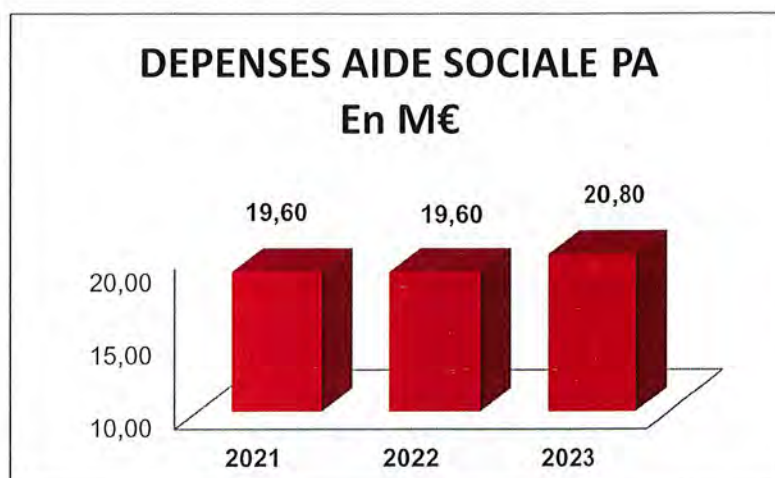
SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Personnes Agées	88,51M€	41,45M€	1,85M€	0,13M€
Allocation Personnalisée d'Autonomie APA	55,24M€	27,33M€		
Centres locaux d'information et de coordination CLIC	1,49M€			
Conférence des Financeurs	1,83M€	1,33M€	0,00M€	
Diverses actions concernant les personnes âgées	8,02M€	6,67M€	0,00M€	
Hébergement personnes âgées	19,69M€	3,37M€	0,00M€	
Modernisation des structures d'hébergement hors contrat de plan			1,33M€	
Portage de repas - subventions			0,00M€	
Télé-assistance	2,23M€	2,75M€	0,52M€	0,13M€

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

En 2024, les dépenses au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie APA (55,2 M€) augmentent pour permettre le déploiement de la modernisation de l'APA à domicile mais également l'évolution du point GIR départemental, qui passe ainsi de 7,22 à 7,33 pour l'APA en établissement. Le plan de modernisation de l'APA à domicile vise à améliorer l'accès à cette prestation pour les bénéficiaires grâce à la simplification des procédures (dossier unique), à la réduction des délais de traitement des demandes et à la mise en place de l'évaluation multi-dimensionnelle. Par ailleurs, la mise à niveau réglementaire de ce dispositif permettra également de réviser les niveaux d'aide en faveur des bénéficiaires. Enfin, dans le secteur de l'APA en établissement, l'augmentation du point GIR départemental répond aux attentes des structures qui constatent désormais l'aggravation du niveau moyen de la dépendance de leurs résidents.

- Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées



Ces dépenses couvrent la prise en charge des dépenses d'hébergement des personnes âgées en EHPAD, en unité de soins de longue durée, en résidence autonomie, habilités à l'aide sociale, et en familles d'accueil agréées.

Le Département a décidé d'arrêter un taux directeur d'évolution de l'autorisation de dépenses 2024 de ces établissements à hauteur de 5 %. Ce taux répond aux besoins des établissements qui, depuis ces derniers mois, constatent une augmentation significative de leurs dépenses de fonctionnement et est cohérent au taux de l'inflation de 2,8 % pour 2024.

En complément, le Département vient également de s'engager très fortement en faveur des EHPAD en difficultés. Une délibération, adoptée en novembre 2023, acte en effet la volonté départementale d'accompagner financièrement (1 M€) le dispositif national d'urgence géré par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cet effort financier va permettre de soutenir une dizaine de structures puydômoises.

Enfin, le Département a créé une mission ad'hoc, composée d'élus départementaux, ayant pour mission de construire un dispositif d'aides financières exceptionnelles destiné aux EHPAD en difficulté. Cette instance a également vocation à réfléchir à la transformation de l'offre d'hébergement.

- Diverses actions concernant les personnes âgées

Adopté en mars 2023, le nouveau Schéma départemental de l'Autonomie 2023-2027 se déploie progressivement. Parmi les mesures les plus emblématiques, il est important de signaler la mise en place des relais autonomie créés au sein des Centres Locaux

d'Information et de Coordination (CLIC). Il est également envisagé une évolution du dispositif de téléassistance, avec le déploiement de l'expérimentation « Fil d'Ariane » qui, au-delà de l'assistance apportée aux bénéficiaires, entend lutter contre l'isolement des plus vulnérables. Enfin, dans le cadre de la Conférence des financeurs, il est prévu l'ouverture d'un portail « Ma boussole Aidant » pour faciliter et soutenir au quotidien les « proches aidants ».

Pour répondre au souhait de nos aînés de vieillir chez soi, le Département porte une attention particulière aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), qui se traduira en 2024 par la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Ces CPOM vont permettre de sécuriser les financements de ces structures tout en développant la qualité de service. Cette démarche confortera également les efforts menés depuis quelques années pour renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à la personne. Enfin, la possibilité de recourir à la tarification différenciée pour les structures de l'aide à domicile et des établissements d'hébergement va offrir une nouvelle équation financière pour ces établissements.

L'appui départemental en faveur des personnes âgées se concrétise également par la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de la convention dite « Section IV » renouvelée avec la CNSA. Cette convention a pour objet d'impulser une politique globale de modernisation et de professionnalisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et de soutien aux proches aidants.

Par ailleurs, un fonds exceptionnel d'urgence sera créé en 2024 et alimenté de 1,2 M€ pour aider les Ehpad les plus en difficultés. Ce fonds, dont les conditions et critères d'attribution devront être déterminés par la mission ad'hoc de soutien de l'offre d'hébergement et de transformation de l'offre, sera mobilisé en lien avec l'Agence Régionale de Santé afin de permettre d'aider les structures les plus en difficulté et proches de la cessation de paiement. Elle s'accompagnera nécessairement d'une démarche de transformation desdits Ehpad afin de les aider à évoluer structurellement.

- Financement des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

Les 7 CLIC du Puy-de-Dôme couvrent la totalité de son territoire : Thiers, Ambert, Laqueuille, Clermont Auvergne Métropole, Issoire, Riom et Billom. En 2023, la seconde génération des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), signés entre le Département et les associations porteuses de CLIC, s'est mise en place pour un montant de 1,49 M€, en augmentation de près de 25 % par rapport à 2022. A noter que l'année 2024 verra le déploiement des missions autonomie au sein des CLIC pour un accueil et un accompagnement des personnes âgées et handicapées.

- Téléassistance

Le Département a confié au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Puy-de-Dôme, par le biais d'un marché « in house », la mise en place d'un service de téléassistance destiné aux personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap. Ce service génère des recettes importantes de l'ordre de 2,8 M€ en 2023.

L'adhésion au dispositif de téléassistance permet de disposer d'un déclencheur d'alerte et de bénéficier gratuitement de son installation. Une tarification sociale est appliquée en lien avec les revenus de la personne ou du couple bénéficiaire du dispositif (d'environ 6 à 36 € mensuels). Enfin 9 visites par an sont organisées pour des vérifications techniques et des conditions d'utilisation. En cas d'élément alarmant détecté par l'opérateur pompier au domicile de la personne, une procédure « personnes vulnérables » peut être déclenchée.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer ce dispositif vers un bouquet de services plus large et adapté pour favoriser le maintien à domicile, au-delà de la fonction d'appel de secours. Il est prévu, dans le cadre du Schéma de l'autonomie, l'expérimentation d'un repérage des fragilités des bénéficiaires par les opérateurs pompiers sur le territoire de Riom Combrailles. Ce projet permettrait une lutte préventive contre la dégradation de l'état de santé du bénéficiaire, en relation avec les centres départementaux de santé, tout en garantissant les droits et libertés des bénéficiaires.

L'expérimentation « Fil d'Ariane » ajoutera une action de lutte contre l'isolement avec la création de liens intergénérationnels grâce au partenariat Service Civique Solidarité Séniors.

LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Les concours CNSA sont estimés en 2024 à :

- 22 M€ au titre de l'APA ;
- 5 M€ au titre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) ;
- 1 332 703 € au titre de la Conférence des financeurs, dont 232 703 € au titre du forfait autonomie.

S'agissant des récupérations et participations en matière d'aide sociale, les prévisions de recettes sont stables :

- 330 000 € provenant des contrôles d'effectivité de l'APA, de trop-perçus et de remboursements de chèques emploi service universels (CESU) non utilisés ;
- 2,2 M€ au titre des récupérations sur successions ;
- 900 000 € au titre de l'obligation alimentaire ;
- 2 882 002 € au titre des recettes téléassistance : participation des bénéficiaires, reversements des communes, participation de Clermont Auvergne Métropole.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Modernisation des structures d'hébergement

Le Département est particulièrement attentif aux conditions d'hébergement des personnes âgées en établissement. Pour améliorer les conditions de vie des résidents, un budget d'investissement de 16 M€ réparti sur 5 ans est proposé pour répondre aux besoins de modernisation des établissements. Cette politique volontariste s'est traduite par l'adoption d'une délibération en octobre 2023 qui précise les modalités de l'engagement du Département. Six EHPAD hospitaliers, structurants pour le Puy-de-Dôme (Le Mont-Dore, Thiers, Ambert, Riom, Issoire et Billom), ont d'ores et déjà été sélectionnés pour bénéficier de ce soutien départemental.

A noter que ce plan prévoit également le financement de travaux de rénovation énergétique dans les EHPAD du Puy-de-Dôme souhaitant s'inscrire dans une démarche de transition énergétique. Enfin, un appel à projets départemental sera prochainement lancé pour accompagner les établissements et structures répondant aux enjeux de transformation de l'offre de service en faveur des personnes en perte d'autonomie.

D. MISSION PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En mars 2023, l'adoption du premier Schéma départemental de l'autonomie a ancré le principe de convergence des politiques publiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap. Cet enjeu national, impulsé par la CNSA, se traduira par la création d'une organisation plus intégrée des services départementaux et de ceux de la MDPH.

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Personnes en situation de handicap	104,63M€	14,15M€		
Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)	2,78M€			
Diverses actions concernant les personnes handicapées	0,01M€			
Hébergement personnes handicapées	75,10M€	2,62M€		
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	2,25M€	2,80M€		
Prestation de compensation du handicap	24,50M€	8,73M€		
Modernisation des structures d'hébergement hors contrat de plan				
Portage de repas - subventions				
Télé-assistance	2,23M€	2,75M€		

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

- Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

En 2024, l'évolution de l'ACTP devrait poursuivre sa lente décroissance. En effet, cette prestation a vocation à disparaître au gré de l'exercice par ses bénéficiaires de leur droit d'option avec la Prestation de compensation du handicap (PCH). De ce point de vue, la baisse du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie en 2023.

- Dépenses hébergement pour les personnes en situation de handicap

Au titre de l'exercice 2024, il est proposé d'appliquer un taux directeur d'évolution de l'autorisation des dépenses des établissements concernés à hauteur de 3 %, en augmentation par rapport au taux retenu en 2023. Ce soutien départemental vise à les accompagner dans le contexte, tant de la revalorisation des métiers de l'accompagnement social et médico-social que de la situation économique actuelle.

Parallèlement des crédits sont renouvelés dans le cadre de la « Réponse accompagnée pour tous » pour financer des frais complémentaires supportés par les gestionnaires d'établissement dans l'accueil des cas complexes.

Enfin, les dépenses sont également susceptibles d'être impactées durant l'année à venir par le projet d'extension du Ségur (aujourd'hui intégré à 100 % dans les dépenses de tarification pour les personnels visés par les décrets) et l'évolution de la convention collective unique. Cet impact n'est pas évaluable à ce jour, les études étant en cours sur le plan national.

- Prestations de Compensation du Handicap (PCH)

En 2023, les dépenses départementales consacrées à la PCH ont connu une stabilité (24 M€), après la forte hausse enregistrée en 2002. Pour l'année 2024, il est donc proposé

de reconduire un niveau de dépenses en légère hausse par rapport à celui de 2023 (24,5 M€).

- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Ce budget est revalorisé et tient compte de la participation de la CNSA. Des crédits supplémentaires sont proposés (457 000 €) pour pérenniser le dispositif « Espace Autonomie » dans lequel interviennent des ergothérapeutes (aides techniques) pour faciliter le quotidien des personnes en perte d'autonomie. Ces crédits complémentaires visent également à renforcer les équipes de la MDPH et ainsi à réduire les délais de traitement des demandes, conformément aux préconisations de la CNSA.

E. MISSION PROTECTION ET PREVENTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Protection et prévention de l'enfance et de la famille	100,44M€	2,76M€	2,70M€	
Actions sociales/Adoptions assistantes f	0,01M€			
Assistantes familiales (rémun. indem et formation)	13,62M€	0,05M€		
Contrat Enfance	1,28M€	0,00M€	0,27M€	
Diverses actions concernant l'enfance	0,04M€	0,01M€		
Hébergement enfance famille	55,00M€	0,46M€	2,43M€	
Prévention enfance famille	15,31M€	0,00M€		
Prévention et inadaptation de la jeunesse	0,56M€			
Prise en charge Mineurs Non Accompagnés	13,00M€	2,04M€		
Protection maternelle et infantile	1,12M€	0,20M€		
Subventions en faveur de l'enfance	0,51M€	0,01M€		

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

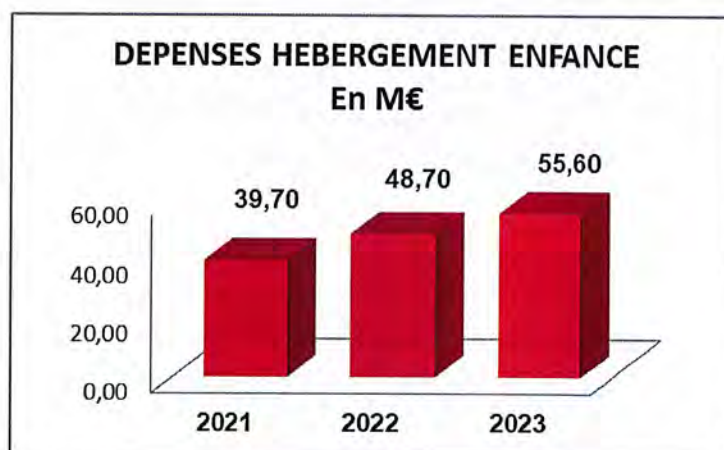
- Assistants familiaux :

Malgré des effectifs en légère baisse, le programme consacré à la rémunération et aux indemnités versées aux assistants familiaux est en nette augmentation, en raison de la mise en œuvre des dispositions issues de la loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 et de son décret d'application du 31 août 2022. Ces textes prévoient en effet que « la part correspondant au premier accueil ne peut être inférieure au salaire minimum interprofessionnel de croissance mensuel ». Au total, les dépenses de ce programme s'élèvent à un niveau de 13 623 410 €.

Au-delà de l'application des nouvelles dispositions législatives issues de la loi ci-dessus, ayant conduit en 2023 à une refonte globale des contrats de travail et de la rémunération des assistants familiaux, les travaux de réflexion sur les conditions de travail de ces professionnels et autour de l'attractivité de leur métier vont se poursuivre sur 2024 avec :

- une réflexion autour des dépenses ASE (hors rémunération) pour les enfants confiés chez des assistants familiaux (en parallèle des réflexions menées sur le même thème auprès des établissements en protection de l'enfance) ;
- des groupes de travail pilotés par les assistants familiaux ressources autour des thématiques suivantes : Guide pratique des actes usuels et non usuels, relance de la bourse d'échange, réactualisation et création d'outils pratiques d'aide à la prise de poste (annuaire, glossaire, cartographie...) ;
- des chantiers à ouvrir sur le temps de travail (création d'un compte de report de congés, jours de repos supplémentaires pour les prises en charge complexes...) ;
- des réflexions nationales en cours sur l'augmentation du temps de formation obligatoire.

- Hébergement Enfance Famille



La diversification et l'adaptation de l'offre de placement des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance constituent une priorité majeure pour la collectivité. Plusieurs appels à projets ont été publiés en 2023 dans le but de créer :

- un village d'enfants spécialisé dans l'accueil de fratries de 0 à 21 ans (80 places) ;
- un nouvel établissement d'accueil multi-sites (Messeix, Brassac-les-Mines, EHPAD des Champs Fleuris) pour satisfaire les besoins de placement sur le territoire départemental (40 places).

Ces nouveaux dispositifs vont donc progressivement se mettre en œuvre dans le courant de l'année 2024, sachant que plus de 140 places depuis 2019 ont vu le jour, augmentant ainsi les dépenses de fonctionnement du programme hébergement enfance famille. Ces dépenses seront financées dans le cadre d'une autorisation d'engagement dont les crédits de paiement s'élèveront à 2 750 000 € en 2024. Enfin il est à noter que d'autres projets prévus dans le cadre du plan stratégique départemental mais non encore inscrits au budget primitif, vont également faire l'objet d'appels à projets sur 2024 afin de poursuivre l'objectif de diversification de l'offre ASE (tel que l'hébergement pour enfants avec troubles psychiques) :

- un établissement conjoint avec le Département de l'Allier et l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'accueil d'enfants porteurs de troubles du comportement (pouvant amener à une reconnaissance du handicap) ou nécessitant a minima une prise en charge sanitaire renforcée (6 à 12 places) ;
- la réhabilitation de différents collèges et bâtiments encore à l'étude.

En parallèle, l'année 2024 sera également consacrée à la mise en œuvre du plan d'actions issu des préconisations de l'audit réalisé par le cabinet SPQR au sein du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) au printemps 2023. Celui-ci aura notamment pour objectifs de :

- recentrer le CDEF sur sa mission d'accueil d'urgence ;
- reconstruire intégralement l'organisation du périmètre d'activité et l'organigramme de l'établissement dans le cadre du nouveau projet d'établissement ;
- réarmer les fonctions ressources et l'aide au pilotage ;
- resserrer l'encadrement du service autour des missions de base ;
- élaborer un plan de redressement financier et recentrer le programme bâtiminaire ainsi que le plan pluriannuel d'investissement au regard du projet d'établissement.

Une autre autorisation d'engagement est dédiée au financement, sous forme de dotation globale, du contrat provisoire pluriannuel d'objectifs et de moyens (pré-CPOM) que le Département doit signer avec l'association ALTERIS concernant 3 maisons d'enfants à caractère social, 4 foyers et plusieurs services qui participent à la prise en charge des mineurs confiés au Département. Le montant inscrit pour le paiement de cette dotation en 2024 est de 17,8 M €.

En dehors de ces différents projets, force est de constater que pour 2024 l'évolution croissante et continue du nombre d'enfants confiés aura nécessairement une incidence importante sur les dépenses. Ainsi les dépenses des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) du secteur de la protection de l'enfance seront nécessairement impactées par la suractivité due à l'augmentation constante de l'activité ainsi que par les éventuelles mesures nouvelles qui pourraient permettre de faire face aux besoins de création de places. Par ailleurs, le calendrier de la campagne budgétaire de tarification des établissements habilités (dépôt des propositions de budgets 2024 au 31 octobre 2023) étant différent de celui de la préparation du budget primitif de la collectivité (saisie des propositions budgétaires en septembre), la préparation de ce budget primitif ne tient pas compte de l'analyse des budgets et des éventuelles demandes des établissements pour l'année à venir.

En outre, les dépenses de ces derniers seront également susceptibles d'être impactées durant l'année à venir par le projet d'extension du Ségur (aujourd'hui intégré à 100 % dans les dépenses de tarification pour les personnels visés par les décrets) et l'évolution de la convention collective unique. Cet impact n'est pas évaluable à ce jour, les études étant en cours sur le plan national.

L'année 2024 sera aussi marquée par la réinscription dans le budget de l'enfance, des actions initiées dans le cadre de la contractualisation enfance démarrée en 2020 mais dont les recettes provenant de l'Etat et de l'ARS prennent fin. Sur la base du bilan global du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, seules les actions dont le bilan s'est révélé positif sont proposées à la pérennisation (liste non exhaustive) :

- conseil des jeunes en protection de l'enfance ;
- bus santé ;
- diversification des mesures d'actions éducatives en milieu ouvert AEMO (petite enfance, conflits parentaux) ;
- diversification des modalités de prise en charge des jeunes majeurs.

Une nouvelle contractualisation avec l'Etat devrait se profiler sans que les orientations précises en soient connues à ce jour.

- Prévention enfance famille

Ces dépenses regroupent les dépenses d'intervention en milieu ouvert : actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), à domicile (AED), intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF).

A la suite d'un appel à projets lancé en 2022, de nouvelles dispositions ont été prises pour moderniser les visites en présence d'un tiers (« visites médiatisées ») par l'intermédiaire de la création d'un nouveau service : le Dôme, ouvert par l'ADSEA depuis le 1er avril 2023. Pour 2024, il est donc prévu un fonctionnement en année pleine de ce nouveau service.

Par ailleurs, suite à la liquidation de l'association ARAMIS en mars 2023, et donc à l'arrêt de son activité concernant l'intervention des TISF en prévention et en protection, un appel à projet pour un budget de 630 000 € est prévu fin 2023 pour ouverture d'un nouveau service courant 2024.

- Prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA)

Depuis 2020 et l'appel à projets publié pour la création de places d'hébergement, le Département a mis en place un dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'hébergement diversifié et adapté aux besoins.

En 2023, afin d'offrir une alternative à l'accueil traditionnel de ces mineurs en établissement de protection de l'enfance, le Département a autorisé à titre expérimental pour 3 ans depuis le 1er février 2023 un nouveau lieu de vie « La Martre » sur la commune des Martres-de-Veyre. Il s'agit d'une structure pour l'accueil de 6 MNA ou jeunes majeurs âgés de 12 à 21 ans. Un appel à projets a également été lancé cette année afin de créer un service d'accueil familial solidaire pour les MNA. A l'issue de cette consultation, c'est l'association ALS qui a été retenue pour 10 places maximum. Ces places viennent donc compléter l'offre d'accueil existante.

Au 31 octobre 2023, le nombre de MNA pris en charge par le Département s'élevait à ainsi 552 dont 226 jeunes majeurs.

Pour 2024, différents projets de réhabilitation de bâtiments (collèges, locaux libérés par des associations...) sont à l'étude pour poursuivre l'objectif de diversification de l'offre d'accueil des MNA après évaluation de minorité et ainsi limiter le recours au dispositif hôtelier à 2 mois maximum, comme le prévoit la loi du 7 février 2022.

- Protection maternelle infantile (PMI)

Par l'intermédiaire du service de PMI, le Département intervient avec des actions de prévention et de soutien à la parentalité. Depuis 2022, la mise en service du Bus Santé, financé dans le cadre du Contrat Enfance signé avec l'Etat, se poursuit avec succès.

Les dépenses de PMI recouvrent également des financements dédiés aux centres de planification et centres d'action médico-sociale précoce. En 2023, ces conventions qui lient le Département à ces structures ont été actualisées pour tenir compte des revalorisations salariales induites par le Ségur de la santé.

Enfin, le programme prévoit le financement de la convention de partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand pour la réalisation des bilans de dépistage auprès des enfants de 3 à 4 ans réalisés par les infirmières scolaires, qui a également été actualisée en 2023.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Modernisation et diversification de l'offre

En 2023, la programmation des travaux de qualification de la pouponnière (0-3 ans) et du foyer petite enfance (3-7 ans) du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) s'est poursuivie afin d'offrir de nouvelles conditions de prise en charge des publics confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Parallèlement, le Département a engagé des travaux de réhabilitation, qui ont démarré sur deux sites départementaux sur les trois lieux qui composent le projet d'accueil multi-sites précédemment énoncé : Messeix et Brassac-les-Mines.

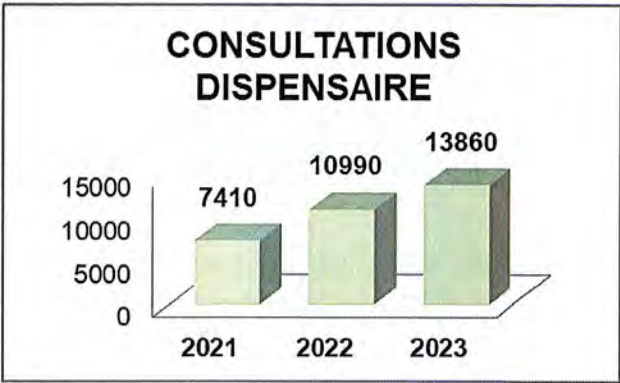
F. MISSION PREVENTION ET REDUCTION DES INEGALITES DE SANTE

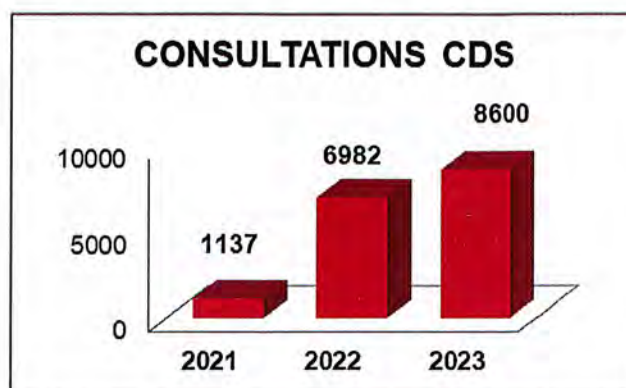
En matière de santé, le Département poursuit le développement de l'offre de soin, par l'intermédiaire du dispensaire Émile-Roux et des centres départementaux de santé (CDS), afin de lutter contre les inégalités de santé à l'échelle départementale et particulièrement dans les territoires sous dotés en offre médicale.

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Prévention et réduction des inégalités de santé	0,85M€	1,98M€	0,08M€	
Emile Roux	0,39M€	1,98M€		
Projet départemental Offre de santé	0,45M€		0,08M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024





Le programme Offre de santé s'élève à 533 520 € (dépenses de fonctionnement) et prévoit de nouvelles actions:

- sous conditions, l'attribution de bourses aux étudiants des filières de médecine générale et de psychiatrie (pédopsychiatrie), d'un montant de 600 €/mois en contrepartie d'un engagement d'exercice minimum de 2 ans sur le territoire (10 bourses/an) soit 72 000 € ;
- le versement de la subvention d'équilibre aux Centres départementaux de santé de 381 520 € ;
- la transformation d'un poste en coordinateur santé, en appui aux communes et favorisant le partenariat et le recrutement d'infirmières en pratique avancée pour permettre d'assurer des consultations avancées et le suivi des pathologies chroniques à domicile.

Le programme du dispensaire Émile-Roux s'élève à 391 500 € en dépenses de fonctionnement. Les charges correspondent aux missions de santé publique exercées au titre des habilitations du service (lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles dont le VIH et les hépatites virales), de la délégation de compétences accordée par l'Etat en matière de vaccination et d'actions de santé au bénéfice de publics en situation de précarité.

Parallèlement, le budget annexe alloué au Centres Départementaux de Santé s'établit à 869 520 € en dépenses.

L'activité de santé publique développée par le dispensaire Emile-Roux est financée à hauteur de 1 983 527 € par l'Agence régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance maladie.

L'activité médicale des centres de santé quant à elle, permet la perception de recettes de consultations ainsi que certaines aides liées à leurs fonctionnements pour un montant total estimé à 455 000 €.

Une subvention d'équilibre de 381 520 € versée aux Centres départementaux de santé viendra compenser les dépenses engagées à partir du programme « Projet offre de santé ».

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Le programme Offre de santé comprend 80 000 € de dépenses d'investissement qui financeront :

- sous conditions, l'aide accordée aux professionnels de santé en médecine générale lors de leur installation et l'aide à l'ingénierie accordée aux porteurs de projets publics (communes, établissements publics de coopération intercommunale) dans les territoires prioritaires définis par l'Agence Régionale de Santé au travers de son dispositif « Trajectoires Santé 63 » pour un montant de 60 000 € ;
- l'acquisition de mallettes connectées à disposition des infirmiers en pratique avancée et des médecins du Département afin de favoriser les suivis à domicile des maladies chroniques pour un montant de 20 000 €.

Fiche spécifique

Tarification des établissements

et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Bilan de l'année 2023 :

Politique en faveur :	Nombre d'établissements et services
<i>Personnes Agées</i>	<i>101 établissements et services HAS :</i> <i>78 EHPAD HAS 6 119 places</i> <i>11 SAJ HAS : 108 places</i> <i>5 RA HAS : 212 places</i> <i>7 USLD HAS : 340 places</i> <i>TOTAL : 6 779 places</i> <i>29 établissements et services non-HAS :</i> <i>19 EHPAD NHAS : 1420 places</i> <i>1 SAJ NHAS : 12 places</i> <i>8 RA NHAS : 464 places</i> <i>1 USLD NHAS : 30 places</i> <i>TOTAL : 1 926 places</i>
<i>Personnes Handicapées</i>	<i>81 établissements et services HAS : 2 244 places</i>
<i>SAAD Habilités à l'aide sociale</i>	<i>20 structures</i> <i>645 000 Heures APA (au 31/12/22)</i> <i>75 000 Heures PCH (au 31/12/22)</i> <i>25 000 Heures aide-ménagère (au 31/12/22)</i>

SAAD Non habilités à l'aide sociale	34 structures: 400 000 Heures APA (au 31/12/22) 75 000 Heures PCH (au 31/12/22)
Emploi direct	Environ 150 000 heures d'APA

L'autorisation départementale de dépenses résultant de la fixation des budgets 2023 des ESMS s'est élevée en 2023 à :

- 148 783 304 € pour les ESMS du Puy-de-Dôme du secteur PA (RA – EHPAD – Accueil de Jour – USLD) ;
- 82 341 095,89 € pour les ESMS du Puy-de-Dôme du secteur PH (Foyers Occupationnels Internat-Externat, SAVS/SAMSAH, Foyer d'Hébergement, FAM, SAESAT) ;
- soit une autorisation totale de dépenses 2023 (ESMS PA/PH) de : 231 124 399, 89 €.

L'autorisation départementale de dépenses d'APA services prestataires, d'APA en emploi direct, de PCH aide humaine et d'aide-ménagère résultant de la fixation des budgets 2023 d ESMS s'est élevée à :

- 18 000 000€ pour les dépenses d'APA prestataire ;
- 4 500 000€ pour les dépenses de PCH aide humaine (+20 et – de 20 ans) ;
- 601 400€ pour les dépenses d'aide-ménagère ;
- 3 000 000€ pour les dépenses d'APA en emploi direct:

Objectif d'évolution des dépenses (OED) des ESMS autorisés et tarifés par le Département pour 2024 :

Secteur Personnes Agées (taux directeur + 5 % sur la section Hébergement ; taux directeur + 1,5 % sur la valeur du point GIR) :

- Section Hébergement : 16 568 669 € ;
- Section Dépendance : 31 628 739 €.

Secteur Adultes Handicapés : 85 972 847, 14 € (taux directeur 3 %)

APA services Prestataires : 21 000 000 € (+4,3 % du tarif plancher pour les structures non habilitées; + 4 % d'évolution du tarif individuel des structures habilitées +mise à niveau réglementaire)

- APA au bénéficiaire à domicile (emploi direct et mandataire) : 3 300 000 € (+3,5 % : évolution du SMIC+ mise à niveau réglementaire)

- PCH aide humaine : 5 220 000 € (+4,3 % du tarif plancher ; +4 % d'évolution du tarif individuel des structures habilitées)

- Aide-ménagère : 625 000 € (+4,3 % du tarif plancher ; +4 % d'évolution du tarif individuel des structures habilitées)

AXE 3 – ACCELERER LA MODERNISATION DE NOTRE INSTITUTION POUR UN SERVICE EFFICACE, UTILE ET APPRECIE

I. POLITIQUE MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022	2023	2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu (BP+DM+BS)	Budget Primitif
Axe 3 : Accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié				
Moyens de l'action départementale				
<i>Fonctionnement</i>				
Dépenses	176,50M€	166,47M€	208,03M€	175,77M€
Finances et pilotage	36,70M€	19,86M€	56,23M€	20,50M€
Information et communication	1,51M€	1,61M€	2,08M€	1,57M€
Moyens généraux	3,88M€	5,89M€	6,12M€	6,28M€
Patrimoine immobilier	2,11M€	2,31M€	2,40M€	2,70M€
Ressources Humaines	129,97M€	134,42M€	138,26M€	141,74M€
Transformations et ressources numériques	2,33M€	2,38M€	2,95M€	2,98M€
Recettes	659,58M€	653,18M€	737,83M€	663,39M€
Finances et pilotage	653,06M€	648,81M€	733,28M€	658,77M€
Information et communication	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€
Moyens généraux	0,05M€	0,01M€	0,04M€	0,02M€
Patrimoine immobilier	2,37M€	1,00M€	1,15M€	1,00M€
Ressources Humaines	4,00M€	3,26M€	3,26M€	3,49M€
Transformations et ressources numériques	0,09M€	0,10M€	0,10M€	0,11M€
<i>Investissement</i>				
Dépenses	48,13M€	62,63M€	91,46M€	57,97M€
Finances et pilotage	41,11M€	53,34M€	82,58M€	48,17M€
Information et communication	0,00M€	0,10M€	0,10M€	0,05M€
Moyens généraux	0,34M€	0,98M€	1,09M€	0,99M€
Patrimoine immobilier	4,37M€	5,25M€	5,09M€	6,19M€
Ressources Humaines	0,02M€	0,03M€	0,03M€	0,03M€
Transformations et ressources numériques	2,29M€	2,94M€	2,58M€	2,54M€
Recettes	80,27M€	81,58M€	74,40M€	91,99M€
Finances et pilotage	80,27M€	80,28M€	73,10M€	91,99M€
Moyens généraux	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€
Patrimoine immobilier	0,00M€	0,70M€	0,70M€	0,00M€
Ressources Humaines	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€
Transformations et ressources numériques	0,00M€	0,61M€	0,61M€	0,00M€

A. MISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

La politique de communication a pour objectif de rendre accessibles et compréhensibles les décisions de l'Assemblée départementale, de valoriser les différentes actions menées par les services à l'attention de tous les Puydômois, tout en veillant au respect de l'image de l'institution.

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Information et communication	1,57M€	0,00M€	0,05M€	
Achats et prestations communication (ouvrages, objets promotion)	0,00M€			
Communication - divers	0,25M€		0,05M€	
Communication édition	0,58M€			
Communication et marketing	0,02M€			
Communication interne	0,08M€			
Communications événementiels	0,26M€			
Frais fonctionnement Cabinet	0,07M€			
Publicités et sponsoring	0,31M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Il s'agit de la mise en œuvre du plan stratégique départemental auprès des différents publics cibles : élus, agents de la collectivité, partenaires publics et privés, usagers, Puydômois,... avec la volonté de « mieux » faire savoir.

Les dépenses

Pôle édition : Réalisation de 6 numéros par an du magazine *Puy-de-Dôme en Mouvement*, diffusé dans les 335 000 boîtes aux lettres des Puydômois / Edition de divers supports de communication imprimés à destination des différents publics cibles pour faire la promotion du Département et valoriser les actions des services (affiches, dépliants, brochures, flyers, guides, dossiers de presse, invitations, autocollants, etc.) / Edition d'un agenda semainier.

Pôle digital : Publications et mises à jour quotidiennes des réseaux sociaux et des différents sites Internet satellites / Poursuite du dispositif d'astreintes soirs et week-ends pour informer en temps réel les Puydômois sur les actualités : accidents (routes coupées, mise en place de déviations), alertes météo (chutes de neige, etc.) / Conception de capsules vidéos et reportages photos / Développement de l'audience des réseaux sociaux, véritable vitrine des atouts du Département, pour toujours plus de lien, de proximité, de réactivité / Mise en place d'un comité technique dans le cadre de la refonte du site Internet de la collectivité en lien avec la feuille de route du Numérique / Apport et développement de contenus dans la rubrique dédiée au plan stratégique départemental sur le site Internet.

Pôle événementiel : Participation aux événements majeurs et récurrents du territoire (*Foire de Clermont-Cournon, Sommet de l'élevage, Fascinant Week-end, Journées européennes du Patrimoine, Balades remarquables La Montagne*, congrès et salons thématiques, etc.) : animations et valorisation des filières agricoles, culturelles, sportives, etc. / Développement et activation des partenariats avec les clubs sportifs professionnels du Département / Organisation d'opérations événementielles comme le transport et l'accueil des collégiens

pour assister à des matchs de haut-niveau (ASM, Clermont Foot, HBCAM, VBCC, etc.) / Poursuite des opérations Bus des Montagnes (Sommet de l'Elevage, Bus de Noël) / Conseil départemental des Jeunes : relai et valorisation des actions et des projets réalisés par les jeunes élus en vue des prochaines échéances électorales (rentrée 2024) / Commande et personnalisation de goodies et d'objets publicitaires dans le cadre de la DALD mais également pour faire connaître la collectivité et développer chez les Puydômois le sentiment de fierté et d'appartenance au territoire / Poursuite de la valorisation de l'inscription de la Chaîne des Puy - faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Pôle presse : Elaboration et diffusion de contenus enrichis à destination des médias locaux et nationaux / Achats d'espaces (presse, radio, etc.).

Pôle communication interne : Marque employeur : valorisation et promotion des métiers du Département / Poursuite des campagnes de communication pour le recrutement et la valorisation du métier d'assistant familial, de médecin, du maintien à domicile, de l'autonomie... / Réalisation de vidéos, supports print pour les salons et forums de recrutements auxquels la collectivité participe régulièrement / Préparation d'un kit d'accueil pour les nouveaux arrivants / Cadeau de fin d'année et organisation d'un événement annuel majeur (soirée festive), départ à la retraite pour les agents / Mise en jour quotidienne du site intranet Spidi / Edition et diffusion du journal interne « KICTOU » / Diagnostic des outils de communication existants en vue de la refonte à venir du système Intranet.

Les recettes : Vente des tee-shirts, polos, casquettes, etc. lors des événements et dans la boutique de la Maison de l'Unesco.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Les dépenses : Maintien d'une ligne pour les dépenses en investissement. Conception et impression de supports de communication type PLV à partir de la nouvelle identité visuelle du Département (bâches, roll up, kakémonos, chaussettes de barrières, stands clé en main à disposition des services, etc.) afin de renouveler les supports obsolètes mais également pour afficher la nouvelle image du Conseil départemental (dans le département et à l'extérieur) et développer une fierté d'appartenance.

B. MISSION RESSOURCES HUMAINES

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Ressources Humaines	141,74M€	3,49M€	0,03M€	0,00M€
Action sociale RH	1,45M€	0,29M€	0,03M€	0,00M€
Formation professionnelle	0,51M€			
Frais de déplacement et contrats aidés	1,42M€			
Frais de missions et formations des conseillers généraux	0,11M€			
Frais de remplacement	8,26M€			
Frais Généraux formation	0,14M€			
Indemnités et cotisations pour les conseillers généraux	3,08M€			
Management	0,02M€			
Masse salariale	119,59M€	2,09M€		
Masse salariale GIP	1,12M€	1,12M€		
MASSE SALARIALE GROUPE POLITIQUE	0,51M€			
Masse salariale Parc Technique	4,63M€			
Médecine professionnells	0,12M€			
Plan de déplacement d'administration	0,08M€			
Prévention des risques	0,70M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Ressources Humaines :

Les principales dépenses pour le budget des ressources humaines portent essentiellement sur la masse salariale qui pour l'année 2024 est marquée par :

- l'attribution pour tous les agents de 5 points d'indice sur le traitement indiciaire (+ 1 000 000 €) ;
- les effets reports relatifs à l'application de la revalorisation du point intervenue en juillet 2023 (+ 750 000 €) ;
- l'augmentation d'un point du taux CNRACL (+ 585 000 €) ;
- l'évolution structurelle de la masse salariale (glissement vieillesse technicité) ainsi que les avancements et promotions (+ 1 000 000 €) ;
- les dégels d'emplois intervenus en 2023 et non pourvus ainsi que les créations d'emplois validées pour 2024 (+ 635 300 €) ;
- le transfert de la rémunération d'un médecin du budget 08 vers le budget 01 (+115 000€) ;
- la prise en compte de deux médecins du Centre de Santé intervenants au dispensaire à hauteur 40 % (+68 000€).

Par ailleurs, au regard de l'augmentation des besoins en remplacement et aux recours aux agents contractuels constatée depuis trois ans, l'enveloppe dédiée est augmentée de 1 490 000€. Enfin, la décision de la collectivité d'attribuer un régime indemnitaire aux agents contractuels non permanents nécessite l'ajout d'une enveloppe de 1 000 000€.

Les frais de déplacements des agents connaissent depuis deux ans une augmentation qui nécessite également une augmentation des crédits dédiés à hauteur de 240 000 €.

Concernant les recettes, ces dernières sont principalement perçues suite au remboursement des rémunérations des agents mis à disposition auprès d'autres structures (GIP TERANA, Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale, Agence immobilière à vocation sociale).

Egalité Femmes / Hommes et lutte contre les discriminations (Programme EGALH) :

Le projet de double labellisation Egalité / diversité amène la mission à engager des actions supplémentaires pour répondre au cahier des charges incombant à cette candidature. Cette double labellisation en 2024 :

- permettrait une reconnaissance et une valorisation des actions départementales en matière d'égalité et de diversité ;
- positionnerait le CD63 dans les 10 premiers Départements exemplaires et ouvrirait la possibilité de candidater pour obtenir des fonds internationaux.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Ressources Humaines :

Concernant l'investissement, le budget ressources humaines n'a que des dépenses d'investissements au niveau de l'action sociale. Ces dernières concernent l'achat d'aménagement de poste pour les agents en situation d'handicap.

C. MISSION PATRIMOINE IMMOBILIER

Le Département poursuit en 2024 le déploiement de sa stratégie patrimoniale intégrant un volet conséquent en faveur de la transition écologique. Les opérations visent également à mettre en adéquation les locaux et bâtiments aux besoins et usages des publics accueillis et agents de la collectivité, tout en prenant en compte les enjeux réglementaires, environnementaux et financiers.

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Patrimoine immobilier	2,70M€	1,00M€	6,19M€	0,00M€
Acquisitions foncières - routes			0,12M€	
Administration générale patrimoine			0,08M€	
Assurances	0,77M€	0,07M€		
Bâtiments - routes			0,02M€	
Gestion foncière et immobilière	1,18M€	0,90M€		
Grosses opérations bâtiments administratifs		0,03M€	3,14M€	
Maintenance des bâtiments contrats et travaux	0,75M€			
Opérations bâtiments hors collèges			2,58M€	
Territorialisation Routes			0,01M€	
Travaux bâtiments administration générale			0,05M€	
Travaux bâtiments divers			0,01M€	
Travaux bâtiments routiers			0,15M€	
Travaux bâtiments sociaux			0,03M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Assurances :

Dépenses : Outre les augmentations de toutes les cotisations d'assurance liées à l'inflation et de la conjoncture actuelle (aléas climatiques impactant la sinistralité), une somme de 180 000 € a été provisionnée relative à un sinistre incendie survenu au CDEF, dont les réparations sont en cours et au probable recours contre le Département dans la mesure où les auteurs de l'incendie du foyer, (supposés des enfants de l'ASE) n'ont pas été à ce jour, identifiés. Dès lors, notre assureur RC peut dénier sa garantie.

Recettes : Une somme totale de 72 297,30 € est prévue correspondant, soit à des remboursements de notre assureur dommages aux biens, soit à des recours du Département exercés contre des assureurs ou des tiers adverses, dans le cadre de sinistre affectant nos biens.

Patrimoine :

Ces dépenses concernent principalement les travaux de maintenance des bâtiments ainsi que celles relatives aux contrats de maintenance et aux fournitures de la régie (746 728 €).

Les crédits inscrits en dépenses au titre de la gestion foncière et immobilière comportent les impôts et taxes de toute nature relatifs aux bâtiments départementaux (504 600 €) ainsi que les prises de locations de biens immobiliers (674 003 €). Quant aux recettes (898 840 €), elles relèvent des mises en location et redevances d'occupation du patrimoine départemental ainsi que de remboursements de charges diverses.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

En 2024, le Département poursuit et amplifie l'investissement en faveur de son patrimoine. Parmi les projets emblématiques, il est possible de citer sans être exhaustif :

- le lancement des études de faisabilité pour la majorité des projets identifiés au plan stratégique départemental ;
- les travaux de restructuration et d'extension de la médiathèque départementale ;
- la finalisation des études et le début des travaux de la pouponnière du Château des Quayres ;
- les travaux de réaménagement des locaux de la maison des solidarités d'Amadéo à Clermont-Ferrand et le début des travaux de réaménagement des locaux de la MDS de Riom ;
- la rénovation des toitures des centres d'intervention routiers de Saint-Georges-de-Mons, Vic-le-Comte et Chateldon.

Ces investissements s'inscrivent dans la continuité des opérations programmées par ailleurs et notamment la réalisation des travaux urgents et d'entretien courant.

D. MISSION TRANSFORMATION ET RESSOURCES NUMERIQUES

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Transformations et ressources numériques	2,98M€	0,11M€	2,54M€	
Frais de documentation et adhésion	0,15M€			
Frais de télécommunications	0,55M€			
Infrastructure informatique et téléphonie			0,02M€	
Maintenance informatique, téléphone et prestations	2,09M€	0,03M€		
Outils informatiques des services		0,08M€	1,11M€	
Ressources Informatiques et Numériques			1,40M€	
Transformation de l'administration	0,19M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Frais de documentation :

Il est à noter une augmentation liée à l'inflation (+ 7 %) et au passage progressif à des versions entièrement numériques d'accès aux ressources documentaires (bases de données). La demande de crédits est à hauteur des dépenses réalisées fin 2023.

Ressources numériques :

Les principales dépenses de fonctionnement retenues pour 2024 sont les réseaux de télécommunication du département ainsi que la maintenance applicative de l'ensemble des applications utilisées par l'établissement.

Le réseau de télécommunication du Conseil Départemental, impactant le budget de fonctionnement se compose de :

- 1200 lignes téléphoniques à l'hôtel du Département et dans ses sites externes ;
- 1700 abonnements mobiles (dont 700 avec de l'accès internet pour les smartphones) ;
- 150 liaisons informatiques sécurisées pour les sites départementaux connectés au réseau central de l'hôtel du département ;
- 4 Accès Internet et Téléphonie centraux (accès principaux et accès de secours en cas de panne).

Ces accès réseaux et de télécommunication sont gérés par l'équipe Réseau de la DRIN et sont liés par des abonnements avec des opérateurs (SFR, ADISTA, Orange).

Quant aux usages numériques du Conseil Départemental ; ils sont composés de plus de 250 applications métiers et bureautiques. Ces dernières sont gérées par l'équipe Projet et Etudes de la DRIN, appuyée par des contrats de maintenances signés avec les éditeurs. Ces contrats de maintenances comprennent :

- L'assistance utilisateurs ;
- La maintenance curative (en cas de panne) ;
- La maintenance corrective (en cas de défaillance du système / amélioration fonctionnelle) ;
- La maintenance préventive (pour éviter les pannes).

Transformation de l'administration :*Projet d'administration*

Le projet d'administration, déclinaison opérationnelle du Plan Stratégique départemental, est en phase de déploiement sur 3 volets :

- Un volet de suivi et de pilotage de l'ensemble des projets du Plan Stratégique départemental
- Un volet de pilotage, dévaluation et de construction de projets transversaux selon des modes coopératifs, innovants et expérimentaux (« Projets Totems »)
- Un volet d'implication des personnels pour les rendre acteurs de la mise en œuvre du Plan stratégique départemental.

A ce titre, il est nécessaire de prévoir des prestations d'accompagnement pour animer l'ensemble de la démarche (conférences avec interventions extérieures, mise en récits, vidéos, graphisme, illustrations, impressions, organisation logistique et matérielle de réunions) dans la continuité de ce qui est actuellement engagé.

Conseil en organisation et modernisation interne

La Direction Transformation et Appui aux Transitions centralise les moyens relatifs aux accompagnements externalisés des évolutions organisationnelles, audits, à des fins de prévisibilité et de sécurisation juridique des seuils marchés liés à ces prestations.

Par ailleurs, ce besoin d'externalisation répond à la nécessité d'avoir un regard extérieur spécialisé pour certains périmètres d'intervention, ou de sensibilité spécifique, mais aussi à l'impossibilité matérielle de répondre aux besoins en interne eu égard aux moyens alloués (1 poste).

RGPD

Il a été proposé de centraliser les crédits pour l'ensemble de la collectivité. A ce titre, il convient d'affecter 28 000 € pour les contrôles d'« analyse d'impact relative à la protection des données » du Pôle des solidarités sociales.

Suite à l'externalisation des contrôles des traitements lancé dès à présent pour l'ensemble des Pôles, et ce afin de maintenir une démarche d'amélioration continue préconisée par la CNIL pour répondre à nos obligations réglementaires en matière de protection des données, nous proposons de poursuivre par un accompagnement externalisé. Eu égard aux besoins et à la disponibilité des services, une prestation d'accompagnement est prévue pour favoriser la mise en œuvre répartie sur les années 2024 et 2025 pour 30 000 €.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Les dépenses d'investissements retenues pour 2024 concernent :

- L'acquisition de solutions logicielles liées à des besoins émanant des directions métiers (besoins fonctionnels ou réglementaires) ;

- Le renouvellement des équipements obsolètes/cassés et l'acquisition de nouveaux équipements pour les nouveaux arrivants (smartphones/mobiles/ordinateurs/...) ;
- La modernisation des infrastructures numériques du Conseil Départemental (réseaux informatiques, stockage des données, hébergement interne des solutions logicielles) ;
- La sécurisation du système d'information.

Pour information, le Conseil Départemental dispose aujourd'hui d'un parc de :

- 286 applications métiers et bureautiques ;
- 700 smartphones ;
- 1000 mobiles ;
- 2200 postes de travail, dont 1723 PC portable (composant 74 % du parc).

Sur ce dernier point, la collectivité s'est engagée dans un changement de stratégie d'acquisition des matériels informatiques pour permettre d'accroître la mobilité de ses agents en investissant massivement dans des équipements mobiles et non fixes.

E. MISSION MOYENS GENERAUX

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Moyens généraux	6,28M€	0,02M€	0,99M€	
Acquisition matériel médical	0,66M€			
Acquisitions petit matériel	0,45M€			
Equipement en mobiliers et matériel		0,01M€		
Fluides et charges des batiments	3,92M€		0,87M€	
Frais de publication des marchés	0,02M€			
Frais juridiques	0,11M€	0,01M€	0,12M€	
Prestations de services moyens de fonctionnement	1,12M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Sécurité Juridique :

Le Service Juridique maintient une enveloppe globale de fonctionnement de 80 000€ afin de répondre aux besoins en matière de conseil et de contentieux, lorsque les dossiers nécessitent d'être externalisés.

En matière de contentieux, il convient de prendre en compte le développement croissant des décisions d'amendes administratives en matière de rSa que les bénéficiaires sont susceptibles de contester.

Par ailleurs, l'installation de la Mission déontologique va nécessiter un accompagnement afin d'établir un diagnostic, une cartographie des risques et de définir des procédures destinées à sécuriser les agents et les élus dans l'exercice de leurs missions. C'est pourquoi une enveloppe de 30 000 € est inscrite au BP24.

Achat public et performance énergétique :

Acquisition matériel médical

Le montant de ce programme est arrêté à la somme de 657 400 €.

Initialement, il est voté pour un volume de 167 400 €, toutefois, depuis 2023, l'ARS demande au Dispensaire en sa qualité de centre de vaccination, d'effectuer la campagne de vaccination nationale contre le papillomavirus auprès des élèves de 5ème. Le schéma vaccinal complet comprend deux doses. La campagne est entièrement prise en charge financièrement par l'État, la collectivité doit toutefois faire l'avance des dépenses. A cet effet, il convient d'inscrire la somme de 490 000 € pour cette campagne, le pôle des solidarités sociales ayant inscrit une recette de 700 000 € afin d'encaisser le remboursement des campagnes 2023-2024 par l'assurance maladie.

Le reste du programme concerne les acquisitions de vaccins, médicaments et produits pharmaceutiques du Dispensaire Emile Roux, de la PMI et du service de médecine préventive. Ces dépenses dépendent directement de l'activité de ces services, des recommandations de l'ARS et de la disponibilité des vaccins.

Acquisitions petit matériel

Le montant de ce programme est arrêté à la somme de 452 700 €, il est impacté fortement par les hausses des prix des matières premières : papier, fournitures de bureau, produits d'entretien etc.

Au sein de ce programme, 4 000 € sont destinés à l'acquisition de petit matériel et fourniture de bureaux des différents groupes politiques.

Equipement en mobiliers et matériel

Une recette de 10 000 € est inscrite pour la participation de l'AIGOS (restaurant administratif) aux frais de fonctionnement.

Fluides et charges des bâtiments

Les inscriptions de ce programme sont fixées à 3 915 700 €.

Les fluides représentent un budget de 2 857 000 €, répartis selon les montants suivants :

- Électricité : 1 585 000 €

Les prix obtenus au marché subséquent pour la fourniture d'électricité pour l'année 2024 étaient plus favorables que ceux de 2023 (environ 20 %). Si pour 2023 nous avons pu bénéficier du dispositif de l'amortisseur mis en place par l'Etat, celui-ci n'est a priori pas reconduit pour 2024. Pour rappel, le site de l'Hôtel du Département alimenté en électricité à haute valeur écologique (HVE) n'est pas concerné par cette forte hausse, les prix ayant été obtenus pour 3 ans avant la crise ;

- Gaz : 915 000 €

Les niveaux de consommation à ce jour, ainsi que les tendances des marchés auxquelles le marché subséquent en prix indexé mensuel est soumis, ne convergent pas vers une très nette diminution de ces dépenses ;

- Combustibles : 250 000 € ;
- Eau : 107 000 €.

Le nettoyage des locaux (971 000 €) : Pour l'année 2024, le montant a été légèrement augmenté (+1,23 %) par rapport au budget 2023, en lien avec les renégociations salariales de la branche.

Frais de publication des marchés : 20 000 € pour les publicités et avis d'attribution des marchés en fonctionnement dans 2 journaux d'annonces légales (JAL), La Montagne – Centre France et Le Semeur Hebdo. Ce montant est directement lié au nombre et type de marchés publiés.

Prestations de services moyens de fonctionnement :

Le montant de ce programme est arrêté à la somme de 1 120 900 € et il comprend les dernières inscriptions relatives :

- au nouveau marché de prestations d'agent de sécurité pour des locaux du Pôle des Solidarités Sociales à la suite de plusieurs agressions d'agents du département,

- des frais liés au changement de logo (AMO, installation de vitrophanies et signalisations).

Concernant les frais d'affranchissement, qui représentent près de la moitié du programme, le Département a recours depuis 2019 à un massificateur pour l'envoi des courriers afin de bénéficier de tarifs avantageux sans condition de volumes. Le budget consacré à l'affranchissement en 2024 prend en compte une augmentation de + 7 % correspondant à l'augmentation des tarifs postaux à venir.

Au sein de ce programme, 40 000 € sont destinés aux frais d'affranchissement des différents groupes politiques.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Frais de publication des marchés

Il s'agit des frais de publication des marchés (publicité et avis d'attribution) au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et dans 2 journaux d'annonces légales (JAL), La Montagne – Centre France et Le Semeur Hebdo, répartis comme suit :

- 77 760 € pour l'achat des forfaits BOAMP, pour la section d'investissement ;
- 40 000 € pour les frais de publication dans les JAL pour les marchés en investissement.

Ces montants sont directement liés au nombre et type de marchés publiés.

Equipement en mobiliers et matériel

Pour rappel, en 2023, une AP pluriannuelle (AP 2023/1) a été votée pour un montant total de 1 330 000 € abondé au BS en AP/CP 2023 de 95 000 € (soit 1 425 000 €) avec des crédits de paiement ventilés sur 5 ans comme ci-dessous :

- 870 000 € sur 5 ans pour l'achat de mobilier et matériel (renouvellement et nouveaux besoins), soit 155 000 € par an (250 000 € en 2023) ;
- 150 000 € répartis en 3 x 50 000 € pour le changement de logo (plaques, signalétique) ;
- 405 000 € en CP 2024 pour l'extension de la médiathèque. Pour cette opération une subvention de la DRAC dotation concours particulier aux bibliothèques sera possible à hauteur de 40 % environ.

Concernant le mobilier, il est sollicité pour 2024 une augmentation de 45 000 € en AP/CP fléchés sur les CP 2024.

Pour rappel également, en 2022 une AP (2022/2) d'un montant de 445 000 € a été votée pour le renouvellement du parc de photocopieurs, ventilés comme suite : 75 000 € en CP 2022, 340 000 € en 2023, 30 000 € en 2024.

Les inscriptions en AP/CP 2024 sont bien de 452 500 €, mais avec l'encours d'AP nous disposerons au total de 871 000 € de CP en 2024 sur ce programme.

Hors Autorisation de programme (101 000 €) :

Comme chaque année, un montant de 6 000 € est inscrit pour la subvention d'équipement au restaurant inter administratif.

Une inscription de 95 000 € pour l'acquisition d'un appareil radio pour le Dispensaire Emile Roux est sollicitée comme en 2023, la facturation intervenant fin 2023 ou début 2024. Les crédits seront restitués en fonction.

AXE 4 – PORTER HAUT ET TRANSMETTRE LA FIERTE DE NOTRE IDENTITE PUY-DE-DOME

I. POLITIQUE ATTRACTIVITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022		2023		2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu	Budget Primitif	Total prévu	Budget Primitif
(BP+DM+BS)						
Axe 4 : Porter Haut et transmettre la fierté de notre identité Puy-de-Dôme						
Attractivité et aménagement du territoire						
Fonctionnement						
Dépenses	2,20M€	2,49M€	2,60M€	2,66M€		
Animations des territoires	1,00M€	1,05M€	1,01M€	1,00M€		
Sports	0,54M€	0,87M€	1,05M€	0,80M€		
Tourisme	0,66M€	0,57M€	0,54M€	0,86M€		
Recettes	0,00M€	0,00M€	0,10M€	0,00M€		
Sports		0,00M€	0,10M€	0,00M€		
Tourisme	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€		
Investissement						
Dépenses	0,64M€	1,37M€	1,30M€	1,83M€		
Animations des territoires		0,05M€	0,00M€	0,00M€		
Sports	0,15M€	0,21M€	0,18M€	0,16M€		
Tourisme	0,50M€	1,11M€	1,12M€	1,67M€		

A. MISSION ANIMATION DES TERRITOIRES

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Animations des territoires	1,00M€	0,00M€	0,00M€	
Dotation d'animation locale décentralisée	1,00M€		0,00M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Le Département a pour ambition de soutenir l'animation locale dans les domaines de la culture, du sport, du social et du socio-éducatif, pour des manifestations que nos partenaires – les communes, communautés de communes et le monde associatif – auraient des difficultés à financer sans l'aide du Conseil départemental.

La Dotation d'Animation Locale Décentralisée est une intervention bien implantée sur tout le territoire du département et identifiée par les différentes structures qui en bénéficient. Elle permet au Conseil départemental d'être reconnu comme étant le partenaire financier direct des manifestations locales (1 M€).

B. MISSION SPORT

Déclinaison 2023 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Sports	0,80M€	0,00M€	0,00M€	0,16M€
Atout jeunes	0,05M€			
Equipeement des associations sportives		0,00M€		0,16M€
Manifestations sportives d'envergure	0,18M€			
Organismes sportifs départementaux	0,13M€			
Puy de Dôme Elites	0,44M€			

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Le Département, trait d'union des territoires en équité et solidarité, a pour ambition d'accompagner les acteurs du monde sportif, particulièrement dans les territoires ruraux, de favoriser l'accès à la pratique du sport « tout au long de sa vie », de développer des projets sportifs transversaux avec l'éducation, l'action sociale, le tourisme,... Ces orientations visent à porter haut la fierté de notre identité Puy-de-Dôme.

Le Département apporte un soutien financier de 800 k€ vers les associations sportives, aux clubs « élite » et aux jeunes talents avec une attention particulière portée aux associations et aux manifestations œuvrant dans la pratique féminine, le sport adapté et le handisport et toute autre action favorisant l'inclusion sociale par le sport. De nouvelles relations contractuelles avec le monde sportif, notamment les clubs « élite » seront étudiées sous forme de contrats d'objectifs.

L'intervention du Département se fait également au travers d'actions directes, par l'organisation sous maîtrise d'ouvrage de projets structurants dont le label « Terres de Jeux 2024 » sera la pierre angulaire pour dynamiser le sport, en développant des projets transversaux.

Le fait marquant de l'année 2023 fut l'accueil pendant 4 jours du Tour de France avec l'ascension du puy de Dôme au mois de juillet. De nouveaux évènements seront proposés en 2024 qui participeront à l'attractivité et au rayonnement de notre département. Un programme d'actions et d'animations va être déployé au plus près des territoires pour sensibiliser et fédérer l'ensemble des Puydômois.

Le programme Projets structurants « Terre de jeux » d'un montant de 140 k€ en 2024 se trouve dans la mission contractualisation.

Le budget de la politique sportive s'élèvera pour 2024 à 800 k€ en subventions et 140 k€ en actions soit un engagement financier total de 940 k€.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Poursuite de l'aide classique à l'équipement des associations sportives (160 k€) pour l'acquisition de divers matériels sportifs, handisport et sport adapté.

C. MISSION TOURISME

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Tourisme	0,86M€	0,00M€	1,67M€	0,00M€
Actions touristiques (ex ADDT)	0,42M€			
Aide aux organismes touristiques	0,25M€			
Aménagement du Lac Chambon	0,00M€		0,35M€	
Entretien Signalisation Etudes PDIPR	0,06M€		0,15M€	
Fonds Départemental d'Intervention Economique Touristique			0,72M€	
Fonds Hébergement et restauration			0,11M€	
Grands Projets d'Aménagements	0,13M€		0,13M€	
Plan Départemental Aires Camping-cars			0,01M€	
Subv. d'invest. Touristique			0,20M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Le Conseil départemental souhaite impulser dès 2024 une nouvelle dynamique au travers d'une nouvelle stratégie touristique départementale, en associant dès sa construction et lors de son déploiement les territoires et principaux acteurs du secteur qu'ils soient publics, institutionnels, ou privés.

L'objectif est simple : se donner un cap collectif et partagé, tout en replaçant la collectivité au centre et en soutien d'un secteur de l'activité économique départementale à fort potentiel.

Cette nouvelle stratégie se déclinera en un plan d'action pluriannuel, permettant de :

- Disposer de données clés pour adapter nos actions, être en phase avec les réalités de consommation et du terrain, analyser et communiquer sur l'économie touristique départementale (enquêtes de conjoncture, analyse clients, mesure du niveau d'activité économique...);
- Séduire et se différencier via une stratégie et un positionnement marketing adaptés : reprenant les éléments saillants et différenciant du département ; déclinant les éléments de communication institutionnels actuels en éléments de communication touristique ; se matérialisant également par le déploiement d'un plan de promotion multicanal (digital, presse, print, campagnes webmarketing...);
- Favoriser la consommation touristique sur l'ensemble du département, au travers d'actions permettant de générer des retombées économiques quantifiables pour nos partenaires (vente en ligne, actions auprès de revendeurs...);
- Etre solidaire de nos territoires et partenaires, pour faire émerger une offre en phase avec les attentes clients via :
 - Nos fiches d'aides habituelles, ainsi que l'étude d'une nouvelle fiche d'aides aux manifestations touristiques d'envergure,

- Des subventions aux organismes déployant des actions en relation avec les filières prioritaires de la collectivité (randonnée, patrimoine...),

- Le programme « grands projets d'aménagement » se concrétisant par la création de l'itinéraire puy-de-dôme/puy Mary, l'entretien de la plage du Lac Chambon avec la commune de Murol.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Pour le tourisme, elles se matérialisent au travers de deux types d'aides :

- Les anciennes aides et plans votés avant 2023 : les augmentations de crédits de paiements en 2024 sont dues aux reports d'opérations qui n'ont pas débuté et dont les plus importantes financièrement remontent à 2020. Il s'agit des opérations inscrites au Plan d'aides aux stations thermales d'un montant de 1,3 M€ ou du Plan d'aide aux stations de ski d'1M€ sur lesquels le montant global des paiements restants est de 1 446 723 € ;

- Les aides et aménagements votés en 2023 :

- Le programme «grands projets d'aménagement » concerne le marché d'acquisition de toilettes sèches passés sur 4 ans, dont deux ont été aménagées en 2023 (Lac Servières et Col de la Croix Morand) et deux autres seront installées prochainement au Lac du Guéry et au Puy de Côme.

- Le programme « subventions d'investissement touristique » regroupent les crédits de paiement afférents à toutes les fiches d'aides touristiques applicables depuis janvier 2023 (hébergements touristiques, aires de camping-cars,...et projets structurants). Sont enfin également prévus des crédits pour des petits travaux d'entretien (jeux...) de la plage du Lac Chambon.

En ce qui concerne le Lac Chambon, le Département a souhaité définir une stratégie collective et partagée pour qu'il devienne une référence en matière de développement durable dans les domaines des loisirs, du paysage, du patrimoine naturel et culturel tout en assurant la qualité, la sécurité, l'accueil et la sensibilisation des publics. Il a donc missionné un bureau d'études en 2023 afin de construire un travail partenarial, avec les différents acteurs locaux et les services départementaux, sur les évolutions souhaitables du fonctionnement et des aménagements du site, dans une approche globale et systémique.

L'année 2024 verra la mise en place d'un Comité de Gestion Partagée du site et la mise en œuvre des premières études opérationnelles, voire des premières actions. Ainsi, un budget de 350 k€ est prévu en 2024. Pour rappel, l'enveloppe globale votée de ce projet est de 2 M€.

En ce qui concerne le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, il est prévu en 2024 un montant de 145 k€ destiné au changement intégral des panneaux de départ des circuits de randonnée pédestre.

II. POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE

La politique culture et patrimoine du département répond à 3 enjeux :

- Faire de nos richesses patrimoniales un levier d'attractivité et de rayonnement du territoire ;
- Construire et proposer une offre riche, accessible et équitablement répartie, pour tous les publics et tous les territoires, tout au long de la vie ;
- Construire un environnement numérique facilitant la rencontre entre publics, territoires et offres culturelles.

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022		2023		2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu (BP+DM+BS)		Budget Primitif	
Axe 4 : Porter Haut et transmettre la fierté de notre identité Puy de Dôme						
Culture et patrimoine						
<i>Fonctionnement</i>						
Dépenses	3,19M€	3,17M€	3,28M€		3,58M€	
Soutien aux territoires et action culturelle	2,82M€	2,76M€	2,92M€		2,98M€	
Valorisation et conservation du patrimoine culturel et archéologique	0,37M€	0,41M€	0,36M€		0,60M€	
Recettes	0,13M€	0,07M€	0,07M€		0,07M€	
Soutien aux territoires et action culturelle	0,06M€	0,02M€	0,03M€		0,02M€	
Valorisation et conservation du patrimoine culturel et archéologique	0,07M€	0,05M€	0,05M€		0,04M€	
<i>Investissement</i>						
Dépenses	1,42M€	1,58M€	1,39M€		1,88M€	
Soutien aux territoires et action culturelle	0,52M€	0,53M€	0,44M€		0,53M€	
Valorisation et conservation du patrimoine culturel et archéologique	0,90M€	1,06M€	0,95M€		1,35M€	
Recettes	0,00M€	0,05M€	0,05M€		0,08M€	
Soutien aux territoires et action culturelle	0,00M€	0,05M€	0,05M€		0,08M€	

A. MISSION VALORISATION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Valorisation et conservation du patrimoine culturel et archéologique	0,60M€	0,04M€	1,35M€	
Archives départementales	0,12M€	0,00M€	0,07M€	
Musée Lezoux	0,10M€	0,04M€	0,15M€	
Patrimoine historique			1,00M€	
Sites culturels et archéologiques	0,39M€		0,13M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Enjeu : « Faire de nos richesses patrimoniales un levier d'attractivité et de rayonnement du territoire »

Le Département assure aux Archives départementales les missions légales et réglementaires du Département en matière d'archives, avec un effort accru en matière de valorisation, composante de la politique de rayonnement de la collectivité, comme par

exemple la célébration du 80^e anniversaire de la Libération, l'exposition « Les Archives mettent la gomme » autour de l'histoire du circuit de Charade (120 k€).

L'accueil des publics au Musée de la céramique à Lezoux nécessite l'entretien des équipements en place, de faire fonctionner la résidence d'artiste, de mener des actions de médiation culturelle et de communication, et de proposer des animations et expositions aux visiteurs (100 k€). Les recettes perçues tant en droit d'entrée qu'en vente de produits boutique représentent un montant attendu de 40 k€.

L'entretien traditionnels des sites archéologiques (Corent essentiellement) devra être complété cette année par le déménagement du mobilier archéologique au Centre Conservation et d'Etude des Martres de Veyre, ainsi que de la participation du Département au Groupement d'Intérêt Public Gergovie et les sites arvernes (390 k€). Les programmes de médiation culturelle pour valoriser les découvertes archéologiques auprès du grand public seront poursuivis (animation des sites arvernes et organisation des Journées départementales de l'Archéologie).

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Archives :

il s'agit principalement d'assurer les missions liées à la conservation des documents (achat de matériel de conservation – reconditionnement, mobilier adapté –, numérisation) et à l'enrichissement des collections par l'achat de documents (70 k€).

Musée de Lezoux :

Le musée de Lezoux porte un projet de redynamisation nécessitant une réorganisation des espaces extérieurs en lien avec l'accès intérieur pour lequel des travaux seront lancés en 2024 ainsi que le réaménagement de deux salles destinées au tourisme d'affaires (150 k€).

Patrimoine historique :

Le Département poursuit ses interventions en matière de conservation et de mise en valeur des édifices historiques et architecturaux en apportant un soutien financier aux travaux réalisés sur les bâtiments et objets mobiliers des propriétaires publics et privés (1 M€)

Sites archéologiques :

Des crédits sont nécessaires chaque année (130 k€) pour accompagner les recherches archéologiques (Chaire d'archéologie 20 k€) et permettre ainsi d'accroître nos connaissances à valoriser ensuite auprès du grand public mais aussi de mettre en valeur le parcours de visite du temple de Mercure (signalétique, réalité virtuelle et augmentée) et de l'Espace muséographique du temple de Mercure. Ces crédits permettront aussi d'accompagner l'équipement du Groupement d'Intérêt Public Gergovie et sites arvernes associés (à hauteur de 32,5 k€).

Il convient aussi d'inscrire 389 k€ au titre des CPER (24 k€ sur le CPER 2016/2020 et 365 k€ sur le CPER 2021/2027) pour mettre en œuvre des aménagements de valorisation patrimoniale (Gondole, Corent) et d'accueil des visiteurs (parkings en pied de site de Gergovie).

B. MISSION SOUTIEN AUX TERRITOIRES ET ACTIONS CULTURELLES

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Soutien aux territoires et action culturelle	2,98M€	0,02M€	0,53M€	0,08M€
Administration générale culture	0,01M€			
Aides aux artistes	0,04M€			
Communication relative aux actions de la DGAD	0,00M€			
Education artistique et culturelle	0,11M€			
Expositions	0,04M€	0,00M€	0,00M€	
Festival Les Automnales	0,00M€	0,00M€		
Festivals départementaux	0,33M€	0,01M€		
Formation encadrement jeunesse	0,08M€			
Les associations culturelles	0,41M€		0,03M€	
Lieux de diffusion artistique	0,39M€			
Manifestations culturelles	0,46M€			
Médiathèque départementale	0,20M€	0,01M€	0,41M€	0,08M€
Organismes socio-éducatifs	0,17M€		0,02M€	
Projets de territoires, expérimentaux et innovants	0,00M€			
Projets Publics et Territoires	0,05M€	0,00M€		
Saisons culturelles	0,12M€			
Schéma départemental de lecture publique	0,00M€		0,07M€	
Schéma des enseignements artistiques	0,59M€			
Subventions d'investissement projets culturels d'envergure			0,00M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Enjeu : « Construire et proposer une offre riche, accessible et équitablement répartie, pour tous les publics et tous les territoires, tout au long de la vie »

Le Département a pour ambition de garantir un aménagement culturel du territoire grâce à la mise en réseau, le développement des compétences et l'accompagnement – appui technique (ingénierie) et financier – des acteurs culturels, particulièrement dans les secteurs ruraux.

Au plus près des territoires, le Conseil départemental accompagne les communes, les communautés de communes, les associations et l'ensemble des acteurs culturels afin d'offrir aux habitants un accès à l'art et à la culture tout au long de la vie et contribuer à porter haut la fierté de notre identité Puy-de-Dôme.

La culture est une politique publique qui concourt quotidiennement au rayonnement et à l'attractivité du Département.

- Subventions : 1 665 k€ en 2024 (pour rappel 1 458 k€ au BP 2023), soit + 207 K€

Le Département soutient les associations culturelles structurantes, les manifestations culturelles, les saisons et les lieux de diffusion (1 375 k€), les artistes (40 k€), les associations socio-éducatives (170 k€) et la formation BAFA-BAFD (80 k€).

- Projets en maîtrise d'ouvrage départementale 415 k€ en 2024 (pour rappel, 310 k€ au BP 2023) soit + 105 k€.

Le Département poursuivra et développera les projets en maîtrise d'ouvrage départementale comme la saison culturelle départementale Impulsions, le festival Voix et Patrimoine avec concerts et animations, le nouveau festival Connexions autour des cultures numériques, le nouveau festival Ouvrez les livres aux bébés, une programmation d'expositions d'arts plastiques et des animations dans le Hall pour tous...

- « L'accès à la culture tout au long de sa vie » 700 k€ en 2024 (pour rappel, 693 k€ au BP 2023)

« L'accès à la culture tout au long de sa vie » reste un enjeu fort pour le Département avec l'enseignement musical (590 k€ comme au BP 2023) et un vaste programme d'éducation artistique et culturelle (110 k€). Les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle seront généralisés dans chaque EPCI en axant l'intervention sur la ruralité.

- Lecture Publique : 200 k€ en 2024, (pour rappel, 209K€ au BP 2023)

Dans le domaine de la lecture publique, compétence obligatoire, le Département poursuivra l'accompagnement des 250 bibliothèques par le prêt de fonds documentaires physiques et numériques, la formation, les ressources et outils numériques (dont l'offre de services Médiadôme).

- Les recettes attendues en 2023 (20 k€) correspondent à la billetterie de spectacles et à une aide du Ministère de la Culture pour le dispositif « Premières pages ».

Enjeu : « Construire un environnement numérique facilitant la rencontre entre publics, territoires et offres culturelles »

Ce troisième enjeu, très transversal, sera développé tout au long de l'année 2024 et les suivantes, notamment en agissant sur 3 axes :

- Alimenter, enrichir et valoriser les offres culturelles numériques, fédérer les contributeurs, interconnecter les réseaux, créer des contenus, développer la réalité virtuelle et réalité augmentée, notamment dans le domaine de l'archéologie ;
- Accompagner les usages, stimuler l'apprentissage et la compréhension, permettre la rencontre avec le nouveau Festival « Connexions - Cultivons le numérique » ;
- Fournir des outils et services numériques répondant à l'évolution des usages culturels avec notamment le projet « Bibliothèque Numérique de Référence » (BNR2), l'outil Médiadôme ou la mise à disposition de ressources numériques.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Le Département poursuivra l'aide à l'équipement des organismes socio-éducatifs (20 k€), des associations culturelles (27 k€) et des bibliothèques (70 k€). Le renouvellement des fonds documentaires de la Médiathèque départementale restera l'un des postes les plus significatifs de la politique culturelle (413 k€).

AXE 5 – FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UNE AMBITION COLLECTIVE EQUITABLE, PARTAGEE ET CREATRICE DE VALEUR

III. POLITIQUE ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Département s'implique dans la gestion et la protection du patrimoine naturel puydômois, identifié comme exceptionnel. Son action continue permet d'installer des actions vertueuses durables, sur le moyen et long terme et donc efficaces.

Les priorités stratégiques du Département se déclinent au niveau opérationnel, au travers d'une politique solidaire de l'eau : connaissance précise des masses d'eau profonde au niveau de l'Auvergne, création d'un observatoire départemental de l'eau potable, protection volontariste de la qualité des masses d'eau, modernisation des réseaux d'eau potable, focus sur les zones humides du territoire et futur plan départemental de protection des zones humides.

Tableau comparatif par politique et mission :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	2022		2023		2024	
	Total Réalisé	Budget Primitif	Total prévu (BP+DM+BS)	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif
Axe 5 : Faire de transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur						
Environnement et transition écologique						
Fonctionnement						
Dépenses	2,52M€	3,02M€	2,90M€	2,73M€		
Agricultures, alimentation et forêt	1,28M€	1,28M€	1,26M€	1,31M€		
Développement durable et transition écologique	0,70M€	1,11M€	1,11M€	0,66M€		
Eaux et milieux aquatiques	0,39M€	0,43M€	0,38M€	0,48M€		
Espaces et patrimoine naturels	0,15M€	0,21M€	0,14M€	0,29M€		
Recettes	0,65M€	0,71M€	0,60M€	0,07M€		
Agricultures, alimentation et forêt	0,22M€	0,20M€	0,01M€	0,00M€		
Développement durable et transition écologique	0,32M€	0,46M€	0,48M€	0,00M€		
Eaux et milieux aquatiques	0,04M€	0,03M€	0,03M€	0,03M€		
Espaces et patrimoine naturels	0,06M€	0,02M€	0,08M€	0,04M€		
Investissement	11,09M€	15,26M€	12,47M€	12,67M€		
Dépenses	10,99M€	15,26M€	12,30M€	12,57M€		
Agricultures, alimentation et forêt	3,42M€	3,64M€	3,51M€	3,50M€		
Développement durable et transition écologique	0,63M€	4,80M€	2,24M€	2,21M€		
Eaux et milieux aquatiques	6,59M€	5,80M€	5,84M€	5,42M€		
Espaces et patrimoine naturels	0,35M€	1,03M€	0,71M€	1,44M€		
Recettes	0,10M€	0,00M€	0,17M€	0,10M€		
Développement durable et transition écologique	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€		
Eaux et milieux aquatiques	0,00M€	0,00M€	0,10M€	0,00M€		
Espaces et patrimoine naturels	0,10M€	0,00M€	0,08M€	0,10M€		

A. MISSION EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le Département est historiquement investi dans le domaine de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques. Il souhaite se montrer fédérateur pour une gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau. Il se veut incitateur en encourageant, par des financements et un appui technique, la réalisation de projets favorables à la protection du patrimoine aquatique et la gestion durable de l'eau. Il est également démonstrateur en développant des actions visant à répondre aux enjeux de la transition écologique, désormais fil conducteur de ses actions. Son intervention au sein de l'ADIT sur ces thématiques est actée depuis 2023.

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Eaux et milieux aquatiques	0,48M€	0,03M€	5,42M€	
AEP Assainissement	0,00M€		5,00M€	
Alevins - Fédération pêche	0,02M€		0,01M€	
Bassin versant	0,22M€	0,03M€	0,40M€	
Investissement et entretien Lac Chambon	0,00M€		0,01M€	
Politique des déchets - subventions	0,03M€			
SATESE	0,01M€	0,00M€	0,00M€	
Subventions aux établissements publics territoriaux de bassins	0,20M€	0,00M€		

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

La principale dépense de fonctionnement concerne les Contrats Territoriaux. En effet le Département est partenaire des acteurs locaux qui, au travers de ces Contrats, concrétisent une démarche concertée, dans laquelle ils se mobilisent pour réaliser un programme d'actions favorable aux milieux aquatiques, cohérent, planifié. La dépense inscrite au budget représente le co-financement du Département pour l'animation et le suivi technique des Contrats Territoriaux (220 k€) car la présence d'un animateur est indispensable au regard de la complexité administrative des actions à mener. Le soutien du Département a ainsi été déterminant pour mettre en place et pérenniser ces Contrats. Depuis 2022, le territoire puydômois est couvert à 100 % par des Contrats Territoriaux, ce qui en fait un des Départements les plus volontaires et innovants au niveau national.

La seconde dépense importante est liée aux EPTB (établissements publics territoriaux de bassin). Le Département est membre de l'EP Loire et d'EPIDOR ; Les contributions qu'il verse sont statutaires (203 k€).

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Le Département attribue des aides aux structures compétentes qui souhaitent réaliser des études ou des travaux en eau potable et en assainissement (5 M€ de crédits de paiement en 2024). Afin d'assurer une cohérence avec le schéma départemental d'alimentation en eau potable et d'inciter à une gestion durable de la ressource en eau, les fiches d'aides dans ce domaine ont été révisées en 2023 et entreront en application au 1er janvier 2024. Lutter contre les fuites, accompagner l'interconnexion des réseaux, développer la réutilisation des

eaux usées traitées et moderniser les infrastructures existantes constituent les priorités pour lesquelles le Département apporte son soutien financier.

L'année 2024 sera aussi consacrée à la définition des contours d'un observatoire départemental de l'eau, instance qui à partir de données objectives de terrain aura pour but d'apporter des éléments d'aide à la décision afin de définir de manière partagée une stratégie de gestion de la ressource en eau à l'échelle départementale et d'organiser collectivement la mise en œuvre des actions (interconnexions, nouvelles ressources, etc.).

En parallèle, le Département s'implique dans la protection de la qualité de l'eau en soutenant les investissements prévus dans les Contrats Territoriaux (400 k€). Ainsi 17 Contrats Territoriaux et 9 SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) contribuent à gérer la qualité de la ressource en eau, face au défi du changement climatique. Par ailleurs, la démarche pour élaborer le Plan Départemental de protection des Zones Humides va se poursuivre.

B. MISSION ESPACES ET PATRIMOINE NATUREL

Déclinaison 2024 par programme :

espaces naturels	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Espaces et patrimoine naturels	0,29M€	0,04M€	1,44M€	0,10M€
Adhésions et cotisations organismes environnementaux	0,00M€			
Espace et Patrimoine naturel (Espaces Naturels Sensibles)	0,25M€		0,62M€	0,00M€
Subventions pour acquisition ENS, EtudesPlan de gestion ENS	0,02M€		0,11M€	
Travaux, acquisitions, études Espaces Naturels Sensibles (anc. EN\	0,02M€	0,04M€	0,72M€	0,10M€

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Les 24 Espaces Naturels Sensibles (ENS) font l'objet de plans de gestion pluriannuels. La principale dépense de fonctionnement concerne essentiellement la rémunération des gestionnaires. Le Département subventionne les ENSIL (Espaces Naturels d'Initiative Locale) et finance le fonctionnement de ses ENSID (ENS d'initiative Départementale) pour près de 252 k€.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

La dépense d'investissement la plus importante est liée à la réalisation de l'aire d'accueil du public sur l'Espace Naturel Sensible du Lac de Servières, et à la réalisation des études de mise aux normes du barrage du lac de Guéry. L'ensemble des dépenses est de l'ordre de 718,8 k€.

La seconde dépense importante est relative aux actions d'investissement prévues dans les plans de gestion pluriannuels. Ces actions bénéficient d'une subvention départementale pour les 15 ENSIL et sont financées en totalité par le Département pour ses 9 ENSID. Pour cette ligne budgétaire, la dépense prévue est de l'ordre de 616 k€.

Par ailleurs, certains ENSID, tels la Forêt de la Comté, génèrent des ventes de bois qui procurent au Département une recette annuelle, tout en favorisant l'activité d'une scierie locale et la pratique traditionnelle de l'affouage par les habitants (20 k€).

C. MISSION AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORET

L'agriculture et la sylviculture sont des ressources économiques majeures et des composantes essentielles pour le développement et la vitalité des territoires ruraux.

Même si ce n'est pas une compétence obligatoire, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en fait une priorité dans son plan stratégique départemental avec des objectifs clairs et affichés : maintenir une agriculture/sylviculture diversifiée, actrice de notre souveraineté alimentaire avec des productions de qualité, riches de ses hommes et savoir-faire, et garantes des paysages puydômois.

Un nouveau plan en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture a été adopté sur la période 2023-2029, avec un budget sans précédent de plus de 60 millions d'euros (soit une hausse de 40 % du budget par rapport à la mandature précédente).

Les mesures opérationnelles alliant proximité, équité et innovation sont ainsi déployées depuis le 1^{er} janvier 2023 et poursuivront leur déclinaison de manière similaire sur 2024.

Déclinaison 2024 par programme :

espaces naturels	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Agricultures, alimentation et forêt	1,31M€		3,50M€	
Aide à l'installation agricole	0,02M€			
Aides à la suppression timbres poste forestiers			0,03M€	
Aménagement foncier - subventions			0,00M€	
Aménagement foncier en maîtrise ouvrage	0,00M€		0,27M€	
Aménagement foncier gestion sylvicole			0,05M€	
Appui technique à la viabilité des exploitations agricoles	0,00M€		0,00M€	
Divers organismes agricoles	0,22M€			
Energies renouvelables agriculture			0,02M€	
Filières agricoles de qualité	0,00M€		0,01M€	
Gestion de qualité des eaux			0,68M€	
Gestion du foncier	0,00M€		0,16M€	
Ingénierie agricole et forestière	0,00M€			
Participation GIP Terrana	0,13M€			
Plan Bois Energie			0,14M€	
Politique pastorale	0,00M€		0,00M€	
Politique sanitaire	0,00M€			
Règlement boisements 2020			0,28M€	
Règlement des boisements			0,03M€	
Soutien au développement et à la modernisation d'entreprises for	0,00M€		0,00M€	
Soutien aux filières animales			0,07M€	
Soutien pour préservation du bocage			0,01M€	
Structuration filière	0,00M€			
Subv. Agri/Forêt éligibles FEADER (inv.)	0,10M€		0,74M€	
Subv. Agri/Forêt hors. FEADER	0,77M€		0,37M€	
Subventions pour la diversification des produits fermiers			0,58M€	
Subventions pour l'agriculture biologique	0,07M€		0,05M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Les crédits de fonctionnement prévus en 2024 s'élèvent à 1,31 M€ :

- 89 k€ consacrés à la gestion des subventions engagées antérieurement ;
- 862 k€ consacrés à l'accompagnement des projets issus du nouveau plan d'intervention départemental ;
- 349 k€ pour les opérations de fonctionnement 2024.

Le Département poursuivra son appui et son accompagnement au développement de TERANA, laboratoire d'analyses et de santé animale. Le Département accentuera ses actions auprès de la restauration collective via Agrilocal63 (semaines Agrilocal, salon Agrilocal) et poursuivra le développement d'une offre agritouristique, en lien avec les démarches « De nos fermes63 », « Bistrot de Pays », « Label Vignobles & Découvertes » (renouvellement des adhésions aux structures nationales, réalisation des audits, etc.).

La même dynamique sera conservée afin de promouvoir métiers, produits, labels et savoir-faire locaux, via la mise en place et/ou l'accompagnement de divers événements et manifestations (foires, comices agricoles, fête de l'agriculture, salons, marchés de producteurs, balades gourmandes, etc.).

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Les crédits d'investissement prévus en 2024 s'élèvent :

- 1,7 M€ consacrés à la gestion des subventions engagées antérieurement et des opérations foncières en cours (réglementation des boisements et Aménagement Foncier Agricole et Forestier) ;
- 1,8 M€ consacrés à l'accompagnement des projets issus du nouveau plan d'intervention départemental.

D. MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Déclinaison 2024 par programme :

SEGMENTATION STRATEGIQUE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Développement durable et transition écologique	0,66M€	0,00M€	2,21M€	
Budget participatif transit. écologique	0,11M€		0,10M€	
Diverses subventions environnement	0,04M€			
Opération COCON Isolation des combles			0,50M€	
Subv dispositif Solaire dôme 2020-21			0,15M€	
Transition Eco Bâtiments et Collèges			0,52M€	
Transition écologique	0,51M€		0,95M€	

1. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT RETENUES POUR 2024

Développement durable et transition écologique (tous les programmes ci-dessus) :

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2024 permettront :

- D'animer la transition au niveau interne et poursuivre et développer les partenariats externes :

- accompagnement des territoires de la fabrique départementale des transitions,
- gestion de plateforme CEE,
- mise en œuvre des plans de sobriété énergie et eau,
- cotisation et adhésion aux organismes AMORCE, CLER,
- partenariat avec la Fabrique des Transitions,
- partenariat avec l'Aduhme (plan d'actions 2024),
- Réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre : définition et mise en œuvre du plan de transition défini suite à l'analyse des données sur les 5 axes : Energie / Mobilité et PDE /Alimentation et gaspillage alimentaire / Achat de biens ou de service / Sensibilisation,
- organisation du challenge mobilité, de la journée mondiale de l'eau, de la semaine développement durable ;
- De lancer la 3ème édition du Budget écologique citoyen. Dans ce cadre, une évaluation des dispositifs précédents sera faite sur les 6 premiers mois de l'année ;
- De poursuivre la mise à disposition de vélo en partage sur 5 sites ;
- D'animer le réseau des collèges lauréats du défi collège 2023-2024 ;
- De communiquer sur les différentes actions.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT RETENUES POUR 2024

Développement durable et transition écologique :

Les principales dépenses d'investissement permettront :

- une accélération du développement des énergies renouvelables avec 2 actions principales :
 - le financement des études de planification ENR pour les EPCI,
 - le déploiement de la SAS collèges (installation de panneaux photovoltaïque sur les toitures collèges) ;
- une amplification du soutien et du lien avec les territoires avec 5 actions principales :
 - un accompagnement en ingénierie des 4 premiers territoires expérimentaux de la Fabrique départementale appuyé par un accompagnement financier en investissement et la mise en réseau de nouveaux territoires volontaires,
 - la création d'aides sur les thématiques de l'eau et de l'énergie pour les communes, en réponse à l'enquête menée en 2023 sur leurs priorités et leurs besoins en matière de transition écologique,
 - la mise en place d'une aide aux collectivités pour le dispositif des CEE,
 - une nouvelle aide à la mobilité douce pour les collectivités,
 - la réalisation des études de choix énergétiques pour les collectivités adhérentes au groupement de commandes COCON 3 de changement des chaudières fioul et propane pour les collectivités ;
- La mise en place d'actions pour la structuration d'une filière du réemploi, en favorisant l'économie circulaire. Un recrutement est dédié à ce projet ;
- Pour les collèges, la poursuite du programme de végétalisation des cours en appui du pôle PEPH.

AMENDEMENT CNR EHPAD

3.7 Budget primitif 2024 : budget principal et budget annexe du centre départemental de santé

Sur la mission "Personnes âgées", le budget primitif 2024 rehausse le taux directeur d'autorisation de dépenses des EHPAD (établissements d'hébergement des personnes âgées) de 3 % à 5 %. Il crée un fonds exceptionnel doté de 1,2 M€, destiné à accompagner les établissements les plus en difficulté.

Si ces décisions visent à aider les EHPAD à faire face à une progression de leurs dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes correspondantes, elles sont néanmoins insuffisantes pour leur permettre de retrouver un équilibre financier pérenne et, ainsi, conforter l'accueil individualisé des résidents par des professionnels aidants en nombre suffisant.

Aussi les élus des groupes Proximité et Territoires, la Gauche 63, Indépendants et Démocrates, la Gauche Sociale et Ecologiste proposent de compléter le fonds exceptionnel de 1,2 M€ par une enveloppe de CNR (crédits non reductibles) d'un montant de 2 M€ en direction des EHPAD, afin de porter l'enveloppe totale de crédits exceptionnels à 3,2 M€ en 2024.

Amendement présenté par Joël-Michel Derré

**pour les élus des groupes Proximité et Territoires,
La Gauche 63, Indépendants et Démocrates,
La Gauche Sociale et Ecologiste**



AMENDEMENT CNR SAAD

3.7 Budget primitif 2024 : budget principal et budget annexe du centre départemental de santé

Sur la mission "Personnes âgées", le budget primitif 2024 prévoit de signer des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile).

Si ces décisions visent à aider les SAAD à faire face à une progression de leurs dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes correspondantes, elles sont néanmoins insuffisantes pour leur permettre de retrouver un équilibre financier pérenne et, ainsi, conforter le suivi individualisé des bénéficiaires par des professionnels aidants en nombre suffisant.

Aussi les élus des groupes Proximité et Territoires, la Gauche 63, Indépendants et Démocrates, la Gauche Sociale et Ecologiste proposent d'attribuer une enveloppe de CNR (crédits non reconductibles) d'un montant de 500.000 € en direction des SAAD en 2024.

Amendement présenté par Jocelyne Glace le Gars

**pour les élus des groupes Proximité et Territoires,
La Gauche 63, Indépendants et Démocrates,
La Gauche Sociale et Ecologiste**



37 Budget primitif 2024 : budget principal et budget annexe du centre départemental de santé

L'assemblée départementale a voté, en décembre 2022, une autorisation de programme de 11 M€ pour les contrats territoriaux de développement durable à conclure avec 13 des 14 intercommunalités du Puy-de-Dôme (hors Clermont Auvergne Métropole) sur la période 2023-2026.

La délibération n°4.19, retirée de l'ordre du jour de notre session départementale, prévoyait d'attribuer l'enveloppe de 11 M€ selon 3 critères : une part fixe répartie également entre chaque EPCI (30 %), une part répartie en fonction du nombre d'habitants (70 %) et une compensation financière pour deux communautés de communes dont le montant de crédits était moins élevé sur les CTDD 2019-2022 (Massif du Sancy, Entre Dore et Allier).

Force est de constater que les crédits qui devaient être attribués à trois EPCI (Combrailles Sioule et Morge, Plaine Limagne, Thiers Dore et Montagne) sur la période 2023-2026 étaient en forte diminution par rapport aux précédents CTDD alors que leurs projets d'investissement sont tout aussi nombreux.

C'est un signal incohérent adressé à ces trois intercommunalités par le conseil départemental du Puy-de-Dôme puisqu'en début de mandat, une augmentation de l'enveloppe fléchée sur les CTDD avait été annoncée au bénéfice de tous les territoires.

Comme proposé par le vice-président en charge des relations avec les collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire, la commission n°4 "Solidarités et proximités territoriales, tourisme" doit affiner les critères d'attribution de l'enveloppe prévue pour les CTDD 2023-2026.

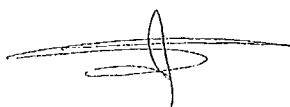
Les élus des groupes Proximité et Territoires, la Gauche 63, la Gauche Sociale et Ecologiste souhaitent que la commission n°4 étudie la possibilité d'un rééquilibrage territorial de cette enveloppe, en augmentant les crédits prévus pour les trois communautés de communes citées plus haut, de 50 % par rapport à la proposition présentée dans la délibération n°4.19, dans la limite du plafond des CTDD 2019-2022 hors "plan piscine".

Cette revalorisation budgétaire a simplement vocation à permettre une transition moins brutale entre les futures enveloppes et celles auxquelles ces 3 EPCI pouvaient s'attendre au regard des annonces faites par l'exécutif départemental dans les territoires.

Dans cette perspective, les élus des groupes Proximité et Territoires, la Gauche 63, la Gauche Sociale et Ecologiste proposent d'augmenter de 910.638 € le montant de l'autorisation de programme ouverte pour les CTDD 2023-2026, soit 303.546 € supplémentaires par an.

En application des articles n°4.5 et n°15.3 qui demandent que tout amendement proposant une mesure nouvelle soit accompagné d'une proposition financière, les 910.638 € de crédits supplémentaires seront prélevés sur le volume de l'épargne nette dont la diminution sera compensée par une augmentation du niveau de l'emprunt.

Amendement présenté par Eric Gold
pour les élus des groupes Proximité et Territoires
la Gauche 63, la Gauche Sociale et Ecologiste



SESSION DU 19 DECEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF 2024

Protection de l'enfance

Amendement présenté par Sylvie Léger et Gérard Courtadon

Considérant l'entrée en vigueur de la Loi Taquet à partir de février 2024 ;

Considérant le nombre de Mineurs Non Accompagnés encore hébergés en hôtel dans le Puy-de-Dôme ;

Considérant l'urgence pour notre collectivité de se mettre en accord avec la loi et sa mission de protection de l'enfance ;

Nous proposons la création d'une mission d'urgence, afin de trouver des solutions rapides et pérennes, cette mission se verra dotée d'un fonds de fonctionnement d'un million d'euros et d'un million d'euros d'investissement, afin de permettre la création de lieux d'accueil pour les Mineurs Non Accompagnés.

*Amendement soutenu par les groupes La Gauche Sociale Ecologiste - Solidaires par nature
et La Gauche 63 - Solidaires par Nature*

SESSION DU 19 DECEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF 2024

Education et collèges

Amendement présenté par Manuela Ferreira De Sousa et Clémentine Raineau

Considérant l'augmentation exponentielle du coût des énergies ;

Considérant que de nombreux établissements se trouvent en difficulté financière ;

Considérant que nous ne pouvons laisser les collèges dans l'incertitude budgétaire ;

Nous proposons une aide financière complémentaire permettant de garantir un fonds de roulement de soixante jours et que cela soit rédigé en ce sens dans tous les documents réglementaires du conseil départemental.

*Amendement soutenu par les groupes La Gauche Sociale Ecologiste - Solidaires par nature
et La Gauche 63 - Solidaires par Nature*

3.7 Budget primitif 2024 : budget principal et budget annexe du centre départemental de santé

Sur la mission "Prévention et réduction des inégalités de santé", le budget primitif 2024 met en œuvre une partie du projet départemental d'offre de santé dans le cadre du dispositif "Trajectoire Santé 63" et des propositions du groupe Proximité et Territoires pour assurer une meilleure couverture médicale du Puy-de-Dôme.

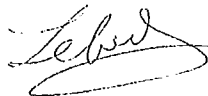
A ce titre, sont également prévues la création d'une AP (autorisation de programme) d'un montant de 1,5 M€ pour accompagner les territoires dans le financement de MSP (maisons de santé pluridisciplinaire) et l'inscription des crédits de paiement sur les exercices 2025 (300.000 €), 2026 (300.000 €) et 2027 (900.000 €).

En application de l'amendement adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante le 26 juin 2023, demandant à une commission ad'hoc de formuler des propositions sur la réduction des inégalités de santé pour une entrée en application au 1^{er} janvier 2024, les élus du groupe Proximité et Territoires proposent au sujet du cofinancement des maisons de santé pluridisciplinaires :

- de modifier le calendrier des crédits de paiement : 300.000 € sur l'exercice 2024, 600.000 € en 2025 et 600.000 € en 2026 ;
- de définir les critères d'attribution de l'aide départementale :

1	Aide au financement des travaux pour le développement ou à la création de maisons de santé pluriprofessionnelles, de centres de santé ou structures équivalentes situés en zone déficitaire ou en voie de le devenir pour des projets portés majoritairement par au moins une entité publique.
2	Le centre de santé doit regrouper, a minima, deux médecins généralistes et deux autres professionnels de santé engagés au moment du dépôt du dossier.
3	Les zones des projets doivent correspondre au zonage ARS (zone d'intervention prioritaire, zone d'action complémentaire et zone vulnérable) et aux QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville).
4	Les projets devront témoigner de la volonté des professionnels de santé (médecins généralistes et paramédicaux) d'exercer de façon coordonnée, afin d'assurer la meilleure prise en charge possible des patients et d'apporter une réponse adaptée aux besoins de santé des populations.
5	Cofinancement à hauteur de 30 % maximum des dépenses dans la limite d'un montant de subvention d'investissement de 150.000 €.

Amendement présenté par Jocelyne Lelong
et les élus du groupe Proximité et Territoires



Élus du groupe Proximité et Territoires : Fabrice Magnet et Karina Monnet (canton d'Aigueperse), Emilie Guédouah- Vallée et Serge Pichot (canton de Gerzat), Éric Gold et Alexandra Virlogeux (canton de Maringues), Joël-Michel Derré et Valérie Passariou (canton de Pont-du-Château), Jocelyne Lelong (canton de Saint-Éloy-les-Mines) et Olivier Chambon (canton de Thiers).